

Profil et évolution de la concertation en violence conjugale au Québec

Rapport de recherche, novembre
2022

Lalande, Célyne

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

Recherches Appliquées et Interdisciplinaires sur les
Violences intimes, familiales et structurelles

Table des matières

Liste des tableaux.....	2
Liste des figures	3
Mise en contexte et remerciements.....	4
Faits saillants.....	5
La violence conjugale : ampleur.....	7
La concertation intersectorielle.....	7
La concertation intersectorielle en violence conjugale au Québec.....	8
Objectifs de recherche.....	9
Méthode	10
Devis.....	10
Phase 1.....	12
Phase 2.....	13
Phase 3.....	15
Limites de l'étude.....	15
Résultats.....	17
Portrait des participantes	17
Portrait des tables de concertation en violence conjugale.....	22
Perceptions des membres des tables de concertation	41
Différences observées entre certains sous-groupes de participantes.....	57
Événements ayant influencé la concertation en violence conjugale	73
Synthèse des résultats	74
Recommandations.....	77
Conclusion	79
Références.....	80
ANNEXE 1 INVENTAIRE DES TABLES DE CONCERTATION.....	85
ANNEXE 2 PORTRAIT DES RÉGIONS.....	89

Liste des tableaux

Tableau 1 Distribution des participantes de la phase 2 selon les régions administratives	14
Tableau 2 Caractéristiques des participantes de la phase 1	17
Tableau 3 Caractéristiques sociodémographiques et professionnelles des participantes de la phase 2.....	19
Tableau 4 Expérience de concertation des participantes de la phase 2	20
Tableau 5 Portrait des organisations représentées par les participantes de la phase 2	21
Tableau 6 Comparaison de la répartition des tables de concertation par région et à 20 ans d'intervalle ...	24
Tableau 7 Répartition des mandats selon les régions et les types de tables.....	26
Tableau 8 Contenus des travaux des tables de concertation en ordre d'importance	36
Tableau 9 Comparaison des contenus des travaux des tables de concertation.....	37
Tableau 10 Collaborations mises en œuvre par les participantes.....	40
Tableau 11 Conditions gagnantes de la concertation : leur importance et leur présence	42
Tableau 12 Perceptions relatives aux principes directeurs de la Politique d'intervention en violence conjugale (1995).....	45
Tableau 13 Taux adhésion aux principes de la Politique en matière de violence conjugale	46
Tableau 14 Effet de la présence d'organismes communautaires et publics	49
Tableau 15 Effet de la coprésence d'organismes avec des cibles d'intervention différentes	51
Tableau 16 Effets de la gestion commune de fonds.....	52
Tableau 17 Ouverture d'esprit vis-à-vis la philosophie, les orientations, les objectifs et les approches d'intervention de l'organisme de la participante	53
Tableau 18 Reconnaissance du rôle de l'organisation.....	53
Tableau 19 Affinités des intérêts, motivations ou personnalité avec d'autres membres	54
Tableau 20 Degrés de respect et de confiance manifestés envers la participante et degré de collaboration perçu chez les partenaires.....	54
Tableau 21 Attitudes collaboratives perçues chez les partenaires	55
Tableau 22 Perceptions relatives à la participation à la table de concertation en violence conjugale	56
Tableau 23 Secteurs communautaires et publics croisés avec caractéristiques sociodémographiques et expérience de concertation.....	58
Tableau 24 Caractéristiques des organismes communautaires et publics	60
Tableau 25 Caractéristiques différenciées des organismes et participantes du communautaire et des établissements publics pratiques.	61
Tableau 26 Perceptions distinctives des participantes des organismes communautaires et des établissements publics	62
Tableau 27 Perceptions différenciées relatives à la collaboration selon le niveau de satisfaction à l'égard du leadership	66
Tableau 28 Perceptions différenciées relatives aux effets l'intersectorialité communautaire-public selon le niveau de satisfaction à l'égard du leadership.	67
Tableau 29 Perceptions différenciées relatives aux effets de la coprésence d'organismes avec des cibles d'intervention différentes selon le niveau de satisfaction à l'égard du leadership	68
Tableau 30 Perceptions différenciées relatives aux effets l'intersectorialité communautaire-public selon l'évaluation du fonctionnement de la table	69
Tableau 31 Perceptions différenciées relatives aux effets de la coprésence d'organismes avec des cibles d'intervention différentes selon l'évaluation du fonctionnement de la table.....	70

Liste des figures

<i>Figure 1</i> Modèle de la représentation dynamique de l'action intersectorielle et de ses pratiques (Rondeau et al. 2000, p. 18).....	11
<i>Figure 2</i> Répartition des mandats au sein des tables de concertation	26
<i>Figure 3</i> Secteurs représentés au sein des concertations en violence conjugale.....	28
<i>Figure 4</i> Coordination des tables de concertation	30
<i>Figure 5</i> Fréquence des rencontres de concertation	31
<i>Figure 6</i> Moyenne de membres présents aux rencontres.....	31
<i>Figure 7</i> Stabilité des tables de concertation en 2019.....	32

Mise en contexte et remerciements

La recherche présentée dans ce rapport fait suite à l'étude doctorale que nous avons réalisée entre 2014 et 2018 au sujet de l'intervention sociojudiciaire en violence conjugale au sein d'une région administrative québécoise. Dans le cadre de cette étude, nous avons rencontré 37 actrices mettant en œuvre ce type d'intervention afin d'en faire le portrait. Parmi ses différents résultats, un de ceux nous ayant le plus préoccupés à l'époque était le peu de pratiques concertées ou coordonnées rapportées par les participantes. Les quelques pratiques du genre alors mentionnées, par exemple des ententes interorganismes ou des protocoles de collaboration, étaient par ailleurs généralement peu connues ou reconnues de l'ensemble des actrices qui auraient dû être concernées. Enfin, certaines participantes avaient souligné le besoin d'une plus grande concertation dans leur région et d'autres, relevaient des incohérences et une absence de continuité interorganismes nuisible à leurs interventions. Les propos colligés nous ont conduites à proposer que la concertation intersectorielle accusât potentiellement un recul au Québec depuis les 20 dernières années.

L'étude dont il est question dans le présent rapport a visé principalement à investiguer plus avant cette proposition. Ses résultats descriptifs et comparatifs sont d'intérêt pour les praticiennes, les chercheuses et les décideuses qui comme nous, croient que la collaboration est essentielle à une réponse adéquate à la problématique de la violence conjugale. Les données colligées et analysées permettent un état des lieux général sur différentes dimensions qui sont liées à la concertation. Ils mettent également en lumière quelques pistes pour l'améliorer et des questions à investiguer par le biais de recherches futures pour en approfondir la compréhension. Enfin, ces résultats démontrent que contrairement à notre hypothèse de départ et malgré les défis inhérents et largement documentés de la concertation intersectorielle en violence conjugale, elle est fort active et appréciée au Québec.

Nous désirons exprimer notre reconnaissance à l'Université du Québec en Outaouais, qui a financé cette étude par le biais du Fonds institutionnel de développement de la recherche et de la création. Nous remercions par ailleurs chaleureusement les 14 répondantes régionales en violence conjugale qui ont accepté de partager des informations sur l'état de la concertation dans leur région. Nous désirons aussi souligner l'apport inestimable des 142 membres de tables de concertation qui ont utilisé leur temps précieux pour remplir le questionnaire en ligne en contexte pandémique alors que l'ensemble de leurs ressources étaient certainement sursollicitées. Enfin, nous exprimons notre gratitude aux 14 Centres d'éthique de la recherche des Centres Intégrés (universitaires) de Santé et de Services sociaux ayant accepté d'évaluer notre projet et ayant donné leur accord à ce que nous recrutions parmi leurs intervenantes. Bien que ce processus d'évaluation multicentrique ait souvent été un labyrinthe difficile à négocier, le projet n'aurait pu être réalisé sans leur apport et les ressources mobilisées pour nous, alors que les urgences étaient nombreuses.

Faits saillants

Profil des répondantes régionales en violence conjugale

- Une large majorité des répondantes¹ institutionnelles sont des femmes (12/14). Elles cumulent plusieurs dossiers (p. ex. agressions sexuelles, santé et bien-être des femmes ou des hommes, itinérance, etc.) en plus de celui lié à la violence conjugale. Plusieurs sont répondantes régionales en violence conjugale depuis cinq ans ou moins (11/14) et une minorité coordonne et anime une des tables de concertation de sa région (5/14).

Profil des membres des tables de concertation

- Nous basant sur les données sociodémographiques des participantes, nous constatons une minorité d'hommes membres des tables de concertation (- de 20%). Ceux-ci semblent proportionnellement moins nombreux qu'à la fin des années 1990. Ces hommes rapportent par ailleurs une moins grande participation à leur table que leurs collègues féminines.
- Lorsque nous comparons notre échantillon à celui de l'étude de Rondeau et collègues (1999 ; 2000), nous remarquons que les représentantes siégeant sur les tables de concertation en violence conjugale au Québec en 2021 possèdent une plus grande expérience professionnelle en regard de cette problématique ainsi qu'en matière de concertation. Ce constat s'applique particulièrement aux représentantes d'organismes communautaires. Ce résultat est évidemment cohérent avec l'évolution de la concertation en violence conjugale au Québec, qui a maintenant un historique plus étendu dans le temps.

Profil des instances de concertation

- Tout comme à la fin des années 1990, trois modèles de concertation sont présents dans les régions québécoises (régional, mixte, local) et un nombre similaire de tables a été recensé. Il y a toutefois plusieurs régions qui sont passées d'un modèle à un autre ou encore, où des tables ont été créées ou ont disparues depuis 20 ans.
- En regard des mandats des tables de concertation, il y aurait moins de tables intégrant actuellement la violence familiale ou ayant pour mandat la violence envers les femmes, lorsque comparées aux instances de concertation de la fin des années 1990. En contrepartie, il y aurait plus de tables dont le mandat combine les agressions sexuelles et la violence conjugale et ce double mandat constituerait la majeure des instances de concertation au Québec portant en tout ou en partie sur la violence conjugale (21/49 tables recensées).
- À l'instar de l'étude de Rondeau *et al.* (2000), notre étude met en lumière un manque de stabilité au sein des concertations en violence conjugale (des membres s'absentent, des membres sont remplacés, des organismes s'ajoutent ou se retirent). Il appert

¹ Étant donné la très large représentation féminine dans le domaine d'action de la violence conjugale, le féminin est utilisé comme genre neutre dans ce rapport. Ce choix vise à rendre la lecture du texte plus fluide et ne nie pas la présence ou l'apport des collègues et partenaires masculins.

toutefois que cette instabilité a significativement diminué lorsque nos données sont comparées à celles colligées il y a plus de 20 ans.

- Tout comme à la fin des années 1990 et bien qu'un des 4 axes de la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale* porte sur les moyens pour répondre aux besoins particuliers de certains sous-groupes, ces questions font partie des sujets les moins discutés sur les tables de concertation en violence conjugale au Québec. Il appert toutefois que lorsque des représentantes de ces groupes siègent sur les tables, ces thèmes occupent plus de place au sein des travaux.

Perceptions des membres des tables de concertation

- La comparaison des résultats de notre étude avec ceux de Rondeau *et al.* (2000) démontre que selon les perceptions des participantes, plusieurs conditions gagnantes de la concertation sont légèrement plus présentes à l'heure actuelle au sein des instances de concertation québécoises qu'elles ne l'étaient en 1998.
- À quelques exceptions près, les membres des tables de concertation en violence conjugale ayant participé à notre étude, tout comme ceux des années 1990, connaissent bien les neuf principes directeurs de la Politique gouvernementale d'intervention en matière de violence conjugale (1995) et y adhèrent personnellement de façon importante. Ils maîtrisent toutefois moins bien les mesures orientant le Plan d'action en matière de violence conjugale 2018-2023.
- Notre étude, à l'instar d'autres, démontre la persistance de représentations distinctes au sujet des causes de la violence conjugale, alors que certaines participantes croient que sa principale cause est l'inégalité entre les hommes et les femmes et que d'autres croient plutôt que les causes de cette problématique sont multifactorielles. Sans surprise, la majorité des participantes du premier groupe œuvre au sein d'organismes communautaires féministes (maisons d'hébergement, centres de femmes, CALACS) alors que la répartition du second groupe par secteurs et organisations est plus diversifiée.
- La gestion commune de fonds au sein des tables de concertation en violence conjugale est une réalité plus présente à l'heure actuelle qu'elle ne l'était à la fin des années 1990 (50% VS 25%). Contrairement aux données de Rondeau et collègues (2000) toutefois, une minorité des participantes de notre étude rapporte des effets négatifs de cette situation. Elles sont par ailleurs plus susceptibles de rapporter ses effets positifs.
- Les membres des tables de concertation en violence conjugale ayant participé à notre étude ont généralement des perceptions positives de leur(s) table(s) et des collaborations qui y prennent place. Les analyses réalisées nous permettent toutefois de constater que celles qui ont six ans ou plus d'expérience professionnelle, celles qui pratiquent dans des organisations qui ont pour principale mission la violence conjugale ou celles œuvrant dans le communautaire rapportent des perceptions significativement moins positives que leurs partenaires.

La violence conjugale : ampleur

Au Canada et au Québec, malgré près de 40 ans depuis l'adoption des premières politiques étatiques visant à prévenir ou contrer la violence conjugale, ce problème social demeure important. Sur le plan national, c'est 4,2% des femmes et 2,7% des hommes qui ont autodéclaré lors de l'Enquête sociale générale (ESG) sur la sécurité des Canadiennes 2019 avoir été victimes de violence de la part d'un partenaire ou ex-partenaire intime (Ministère de la Justice du Canada, 2022). Les données policières provinciales les plus récentes rapportent quant à elles 21 945 victimes de 15 ans et plus d'infractions contre la personne en contexte conjugal en 2019 (Ministère de la Sécurité publique [MSP], 2022). De plus, cette même source met en lumière une hausse de 7,5% d'infractions dans ce contexte entre 2010 et 2019 au Québec alors que les infractions contre la personne ont diminué de 0,3% lors de la même période (MSP, 2022). À ces chiffres s'ajoutent les infractions non déclarées, les études populationnelles canadiennes révélant qu'environ 30% des victimes seulement dénoncent aux autorités la violence physique ou sexuelle subie en un contexte conjugal (Statistique Canada, 2016). S'ajoutent enfin tous les comportements de violence qui ne constituent pas des infractions criminelles (p. ex. la violence psychologique ou émotionnelle).

Parmi les événements les plus graves, notons qu'en moyenne une femme québécoise par mois succombe à la suite d'un homicide conjugal commis par son conjoint ou son ex-conjoint, ce qui équivaut plus ou moins à 10 à 15 meurtres recensés annuellement depuis 2007 (MSP, 2017). Le Québec a tristement fait face à une vague de féminicides pendant le confinement des premiers mois de l'année 2021, ce qui a notamment mené à une attention médiatique, politique et sociale accrue en regard de cette problématique.

La concertation intersectorielle

La concertation consiste en une relation de coopération entre des acteurs d'horizons divers ayant des logiques d'action et des intérêts différents regroupés volontairement autour d'un objectif commun (Bourque, 2008). On dit de la concertation qu'elle est intersectorielle lorsqu'elle regroupe des acteurs de différentes missions de l'État (la santé, l'éducation, la justice, etc.) et secteurs de la société (public, privé, communautaire) (Pigeon *et al.*, 2017). Plus précisément, la concertation intersectorielle est un :

[P]rocessus collectif de coordination basé sur une mise en relation structurée et durable entre des acteurs sociaux autonomes qui acceptent de partager de l'information, de discuter de problèmes ou d'enjeux spécifiques (par problématique ou par territoire) afin de convenir d'objectifs communs et d'actions susceptibles de les engager ou non dans des partenariats. (Bourque, 2008, p. 5).

Au Québec, la concertation intersectorielle s'inscrit dans un vaste mouvement mis en œuvre dans les années 1980 pour faire face, entre autres, à la crise du fordisme (Klein *et*

al., 2014). Ce mouvement implique la réorientation des politiques gouvernementales (Klein *et al.*, 2014), la décentralisation de la gouvernance et la modification des rapports entre l'État et les acteurs de la société civile, dont ceux du communautaire (Bourque, 2008). Ce mouvement a donné suite à des concertations dans divers domaines, dont en matière de problématiques sociales sur les questions de violence, itinérance, santé mentale, etc.

Malgré ses retombées potentielles importantes, dont l'innovation sociale ((Bilodeau *et al.*, 2019; Bourque, 2008; Klein *et al.*, 2014) et la démocratisation des pratiques par le biais d'une plus grande implication des acteurs de la communauté (Bourque, 2008; Klein *et al.*, 2014), la concertation intersectorielle comporte des enjeux. Parmi ceux-ci, on note le risque d'une instrumentalisation des acteurs et un désengagement de l'État face à certaines questions sociales (Bourque, 2008; Klein *et al.*, 2014). Il est constaté par ailleurs que ce type d'action est un processus fragile (Klein *et al.*, 2014; Pigeon, 2017) dont le dynamisme et la continuité dans le temps sont préoccupants (Bilodeau *et al.*, 2007; Pigeon *et al.*, 2017).

La concertation intersectorielle en violence conjugale au Québec

Dès le début de la prise en charge de la problématique de la violence conjugale par l'État québécois dans les années 1980, la concertation intersectorielle fait partie des assises des interventions mises en place. De fait, toutes les politiques gouvernementales produites en lien avec la violence envers les femmes (Ministère des Affaires sociales², 1985) et la violence conjugale (Gouvernement du Québec, 1995; Ministère de la Justice & Ministère du Solliciteur Général, 1986; Ministère de la Santé et de Services sociaux, 1992) soulignent l'importance de la concertation pour contrer ce phénomène. Dans la Politique d'intervention en matière de violence conjugale actuellement en vigueur (Gouvernement du Québec, 1995), le gouvernement fait de la concertation et de la coordination une des conditions essentielles à la réussite des actions dans ce domaine. En cohérence avec cette orientation, une étude menée à la fin des années 1990 a recensé 10 tables de concertation régionales et 46 tables locales ou sous-régionales actives dans 16 des 17 régions administratives du Québec (Rondeau *et al.*, 2001). Ces mécanismes regroupaient alors 800 acteurs impliqués ou intéressés par les enjeux liés à la violence conjugale principalement issus des réseaux de la sécurité publique, des services de santé et des services sociaux, de la justice et de l'éducation (Rondeau *et al.*, 2001).

D'importants travaux réalisés au cours des dernières années, dont ceux du bureau du Coroner (2022; 2020) et le rapport *Rebâtir la confiance* (Corte et Desrosiers, 2020) rappellent l'importance cruciale de la collaboration et de la concertation au sein de tous les paliers de réponses à la violence conjugale.

Une étude récente s'intéressant à l'intervention sociojudiciaire en violence conjugale dans une région administrative du Québec a mis en lumière des mécanismes de concertation potentiellement déficients dans la région étudiée (Lalande, 2018). Lorsque les participants

² Actuellement le ministère de la Santé et des Services sociaux

de cette étude ont été questionnés à ce sujet, quelques-uns l'ont expliqué par des différents idéologiques entre les membres des tables régionales et locales, d'autres par des conflits interpersonnels et enfin, d'autres en raison des importants changements structurels ayant eu lieu dans le réseau de la santé et des services sociaux en 2015. Aucune de ces hypothèses n'a cependant semblé être largement partagée au sein de l'échantillon. Dans la même veine, certaines actrices ont statué à l'échec de la concertation dans plusieurs régions de la province dans les domaines d'action pour lutter contre la violence envers les femmes, dont la violence conjugale (Association québécoise Plaidoyer-Victimes *et al.*, 2011). Ces actrices justifient leur constat par des rapports de pouvoir inégaux entre certains acteurs et par l'absence de consultation lors de la mise en place d'ententes et de protocoles spécifiques.

Objectifs de recherche

Considérant a) l'importance accordée à la concertation au Québec pour contrer la violence conjugale; b) les changements qui semblent avoir eu lieu au sein de ces mécanismes au cours des 20 dernières années et c) les insatisfactions relevées chez certaines actrices, il nous est apparu impératif que les connaissances sur le sujet soient mises à jour. Cette actualisation permet d'une part de documenter l'ampleur actuelle de ce mécanisme d'intervention collective et d'autre part, de mieux en comprendre l'évolution au cours des dernières décennies. De plus, constatant l'exhaustivité des données au sujet de la concertation en violence conjugale au Québec à la fin des années 1990, il nous est apparu judicieux de comparer nos résultats avec ceux-ci. Nous avons donc réalisé une étude comparative ayant pour objectif général de faire la lumière sur l'évolution du profil de la concertation en violence conjugale au Québec au cours des 20 dernières années et de mettre à jour les connaissances par rapport à ce type de pratique.

Les objectifs spécifiques de cette étude étaient de :

- documenter les profils des mécanismes de concertation actuellement en place dans les 17 régions administratives de la province.
- documenter les activités de ces mécanismes de concertation.
- dégager des pistes de compréhension relatives à l'évolution de la concertation, au cours des 20 dernières années et ce, dans 16 des 17 régions administratives de la province³.

À partir de ces objectifs et de certains indices présents dans la problématique, une hypothèse de recherche a orienté notre processus. Celle-ci est que la concertation s'est dégradée en quantité (nombres d'activités, nombre d'acteurs, etc.) et en qualité (satisfaction des acteurs, pouvoirs décisionnels des instances, etc.) dans une majorité des régions administratives de la province au cours des vingt dernières années.

³ Puisque les données de Rondeau *et al.* (2000), ont pu être recueillies dans 16 régions administratives seulement.

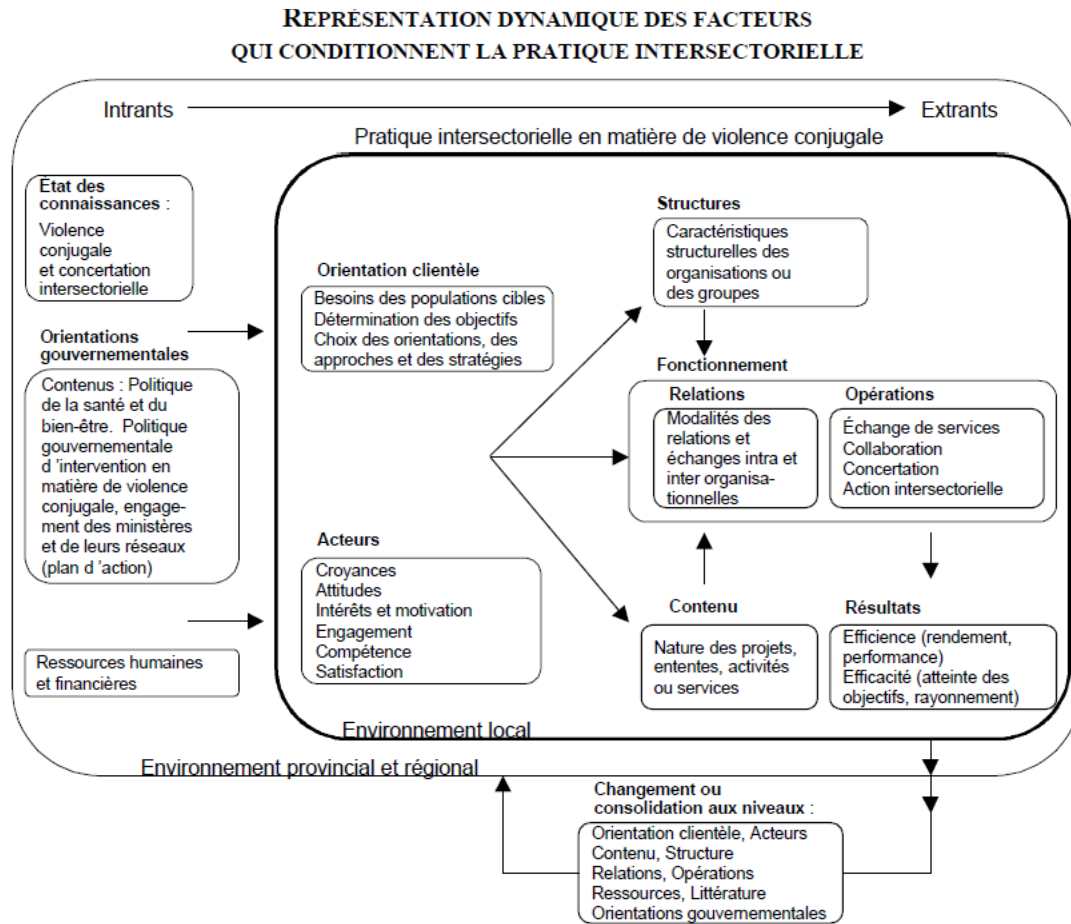
Méthode

Devis

En vue d'atteindre les objectifs de notre étude, nous avons répliqué une partie des travaux de Rondeau et ses collègues (2000, 2001) et utilisé un devis mixte de type convergent (Creswell & Plano Clark, 2011). Ce devis permet de mobiliser des volets qualitatifs et quantitatifs au cours d'une ou de plusieurs phases de la recherche, sans prioriser une méthode par rapport à une autre. Les données sont ensuite analysées de façon indépendante et les résultats sont combinés et triangulés lors des interprétations (Creswell et Plano Clark, 2011). Ce devis a été retenu parce qu'il est le plus à même de favoriser l'atteinte des objectifs de notre étude, lesquels combinent des logiques descriptives et compréhensives.

De plus, les résultats de cette recherche ont été mis en relation et comparés avec ceux de l'étude menée par Rondeau et al. (1999; 2000) afin de les interpréter et de faire sens de ceux-ci dans une perspective historique. Le cadre théorique mobilisé, soit celui du modèle de la représentation dynamique de l'action intersectorielle et de ses pratiques (Rondeau et al., 2000) est ainsi le même que celui de nos prédécesseurs. Il s'agit d'un modèle adaptant d'une part, les travaux pour l'analyse de l'implantation et de la gestion des politiques ou des programmes (Bellavance, 1985, cité dans Rondeau *et al.*, 2000) et d'autre part, l'analyse des pratiques intersectorielles en promotion de la santé et en prévention des toxicomanies au Québec (Lebeau *et al.*, 1996; 1997, cités dans Rondeau *et al.*, 2000). Ce modèle est illustré à la figure 1 ci-bas.

Figure 1 Modèle de la représentation dynamique de l'action intersectorielle et de ses pratiques (Rondeau et al. 2000, p. 18).



Sources : Figure adaptée de Lebeau, Vermette et Viens, 1997; Lebeau, Sirois et Viens, 1996; Bellavance, 1985

Les variables mobilisées dans notre recherche ont été les mêmes que celles retenues par Rondeau et collègues (1999; 2000; 2001), soit différents indicateurs liés à : 1) l'orientation clientèle (cible de l'intervention; compréhension de la violence conjugale); 2) les caractéristiques des acteurs (profils sociodémographiques; intérêt, engagement et satisfaction relativement à la concertation; expérience professionnelle; etc.); 3) les caractéristiques structurelles (modèle de concertation; mandats des tables; liens entre régional et local, etc.); 4) les caractéristiques fonctionnelles (relations entre les membres; répartition des pouvoirs décisionnels; etc.); et le 5) le contenu des activités (projets; ententes; thèmes; etc.).

Notre étude se distingue toutefois de celle de Rondeau *et al.* (2000) en ce qu'elle ne procède pas à l'évaluation des processus de concertation intersectorielle en violence conjugale, ni de l'évaluation de l'implantation de la Politique en matière de violence conjugale (Gouvernement du Québec, 1995).

Notre étude multicentrique a obtenu un certificat éthique du Centre d'éthique de la recherche du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais (219-279_155_MP) ainsi que du Centre d'éthique de la recherche de l'Université du Québec en Outaouais (2020-815). Des convenances institutionnelles ont par ailleurs été demandées dans 17 CISSS ou CIUSSS québécois et 13 ont été obtenues. Dans quatre régions, notre projet n'a pu être évalué et réalisé en raison du manque de ressources dû, notamment, à la situation pandémique de la COVID 19.

Phase 1

Lors de la première phase de l'étude, nous avons sollicité les répondantes institutionnelles des dossiers régionaux portant sur la violence conjugale à participer à un entretien individuel. Ces entretiens visaient à faire l'inventaire et à broser le profil descriptif des tables de concertation liées en tout ou en partie à la problématique de la violence conjugale dans les régions administratives du Québec (objectif 1). Ces personnes ont été sélectionnées sur la base de la mesure 84 du Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale où le gouvernement du Québec s'engage à assurer « la coordination des actions en matière de violence conjugale des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de chacune des régions de même qu'[à assurer] la coordination régionale des partenaires » (Gouvernement du Québec, 2018, p.18). Ce mandat place ces répondantes institutionnelles au centre des actions dans le domaine, et de ce fait, il est attendu qu'elles aient une connaissance étendue des milieux et des acteurs impliqués dans la concertation de leur région.

Elles ont été identifiées à la suite d'un entretien au sujet du projet avec la responsable du dossier sur la violence conjugale du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Quatorze répondantes ont été sollicitées directement par courriel par l'équipe de recherche pour participer à l'étude. Elles ont toutes accepté de participer après que le projet leur eu été décrit, que leurs questions aient été répondues lorsque nécessaire et qu'un formulaire de consentement ait été présenté et signé. Les caractéristiques de ces participantes sont présentées dans la section des résultats au tableau 2.

Deux membres de l'équipe de recherche ont mené les entretiens individuels par visioconférence ou par téléphone avec ces participantes entre le 21 septembre 2020 et le 19 janvier 2021. Les questions qui ont été posées portaient sur les tables de concertation (leur nombre, qui les coordonne, leur type régional/local, leur mandat, activités, etc.), l'historique de la concertation dans leur région (disparition ou apparition de tables), les acteurs impliqués (secteurs, engagement), les caractéristiques particulières de leur région et au sujet de la présence ou non de protocole de collaboration en violence conjugale entre les acteurs de la région. Il a par ailleurs été demandé aux répondantes de transmettre à l'équipe de recherche les coordonnées professionnelles des actrices impliquées dans la concertation en violence conjugale dans leur région, afin de pouvoir précéder à la collecte de la phase 2 du projet. La durée des entretiens a varié entre 24 et 85 minutes, la moyenne étant de 40 minutes.

Tous les entretiens, à l'exception d'un, ont été écoutés par deux membres de l'équipe de recherche. Pour cet entretien, qui n'a pu être enregistré en raison de difficultés techniques, des notes ont toutefois pu être prises par l'intervieweuse afin de documenter les éléments d'information recherchés. Les entretiens ont été analysés avec une approche déductive à l'aide de catégories préétablies au sujet des éléments d'intérêt de la recherche (nombre de tables et leurs noms, fréquence des rencontres, mandats, secteurs de membres, etc.). Des codes compilant les données qui ne cadraient pas dans ces catégories ont par ailleurs été créés et analysés selon une approche combinant la déduction et l'induction de thèmes afin d'enrichir les analyses.

Phase 2

Un questionnaire en ligne a été envoyé en mars 2021 aux membres des tables de concertation régionales ou locales pour lesquels une adresse courriel professionnelle a pu être consignée lors de la première phase de collecte (N=302). Deux rappels, à environ un mois d'intervalle, ont été effectués et la collecte de cette deuxième phase a cessé à la fin mai 2021. Dans certaines régions, les répondantes de la phase 1 ont préféré faire suivre elles-mêmes le questionnaire afin d'assurer l'anonymat des membres. De plus, pour certaines tables locales, l'équipe de recherche a été dirigée vers les coordonnatrices ou les organisatrices communautaires impliquées. Certaines ont répondu explicitement à notre demande de faire suivre le questionnaire et les rappels vers leurs membres. D'autres n'ont pas répondu aux courriels de l'équipe de recherche, ce qui ne veut pas dire toutefois qu'elles n'aient pas transféré le questionnaire vers les membres de leur table.

Au total, 258 personnes ont cliqué sur le lien menant au questionnaire en ligne. Il est impossible de savoir quel est le taux réponse au recrutement, car nous ne savons pas avec certitude combien de membres ont été sollicités. Parmi les questionnaires de ces 258 participantes, seuls 142 ont pu être conservés pour analyses. Cinquante et une personnes ont ouvert le questionnaire sans y répondre; 61 ont répondu positivement à la question sur le consentement, mais n'ont répondu à aucune autre question, deux questionnaires comportaient trop de données manquantes et deux avaient complété des sections du questionnaire, mais n'ont pas donné leur consentement à la participation.

Le tableau 1 permet de constater la distribution des participantes dans les 14 régions administratives où l'étude a été menée. Il est possible de remarquer que certaines régions sont plus représentées (Montérégie), alors que d'autres le sont beaucoup moins (Côte-Nord, Gaspésie-les-Îles, Abitibi-Témiscamingue). Deux éléments nous apparaissent pouvoir expliquer cela. D'abord, il y a des régions où les instances de concertation sont beaucoup plus nombreuses que d'autres, ce qui évidemment a eu une incidence sur le recrutement. Puis, le fait que nous ayons pu transmettre le questionnaire par courriel directement ou indirectement aux représentantes nous apparaît aussi avoir une incidence sur le recrutement. De fait, les membres des régions où l'accès a été direct semblent avoir répondu en plus grand nombre.

Tableau 1 Distribution des participantes de la phase 2 selon les régions administratives

Régions	N=142	%
Bas-St-Laurent (01)	8	5,6
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	6	4,2
Capitale-Nationale (03)	11	7,7
Mauricie-Centre-du-Québec (04)	16	11,3
Montréal (06)	7	4,9
Outaouais (07)	7	4,9
Abitibi-Témiscamingue (08)	5	3,5
Côte-Nord (09)	3	2,1
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	4	2,8
Chaudière-Appalaches (12)	5	3,5
Laval (13)	14	9,9
Lanaudière (14)	13	9,2
Laurentides (15)	14	9,9
Montérégie (16)	29	20,4

Les autres caractéristiques de l'échantillon sont présentées dans le chapitre des résultats.

Le questionnaire transmis en ligne était composé de 98 questions et sous-questions réparties en huit sections présentées dans l'ordre suivant : 1) mandat, composition et fonctionnement de la table; 2) relations entre les membres; 3) participation des répondantes à la table; 4) sujets sur lesquels portent les travaux de la table; 5) conditions favorisant la concertation; 6) Politique en matière de violence conjugale; 7) caractéristiques des organismes représentés; 8) caractéristiques des répondantes. Puisque certaines participantes n'ont pas répondu à l'entièreté des questions, les caractéristiques des organismes représentés et des répondantes comportent des données manquantes, ce qui explique que les tailles des sous-échantillons sont variables dans les résultats exposés ultérieurement.

La passation du questionnaire était d'une durée d'environ 30 minutes. Parmi les questions, certaines étaient fermées avec choix de réponse et d'autres étaient ouvertes. Elles visaient à documenter les différents éléments du modèle de la représentation dynamique de l'action intersectorielle et de ses pratiques (p. ex. acteurs impliqués, structures des mécanismes de concertation, relations entre les acteurs, actions réalisées, etc. objectifs 1 et 2). Ce questionnaire a été retenu en raison de la volonté d'ancrer notre étude dans une perspective comparative et longitudinale. Quelques questions ont été ajoutées au questionnaire original en vue de documenter plus spécifiquement les modalités de collaboration et l'évolution de la concertation au sein des différentes tables au cours des vingt dernières années (objectif 3). Étant donné le contexte pandémique exceptionnel, une question a par ailleurs été ajoutée afin de documenter les impacts de ce contexte sur la concertation en violence conjugale.

Les données issues des questions fermées ont fait l'objet d'analyses descriptives de fréquence soutenues par le logiciel SPSS afin de brosser un portrait général des différentes variables à l'étude. Certaines ont aussi été croisées afin de brosser un portrait distinctif par

régions. Enfin, des analyses bivariées khi carré, des tests-t et des analyses de variance ont été réalisés dans le but de mettre en évidence les similitudes et les différences entre les sous-groupes au sein de l'échantillon (Bourque et El Aldlouni, 2016), ainsi qu'en vue de comparer nos résultats avec ceux obtenus à la fin des années 1990. Étant donné le grand nombre d'analyses comparatives effectuées, pratique risquant d'augmenter les erreurs de type I, un seuil de signification très conservateur de 0,01 a été adopté.

Les données produites par les questions qualitatives ouvertes ont, quant à elles, été analysées de façon inductive à l'aide du logiciel Nvivo par le biais de codifications thématiques. Ces analyses ont visé, d'une part, à relever les thèmes pertinents et les codes communs dans les réponses des participants et d'autre part, à documenter leur importance au sein de l'échantillon (Paillé & Mucchielli, 2016).

Phase 3

Une phase non prévue au protocole initial consistant à l'analyse de données documentaires s'est ajoutée au processus de recherche. Lors de la phase 1, plusieurs documents ont été transmis à l'équipe de recherche par les répondantes régionales. D'autres ont pu être téléchargés sur les sites web de tables de concertations. Ces documents constituent des ententes ou protocoles de collaboration (9); des plans d'actions ou bilans (6); des documents décrivant les instances (mandat, historiques, etc. 7) et des questionnaires du MSSS (2018) visant à documenter la concertation régionale en violence conjugale et agression sexuelle (4). Ces données ont été analysées de façon qualitative avec une approche déductive alors que les informations relatives aux thèmes de la phase 1 ont été codées à l'aide du logiciel d'analyse qualitative Nvivo (version 11). Cette analyse documentaire a permis d'enrichir, trianguler et confirmer les informations obtenues dans les phases précédentes.

Limites de l'étude

Une première limite de l'étude réalisée est la situation pandémique présente lors du démarrage du projet et de la collecte des données. Le manque de ressources humaines associé à la COVID19 et dû au délestage a eu pour effet que certains centres d'éthiques de la recherche de CISSS n'ont pas été en mesure d'évaluer le projet et de donner la convenance institutionnelle nécessaire à sa réalisation dans leur région. De ce fait, nous avons été en mesure de réaliser notre étude dans 14 régions administratives sur les 18 visées par nos objectifs de recherche, ce qui demeure cependant un nombre important considérant le contexte. Il est probable par ailleurs que la situation ait affecté le recrutement des membres des instances de concertation lors de la phase 2. L'arrêt de la concertation dans plusieurs régions en 2020 dû à la COVID, les surcharges de travail et l'instabilité présente dans tous les secteurs d'intervention ont certainement rendu la participation difficile, voire impossible, pour certaines actrices. Le contexte pandémique pourrait ainsi contribuer à expliquer que dans certaines régions, il y a peu de répondantes au questionnaire.

Une seconde limite est liée au fait que plusieurs répondantes régionales rencontrées lors de la phase 1 étaient responsables du dossier VC depuis cinq ans ou moins, dont trois depuis moins d'un an (11/14). Plusieurs, par ailleurs, ne coordonnaient pas les instances de concertation en violence conjugale de leur région (9/14). Dû à ces conditions, certaines répondantes avaient une connaissance limitée de l'état de la concertation dans leur région ou de son évolution entre la fin des années 1990 et le moment de la collecte de données. Certaines informations ont donc été plus difficiles à colliger avec précision, notamment en ce qui a trait aux éléments détaillant l'évolution de la concertation avant 2015.

Une troisième limite rencontrée, liée en partie à la précédente, est la production plus restreinte de connaissances au sujet des tables de concertation locales. Ces instances sont généralement moins bien connues des répondantes régionales interviewées puisqu'aucune d'elles n'en assure la coordination ou ne semble y participer régulièrement. De plus, en vue de préserver l'anonymat des participantes de la deuxième phase de collecte, il n'a pas été demandé à ceux et celles qui ont rempli le questionnaire en ligne de préciser à quelle(s) table(s) elles réfèrent en remplissant ledit questionnaire. De ce fait, il est impossible dans les régions où il y a plusieurs tables de savoir à quelles tables sont associées précisément les informations colligées et la triangulation des informations nous permet seulement de brosser un portrait global des instances locales. Il y a par ailleurs des régions où très peu de participantes ont répondu au questionnaire, ainsi les données disponibles sont maigres. Enfin, en ce qui a trait aux types de tables, nous avons noté plusieurs incohérences dans les réponses obtenues des participantes. Par exemple, certaines ont mentionné faire partie d'une table régionale dans une région où seules des tables locales existent et vice versa. De ce fait, la variable liée au type de table a été mise de côté et contrairement à nos prédécesseurs, il n'a pas été possible de brosser un tableau comparatif entre les instances régionales et locales. Pour surmonter cette limite, nous avons introduit une variable relative aux modèles de concertation (régional, local, mixte) et avons comparé ces modèles entre eux. Il serait toutefois pertinent de réaliser des entretiens auprès des coordonnatrices et membres des tables locales pour approfondir nos connaissances à leur sujet. Une étude en cours menée par notre équipe de recherche réalisera de tels entretiens et ainsi, permettra un meilleur portrait de certaines instances locales de concertation en violence conjugale.

Enfin, une dernière limite est due aux données manquantes portant sur les caractéristiques des organisations où œuvrent les participantes, alors que plusieurs questions sur ces sujets ont été posées en fin de questionnaire et n'ont pas été répondues. Afin de prévenir ce risque, nous avons permis aux répondantes de remplir le questionnaire en plusieurs fois. Malgré cela, il y a tout de même plus de 30 participantes qui n'ont pas répondu à ces dernières sections. Cette situation fait en sorte qu'il est plus difficile de bien contextualiser certains résultats. Qui plus est, les comparaisons entre certains sous-groupes de répondantes doivent être traitées et interprétées avec précaution.

Résultats

Les résultats de notre étude se divisent en cinq sections. D'abord, un portrait des participantes et des organismes où elles œuvrent est brossé. Puis, un portrait global du profil des tables de concertation en violence conjugale dans les 14 régions du Québec étudiées est présenté. En troisième lieu, les perceptions des membres de ces tables relativement à divers thèmes en lien avec la concertation sont exposées. Suit une quatrième section où les distinctions entre certains sous-groupes de participantes eu égard à leurs profils et perceptions sont détaillées. Dans une cinquième section, les événements historiques ayant influencé la concertation du point de vue des participantes sont mis en lumière. Dans chacune de ces sections, les comparaisons avec les résultats de l'étude de Rondeau *et al.* (1999; 2000) sont exposées lorsque possible. Pour clore ce rapport, l'inventaire des tables de concertation et un portrait par région sont consignés en annexe.

Portrait des participantes

Tel que précédemment mentionné, diverses actrices directement impliquées dans les activités de concertation en violence conjugale au Québec ont été rencontrées lors de deux vagues de collecte de données. En vue d'établir le portrait sociodémographique et le contexte organisationnel de ces participantes, leurs caractéristiques sont exposées dans les quelques pages qui suivent.

Participantes aux entretiens individuels

Tel qu'exposé au tableau 2, une large majorité des répondantes régionales en violence conjugale sont des femmes (12/14) et plusieurs occupent leur fonction en tant que répondantes depuis cinq ans ou moins (11/14). Elles sont par ailleurs répondantes pour plus d'une problématique au sein de leur région⁴ et une minorité coordonne une table de concertation portant en tout ou en partie sur la violence conjugale (5/14). Celles qui le font, coordonnent la table régionale de leur région administrative. Sur le plan organisationnel, le poste des participantes est le plus souvent intégré au sein de la direction santé mentale et dépendance (8/14) des Centres intégrés [universitaires] en Santé et Services sociaux (CISSS/CIUSSS). Il peut également être intégré au sein des services généraux ou multidisciplinaires ou encore, au bureau du président-directeur général d'un CISSS/CIUSSS.

Tableau 2 *Caractéristiques des participantes de la phase 1*

Caractéristiques	N=14	%
Genre		
Femme	12	85,7

⁴ Par exemple un ou plusieurs de ces dossiers : agressions sexuelles; santé et bien-être des hommes; santé et bien-être des femmes; santé mentale; itinérance; dépendance; prévention du suicide.

Hommes	2	14,3
Nbr années porteuses de dossier		
Moins de 1 an	3	21,4
1-5 ans	8	57,1
6-10 ans	2	14,3
+ de 10 ans	1	7,1
Coordonne une table de concertation de la région		
Oui	5	35,7
Non	9	64,3
Direction en CISSS/CIUSSS		
Santé mentale et dépendance	8	57,1
Services généraux ou multidisciplinaires	3	21,4
Bureau du président-directeur général	3	21,4

Il a été noté lors des entretiens, que les 14 répondantes des dossiers violence conjugale rencontrées n'ont pas toutes le même rôle au sein de leur région, ni la même vision de celui-ci. Ainsi, si certaines assument la coordination de la concertation régionale, d'autres sont membres d'une ou plusieurs tables de leur région sans en assumer le leadership, et lorsqu'elles participent à plusieurs tables locales, c'est de façon irrégulière. Plusieurs se perçoivent par ailleurs un double mandat. D'un côté elles se considèrent collaboratrices des membres de la communauté et de l'autre côté, elles se voient en tant que récipiendaire ou responsable de la reddition de compte associée au financement de la concertation dans la région. D'ailleurs, concernant la gestion de ces fonds, des répondantes régionales mentionnent qu'elles doivent parfois « recadrer » l'allocation des ressources entre les membres des tables qui participent à la cogestion afin d'aplanir les enjeux financiers qui peuvent émerger. D'autres enfin se voient un rôle de facilitatrice ou de liaison entre d'un côté, les actrices qui agissent directement sur le terrain et de l'autre côté, le MSSS, duquel relèvent directement ou indirectement les tables de concertation en violence conjugale au Québec. Il ne nous est pas possible d'expliquer si ces variations de rôles et de perceptions sont dues à des descriptions de poste et des attentes qui diffèrent d'un CISSS/CIUSSS à l'autre ou à l'autonomie professionnelle des répondantes régionales. Un élément qui apparaît toutefois clair, mais qui est difficile à démontrer par des données descriptives, est que le rôle et le leadership assumés par ces répondantes impactent la configuration et l'évolution de la concertation dans les différentes régions étudiées.

Participantes au questionnaire en ligne

Tout comme dans la phase 1, une large majorité des 142 participantes de la phase 2 sont des femmes (84,5%). L'âge de ces participantes se répartit dans plusieurs catégories de façon étendue, la médiane étant de 40-49 ans et le plus petit groupe représenté étant celui des 20 à 29 ans. L'examen du tableau 3 révèle par ailleurs que plusieurs participantes ont une importante expérience dans le domaine de la violence conjugale alors qu'une majorité

a plus de 10 ans d'expérience (62,7%). Elles sont toutefois une minorité à se consacrer à temps plein à cette problématique. De fait, seul un peu plus du quart des participantes mentionnent que la proportion de leur tâche hebdomadaire y étant dédiée est de quatre jours et plus.

Tableau 3 Caractéristiques sociodémographiques et professionnelles des participantes de la phase 2

Caractéristiques	2021		1998	
	N	%	N	%
Genre				
<i>Femme</i>	120	84,5	193	68
<i>Homme</i>	20	14,1	32	32
<i>Autre</i>	1	,7	-	-
<i>Ne souhaite pas répondre</i>	1	,7	-	-
Catégorie d'âge				
<i>20-29 ans</i>	8	5,6	18	6,3
<i>30-39 ans</i>	31	21,8	73	25,7
<i>40-49 ans</i>	53	37,3	143	50,3
<i>50-59 ans</i>	31	21,8	43	15,1
<i>60 ans ou plus</i>	19	13,4	7	2,5
Participation à des activités liées à la VC				
<i>Moins d'un an</i>	6	4,2	25	8,8
<i>1 à 5 ans</i>	30	21,1	108	38
<i>6 à 10 ans</i>	14	9,9	74	26
<i>Plus de 10 ans</i>	89	62,7	73	25,7
<i>Ne sait pas</i>	3	2,1	4	1,5
Proportion de la tâche hebdomadaire liée à la VC				
<i>Moins d'une journée</i>	58	40,8	155	54,6
<i>De 1 à 3 jours</i>	36	25,4	65	22,9
<i>4 jours ou plus</i>	39	27,5	44	15,5
<i>Autre ou aucune réponse</i>	9	6,3	20	7

Lorsque les caractéristiques des participantes sont comparées à celles de l'étude de Rondeau *et al.* (2000) par le biais d'analyse de khi2, nous constatons que les échantillons se distinguent sur le plan de l'âge ($X^2_{(4)}=25,07$; $p < 0,001$) alors qu'elles sont proportionnellement plus nombreuses dans les catégories d'âge de 50 à 59 ans et 60 ans au sein de notre échantillon. De plus, elles sont proportionnellement plus nombreuses à cumuler une expérience en violence conjugale de 10 ans ou plus ($X^2_{(4)}= 104,38$; $p < 0,00$). Au regard de l'expérience de concertation des participantes, nous constatons à l'examen

du tableau 4 qu'une majorité (74,6%) prend part à d'autres instances et que la médiane en termes de temps de participation à une ou des tables de concertation en violence conjugale est de six ans et plus. Ceci nous mène à souligner que ces participantes ont une importante expérience en la matière. Ce résultat est cohérent avec l'historique plus long de la concertation en violence conjugale au Québec en général, et avec celui plus particulier à certaines tables en place depuis plus de 30 ans.

Tableau 4 *Expérience de concertation des participantes de la phase 2*

Caractéristiques	2021		1998	
	N	%	N	%
Participation à la table depuis				
<i>Moins de 1 an</i>	17	12,0	58	20,4
<i>1-5 ans</i>	55	38,7	177	62,3
<i>6 ans ou plus</i>	63	44,5	49	17,3
<i>Autre (ne sait pas ou aucune réponse)</i>	7	4,9	-	-
Représentante officielle de l'organisme à la table				
<i>Oui</i>	82	57,7	239	84,2
<i>Non</i>	21	14,8	41	14,4
<i>Aucune réponse</i>	39	27,5	4	1,4
Membres d'une autre table de concertation				
<i>Oui</i>	106	74,6	158	55,7
<i>Non</i>	32	22,5	124	43,6
<i>Autre (ne sait pas ou aucune réponse)</i>	4	2,8	2	0,7

Concernant plus spécifiquement le portrait des organisations représentées par les participantes de la phase 2, les données du tableau 5 indiquent que près de la moitié de ces dernières sont issues d'organismes communautaires (47%) ou du secteur de la santé et des services sociaux (49%). On constate par ailleurs que c'est une minorité des organisations où pratiquent ces participantes qui a pour principale mission la violence conjugale (28,6%), mais que malgré cela, c'est une majorité qui intervient directement auprès des usagers aux prises avec cette problématique (69,3%). Enfin, le tiers des organisations représentées est membre de la table de concertation en violence conjugale depuis plus de 10 ans, ce qui témoigne d'un engagement à long terme et continu en matière de collaboration.

Tableau 5 Portrait des organisations représentées par les participantes de la phase 2⁵

Caractéristiques des organismes	2021		1998	
	N	%	N	%
Types d'organismes				
<i>Organismes communautaires</i>	67	47,2	108	38
<i>Établissement ou service public</i>	33	23,2	178	60,6
<i>Autre (p. ex. coordonnatrice embauchée)</i>	5	3,5	3	1,1
<i>Non répondu</i>	37	26,1	1	0,3
Secteurs				
<i>Santé et services sociaux</i>	70	49,3	177	62,3
<i>Sécurité publique (services de police et correctionnels)</i>	19	13,6	48	16,9
<i>Justice (CAVAC, DPCP)</i>	8	4,9	25	7,7
<i>Autre (p. ex. éducation, emploi, aîné, municipal, etc.)</i>	9	6,3	9	12
<i>Non répondu</i>	37	26,1	3	1,1
Principale mission : la violence conjugale				
<i>Oui</i>	40	28,6	71	25
<i>Non</i>	66	47,1	211	74,3
<i>Non répondu</i>	36	24,3	2	0,7
L'organisme est membre de la table depuis				
<i>Moins d'un an</i>	4	2,8	25	8,8
<i>1 à 5 ans</i>	19	13,4	167	58,7
<i>6 à 10 ans</i>	12	8,5	67	23,6
<i>Plus de 10 ans</i>	48	33,8	21	7,4
<i>Je ne sais pas</i>	20	14,1	-	-
<i>Non répondu</i>	39	27,5	4	1,5
Interviens directement auprès des personnes vivant de la violence conjugale				
<i>Victimes, femmes et enfants</i>	51	36,4	79	27,8
<i>Auteurs de violence</i>	17	12,1	24	8,4
<i>Victimes, auteurs et enfants</i>	29	20,7	71	25
<i>Autres ou non spécifiés</i>	-	-	40	14,1
<i>Pas d'intervention directe</i>	8	5,7	66	23,2
<i>Aucune réponse</i>	35	25	4	1,5

⁵ Il est à noter que les questions relatives aux organisations représentées ont été posées à la fin du questionnaire, ce qui explique le nombre important de réponses manquantes. Tel que mentionné dans la méthodologie, ces données n'ont pas été imputées en raison de leur caractère fortement contextuel.

L'organisme accorde-t-il le soutien dont la participante a besoin pour participer à la table

Complètement

En partie

Très peu ou pas du tout

Non répondu

77	54,2	188	66,2
21	14,8	72	25,3
5	3,5	22	7,8
39	27,5	2	0,7

En raison du taux de non-réponse élevé à ces questions, il est impossible de comparer statistiquement leurs résultats avec les travaux de nos prédécesseurs. Il est toutefois possible de remarquer que notre échantillon comporte des taux des participantes plus bas issus des établissements publics (-37,4%), dont la mission principale n'est pas la violence conjugale (-27,2%), qui n'intervient pas directement auprès de personnes aux prises avec la violence conjugale (-17,5%), ou qui sont au sein d'organismes membres de leur table depuis cinq ans ou moins (-51,3%). Ces différences, dont certaines sont sommes toutes marquées, nous amènent à croire que les deux échantillons se distinguent par rapport à ces caractéristiques organisationnelles.

Portrait des tables de concertation en violence conjugale

Cette section décrit les profils des tables de concertation étudiées et les compare avec ceux des instances en place à la fin des années 1990. Il est ainsi question dans les prochaines pages des modèles de concertation régionaux, des mandats des tables de concertation recensées, des secteurs qui y sont présents, du fonctionnement des tables et des activités qui y sont menées.

Modèles de concertation

Trois modèles distincts de concertation intersectorielle au sein des 14 régions étudiées ont pu être identifiés soit : 1) une concertation exclusivement régionale où une seule table regroupant des actrices d'une région administrative est en place; 2) une concertation exclusivement locale (ou sous-régionale) où plusieurs tables regroupant des actrices de territoires spécifiques d'une région sont réparties et 3) un modèle mixte où il y a à la fois une table de concertation intersectorielle régionale et locale.

La répartition des participantes de la phase 2 selon ces trois modèles a mis en lumière le fait que 37,3% d'entre elles ont été recrutées dans des régions où la concertation est régionale, 38% proviennent de régions qui ont un modèle de concertation local et 24,7% d'une région avec une concertation mixte. Nous notons ainsi qu'elles sont un peu moins à avoir été recrutées dans une région où la concertation en violence conjugale est mixte. Ce portrait est surprenant, car les régions arborant ce modèle sont plus nombreuses parmi notre échantillon (6/14). Une piste permettant d'expliquer cette distinction est liée aux stratégies

de recrutement différenciées de notre étude, alors qu'il a été plus difficile de rejoindre directement les actrices des tables locales des régions où la concertation est mixte.

Ces trois modèles de concertation avaient déjà été relevés par Rondeau *et al.* (2000; 2001). Depuis la fin des années 1990, il y a toutefois eu beaucoup de mouvement en la matière, tel qu'il est possible de le constater dans le tableau 6.

Tableau 6 Répartition des tables de concertation par région en 1998 et 2021

	Rondeau <i>et al.</i> (2000)		Lalande et Belleau (2021)	
Régions	Tables régionales	Tables locales	Tables régionales	Tables locales
01	n=1	n=5	n=1 ⁶	n=2 (-3)
02	n=1	n=6	n=1	n=6
03	n=1	n=4	n=0 (-1)	n=2 (-2)
04	n=0	n=2	n=1 (+1)	n=0 (-2)
06	n=1	n=1	n=1	n=4 (+3)
07	n=1	n=6	n=1	n=0 (-6)
08	n=1	n=2	n=1	n=3 (+1)
09	n=1	n=5	n=1	n=4 (-1)
11	n=1	n=0	n=0 (-1)	n=0
12	n=0	n=3	n=1 (+1)	n=4 (+1)
13	n=1	n=0	n=1	n=0
14	n=0	n=0	n=1 (+1)	n=0
15	n=1	n=3	n=0 (-1)	n=6 (+3)
16	n=1	n=5	n=0 (-1)	n=8 (+3)
Total	N=11	N=42	N=10	N=39

Nos données comparées avec celles de nos prédécesseurs indiquent que quatre tables régionales ont disparu. Parmi celles-ci, il y a toutefois la table de la région de la Gaspésie-Îles qui est en processus de réactivation, mais qui est, à ce jour, sectorielle. Une des tables régionales dédiées à la violence conjugale est par ailleurs devenue une table stratégique au mandat plus large. En contrepartie, il y a trois tables régionales intersectorielles traitant la problématique de la violence conjugale ayant été créées. Parmi celles-ci, il y a une table sectorielle regroupant les actrices de la santé et des services sociaux, qui avait déjà été recensée par Rondeau *et al.* (2000) à la fin des années 1990 dans la région de Lanaudière.

À l’instar de la concertation régionale, la concertation intersectorielle locale a aussi été le théâtre de plusieurs mouvements. Tel qu’illustré dans le tableau 6, il y a cinq régions où

⁶ Maintenant une table stratégique régionale intégrant toutes les questions traitées par la direction santé mentale et dépendance.

des tables locales ont disparu et cinq où de nouvelles tables ont été créées depuis la fin des années 1990. Finalement, il n'y a que la région de Laval qui est demeurée stable sur le plan de sa structure de concertation. En effet, bien qu'il y ait aussi la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean où les chiffres sont stables, la Table de concertation en violence conjugale et agression sexuelle du Fjord a remplacé le Comité d'action et de prévention vers la non-violence de La Baie.

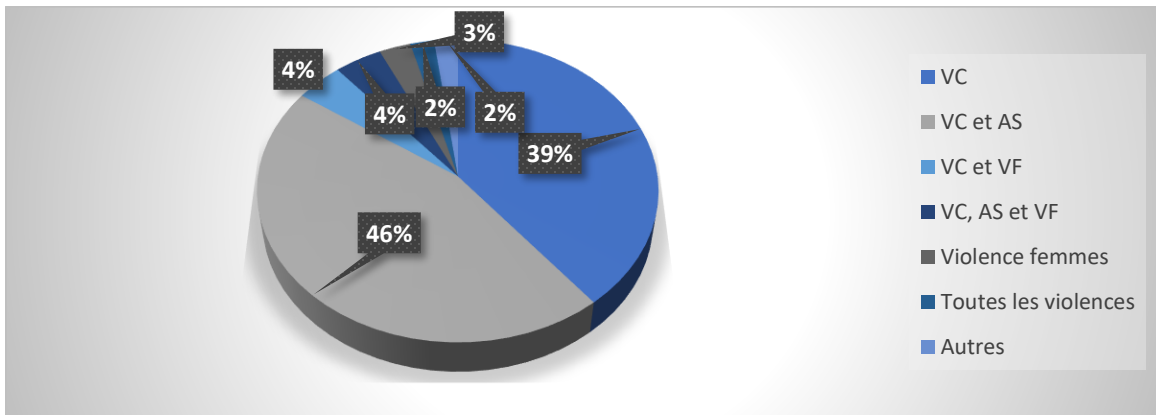
En appui à ces données, il y a 23 participantes issues de 10 des 14 régions investiguées qui ont indiqué dans le questionnaire qu'une table de concertation en violence conjugale a cessé ses opérations au cours des 20 dernières années dans leur région. Les principales raisons évoquées par ces participantes pour expliquer ces arrêts sont la pandémie, la réforme dans le RSSS et l'absence de coordination.

Globalement, la comparaison des données de 2021 et de 1998 démontre qu'une table régionale et trois tables locales de concertation intersectorielle en violence conjugale sont en moins actuellement à la grandeur de la province. On constate ainsi dans le tableau 6 un important mouvement sur le plan des structures de concertation dans les régions, sans toutefois que ce mouvement marque un changement significatif du nombre de tables. Outre les quelques causes mentionnées par certaines participantes, les origines de ces mouvements sont inconnues. Elles mériteraient certainement d'être investiguées afin d'identifier les facteurs susceptibles de nuire à la continuité des instances de concertation.

Mandats

Selon les informations colligées auprès des répondantes régionales, il y a cinq tables régionales et trois tables locales dont le mandat est exclusif à la violence conjugale. Il y a par ailleurs quatre tables régionales et 17 tables locales dont le mandat porte à la fois sur la violence conjugale et les agressions sexuelles. Les autres tables recensées ont des mandats plus larges, par exemple, un mandat visant la violence faite aux femmes et certaines autres combinant violence conjugale, sexuelle et familiale. Ces données sont cohérentes avec celles recueillies par le questionnaire de la phase 2 et illustrées dans la figure 2 qui suit.

Figure 2 Répartition des mandats au sein des tables de concertation



Un portrait plus détaillé de la répartition des mandats des tables de concertation par région est présenté dans le tableau 7.

Tableau 7 Répartition des mandats selon les régions et les types de tables⁷

Régions		Régionale (R)		Locale (L)				
		Problématiques						
		VC	VC et AS	VC et VF	Violences en général et VC	Violences faites aux femmes		Autres
BSL	01		2L				1R (multi, SM)	
SLSJ	02	1R	3L			2L	1L (VF et AS)	
CN	03	1L		1L				
MCQ	04		1R					
Mtl	06	1R + 3L		1L				
Out	07	1R						
AT	08		1R + 3L				1L (AS)	
C-N	09		1R + 4L					
GLI	11		1R ⁸					

⁷ Pour les tables locales, ces informations sont à prendre avec précaution puisque d'une part, certaines répondantes de la phase 1 avaient une connaissance moins étayée de ces tables et d'autre part, les données de la phase 2 ne sont pas toujours cohérentes entre elles, ce qui rend la triangulation plus ardue.

⁸ Cette table n'est pas intersectorielle et inclut seulement le secteur des services sociaux.

C-A	12	1R + 2L					1R (AS)	
Laval	13		1R					
Lan	14	1R						
Lau	15	3L		2L			1L (VC/AS/VF)	
Mont	16		5L			2L	1L (VC/AS/VF)	

Au sujet de la combinaison des mandats de violence conjugale et d'agressions sexuelles, quelques répondantes régionales ont mentionné qu'elle pouvait être source d'enjeux parce que la violence conjugale avait tendance à « prendre plus de place » que la problématique des agressions sexuelles dans les échanges et les projets. Selon les propos recueillis, cette réalité serait due, en grande partie, au fait qu'un financement est dédié à la concertation en violence conjugale alors que ce n'est pas le cas pour les agressions sexuelles. Cette situation causerait parfois des iniquités en matière d'investissement et d'engagement dans les projets spécifiques à chacune des problématiques.

Lorsque ces données sont comparées à celles de Rondeau *et al.* (2000), trois constats émergent. D'abord, il y aurait moins de tables intégrant actuellement la violence familiale parmi leur mandat (sept tables recensées versus 13). En second lieu, il y aurait moins de tables dont le mandat est la violence envers les femmes (quatre tables locales versus trois régionales et six locales). Enfin, il y aurait actuellement beaucoup plus de tables locales dont le mandat combine les agressions sexuelles et la violence conjugale (17 VS 5). Il semble donc y avoir une tangente à la grandeur de la province mettant de l'avant la volonté de répondre conjointement à ces deux problématiques qui touchent largement les femmes. Cette tangente est d'ailleurs constatée dans le projet gouvernemental de développer les premiers tribunaux spécialisés au monde dédiés à la violence conjugale et aux agressions sexuelles. Nos données ne permettent pas de documenter ou de proposer des pistes de compréhension pour expliquer les raisons de cette tangente au sein des tables.

Secteurs représentés

La compilation des informations recueillies auprès des répondantes régionales permet d'identifier huit secteurs au sein des concertations en violence conjugale étudiées. Ces informations permettent par ailleurs de constater que ces tables regroupent généralement entre trois et cinq secteurs au sein desquels se retrouvent presque toujours des représentantes de la santé et des services sociaux, de la justice et de la sécurité publique. Les représentations des autres secteurs sont quant à elles variables selon les régions.

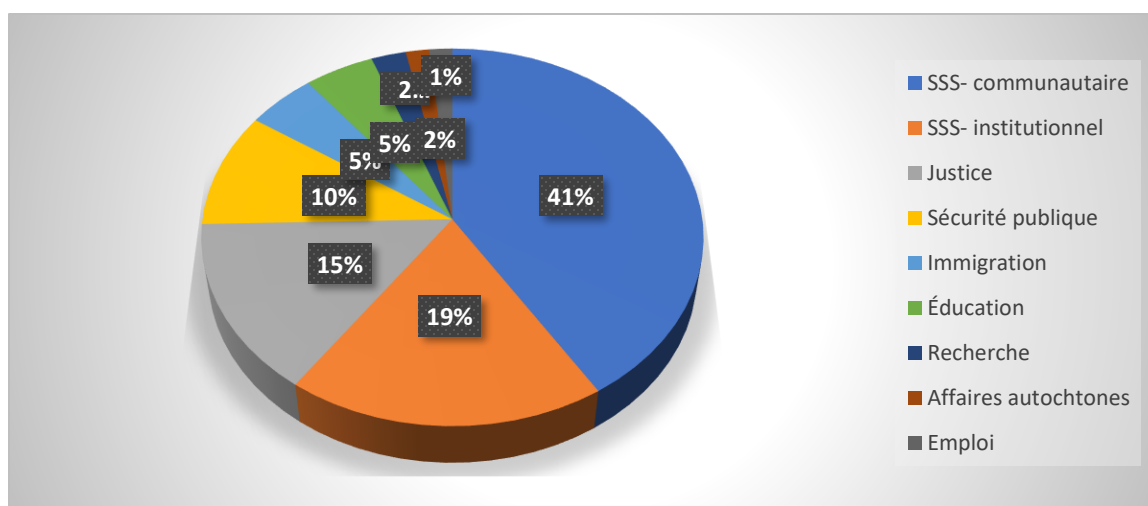
La figure 3 expose une estimation de la représentation des différents secteurs au sein des instances de concertation en violence conjugale des régions étudiées. Pour établir cette

estimation, nous avons additionné l'ensemble des actrices des treize tables⁹ pour lesquelles nous détenions ces informations et avons établi une proportion pour chacun des secteurs présents. Il faut toutefois prendre cette estimation avec précaution puisque 1) le compte ne prend pas en considération la présence de plusieurs actrices d'un même type d'organisme au sein des instances (par exemple lorsqu'il y a plusieurs maisons d'hébergements représentées sur une même table) et 2) il y a des régions où les données recueillies étaient imprécises, en particulier pour les tables locales.

Selon l'estimation établie, le secteur affichant la plus large représentation est celui de la santé et des services sociaux (60%), en particulier au communautaire (maisons d'hébergement pour femmes et enfants victimes, organismes pour conjoints, centres de femmes, organismes ESPACE, etc. : 41%). Les autres secteurs représentés sont la justice (CAVAC, DPCP, aide juridique : 15%), la sécurité publique (services de police et services correctionnels : 10%), l'éducation (centres de services scolaires, centres de formation : 5%), l'immigration (services dédiés aux populations immigrantes : 5%), la recherche (2%), les affaires autochtones (2%) et l'emploi (1%).

N'ayant pas parmi nos données le nombre exact de participantes aux tables de concertation et leur secteur de provenance, il est difficile de comparer avec les données de Rondeau *et al.* (1999). On note tout de même que dans leur étude, il y avait près de 60% des participantes provenant de la SSS; 17,7% de la sécurité publique, 11% du secteur de la Justice, 5,1% de l'éducation et 7,9% des autres secteurs. Ces données sont quasi identiques aux estimations que nous avons établies. Ceci nous amène à croire qu'il y a eu une certaine stabilité au fil du temps en regard de l'implication des différents secteurs au sein de la concertation en violence conjugale.

Figure 3 Secteurs représentés au sein des concertations en violence conjugale



⁹ Ces informations sont manquantes pour une des tables étudiées.

En plus d'identifier les secteurs au sein des concertations, nous nous sommes intéressées aux secteurs absents qu'on aimerait voir s'ajouter. Selon les réponses colligées, ce sont principalement les secteurs de l'éducation; de la justice, en particulier des représentantes du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP); de l'immigration; des services sociaux institutionnels, en particulier des Directeurs de la protection de la jeunesse (DPJ) ou des services en santé mentale, qu'on aimerait mieux représentés sur les tables. À ce sujet, le croisement des données des phases 1 et 2 de la recherche mène au constat que parmi ces actrices souhaitées, il y en a plusieurs qui sont déjà membres des concertations, mais qui sont peu présentes lors des rencontres : « *Direction de la protection de la jeunesse (membre, mais inactif depuis 9 ans)* » (Participante 48). Ainsi il ne s'agirait pas nécessairement d'élargir l'intersectorialité au sein des tables, mais d'augmenter l'engagement de certains secteurs et actrices.

Fonctionnement

Pour aborder le fonctionnement des tables de concertation en violence conjugale, plusieurs angles méritent d'être investigués. Ceux d'intérêt étant exposés dans les pages à venir concernent leur coordination, la fréquence des rencontres, le nombre de membres qui y participent, la stabilité des tables, le pouvoir des membres et les ressources dont elles disposent. Nous terminerons en exposant comment les membres des tables ayant participé à notre étude évaluent globalement ce fonctionnement, ce qui permettra de témoigner de leur appréciation.

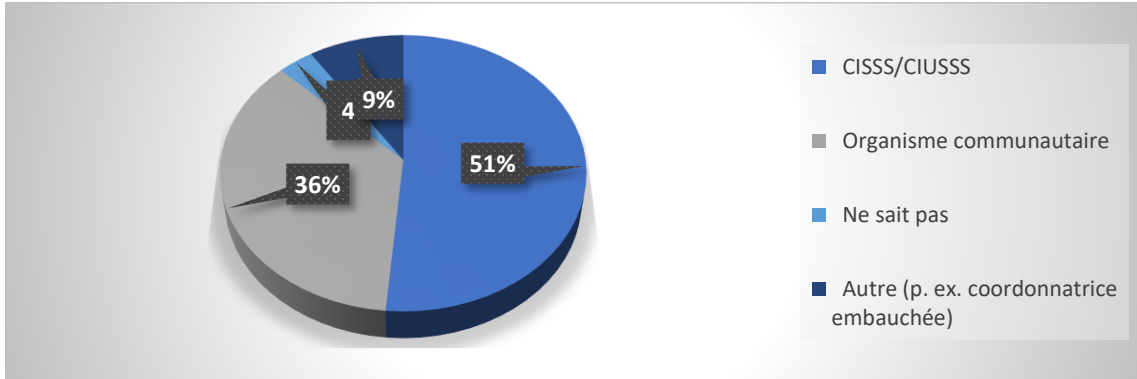
Coordination des tables

Cinq répondantes régionales coordonnent une table. Fait notable, ce sont surtout des régions avec un modèle de concertation régional où des tables sont coordonnées par ces répondantes (3/5). En 1998, c'était une majorité des répondantes régionales qui coordonnaient une table de leur région. Il est difficile d'expliquer ce changement. L'important roulement de personnel des dernières années au sein du Réseau de la Santé et des Services sociaux (RSSS) pourrait être une piste à investiguer. Cela dit, autant en 1998 qu'en 2021, les conditions pour assurer la responsabilité du dossier en violence conjugale et des coordinations ne sont pas optimales pour ces personnes. De fait, il a été constaté que certaines des répondantes rencontrées sont responsables de nombreux dossiers (violence conjugale, agressions sexuelles, santé et bien-être des hommes ou des femmes, santé mentale, toxicomanie, etc.). De plus, des changements de chaise fréquents ont été rapportés, en plus du délestage associé à la pandémie depuis 2020, ce qui rend difficile de bien s'approprier un dossier aussi complexe.

Les autres tables régionales ou locales sont coordonnées ou présidées par des cadres intermédiaires ou des organisatrices communautaires des CISSS et CIUSSS; des représentantes d'organismes communautaires; une combinaison d'actrices du communautaire et du RSSS en partenariat; par des comités de coordination; ou par des

personnes embauchées spécifiquement à cet effet. Ce portrait hétérogène de la coordination des tables est exposé à la figure 4. Il est similaire au tableau brossé à la fin des années 1990.

Figure 4 *Coordination des tables de concertation*

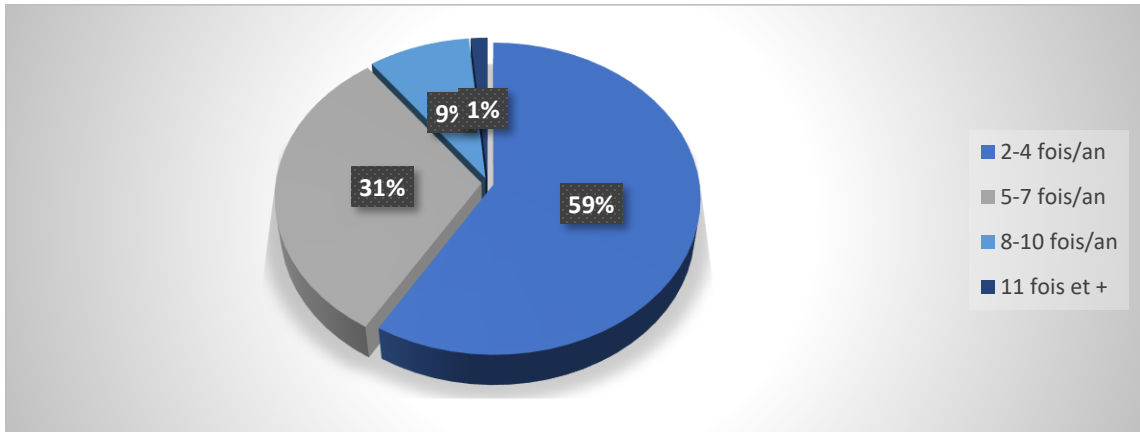


Eu égard à la coordination et au leadership assurés sur les tables de concertation, le deux tiers (66,2%) des participantes rapportent une satisfaction élevée ou très élevée. Il y a cependant une proportion notable de membres des tables qui se dit moyennement satisfaite (27,5%), faiblement, voire très faiblement satisfaite (4,2%). On remarque une baisse de 12,6% de la satisfaction élevée ou très élevée du leadership lorsque les taux de notre étude sont comparés à ceux de Rondeau *et al.* (vs 78,8) ainsi qu'une baisse de 14,9% des taux de satisfaction faible ou très faible (vs 19,1). Ces différences s'expliquent principalement par le fait que nous avons introduit le choix de réponse « satisfaction moyenne », qui récolte plus du quart des réponses des participantes de notre échantillon, mais qui n'apparaît pas présent dans les résultats de 1998.

Fréquence des rencontres de concertation

Tel qu'exposé à la figure 5, une large majorité de participantes rapporte que leur instance de concertation en violence conjugale se rencontre de deux à quatre fois (59%) ou de cinq à sept fois par an (31%). Ces chiffres correspondent aux informations transmises par les répondantes régionales interviewées à la phase 1, qui ont généralement mentionné une périodicité des concertations aux deux ou trois mois. Il n'y a pas de différence remarquable lorsque ces données sont croisées selon les différents modèles de concertation ou taille des tables.

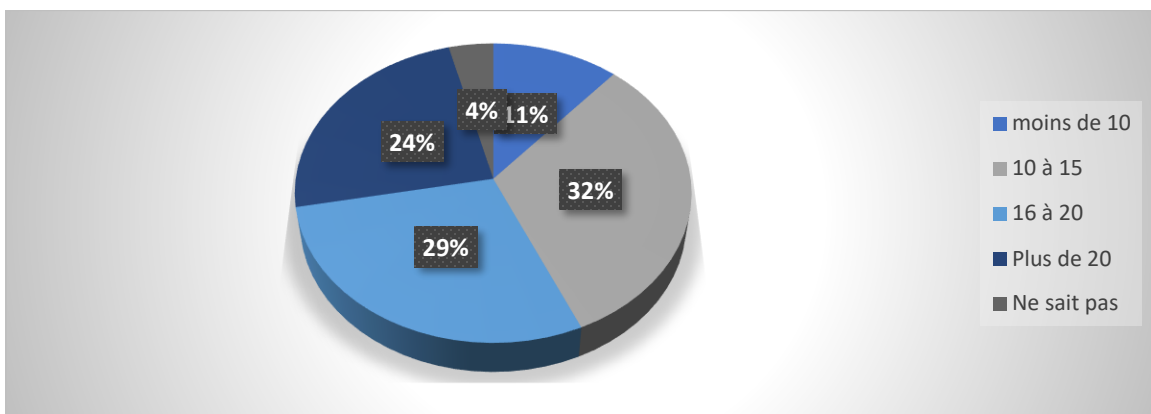
Figure 5 *Fréquence des rencontres de concertation*



Nombre de rencontres de concertation

Un portrait hétérogène des tables est présent en regard du nombre moyen de membres lors des concertations. Tel qu'illustré dans la figure 6 des proportions similaires de tables regroupent de 10 à 15 membres (32%), de 16 à 20 membres (24%) et 20 membres et plus (29%). On constate donc que cette dimension du fonctionnement de la concertation est variable selon la table d'appartenance. Lorsque ces chiffres sont comparés avec ceux de Rondeau et collègues (2000), on peut penser que les tables semblent actuellement compter un plus grand nombre de membres. De fait, il y a en 2021 un taux plus faible de tables comprenant moins de 10 membres (-8%) et a contrario, un taux plus élevé de tables avec plus de 20 membres (+13%). Cette impression, qui tend à invalider notre hypothèse de recherche, devrait toutefois être appuyée par des données plus précises pour être posée sous forme de constat.

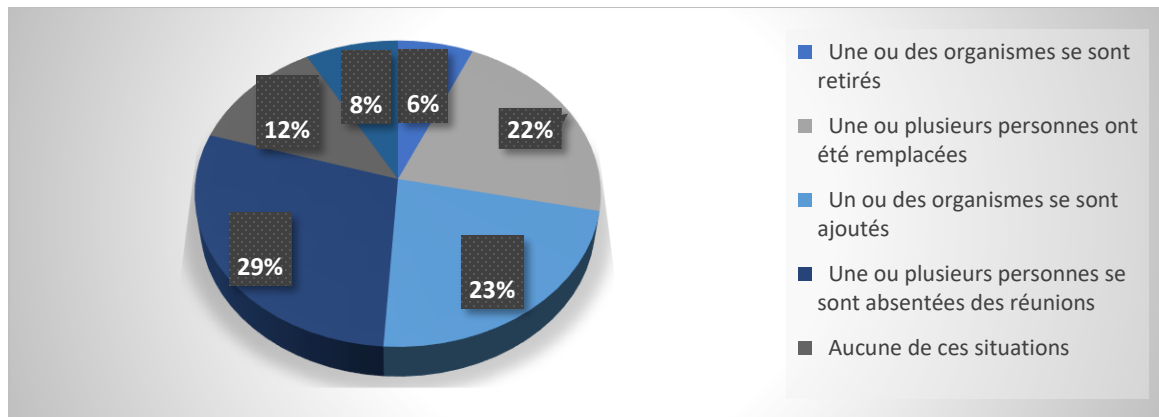
Figure 6 *Nombre moyen de membres présents aux rencontres*



Stabilité des tables de concertation

Nous nous sommes intéressés à la stabilité des tables analysées. Dans cette optique, nous avons demandé aux participantes de la phase 2 d'indiquer si des membres s'étaient retirés ou ajoutés aux rencontres de concertation de l'année ayant précédé la pandémie ou encore, si certains s'absentaient régulièrement. Nous avons privilégié l'année 2019 afin que les bouleversements liés à la COVID19 n'affectent pas les résultats. Selon les résultats colligés et tel qu'il est possible de le constater dans la figure 7, c'est une minorité de participantes (12%) qui rapporte la stabilité de leur table sur le plan de la présence de ses membres. En effet, elles sont nombreuses à souligner que des membres s'absentent aux réunions (29%), qu'un organisme s'est ajouté (23%), que des membres sont remplacés (22%) ou encore, qu'un ou des organismes se sont retirés lors de l'année 2019 (6%). Il apparaît donc que l'instabilité au sein des concertations en violence conjugale constitue plus une norme qu'une exception.

Figure 7 Stabilité des tables de concertation en 2019



Ces données révèlent toutefois une plus grande stabilité que celles rapportées par Rondeau *et al.* (2000). De fait, lorsque les résultats des deux études sont comparés par des tests de khi2, des différences significatives sont constatées en ce qui a trait aux absences aux réunions ($X^2_{\text{(corrigé)}}=23,31$; $p < 0,001$), au remplacement de membres ($X^2_{\text{(corrigé)}}=12,69$; $p < 0,001$) et au retrait d'organismes ($X^2_{\text{(corrigé)}}=13,1$; $p < 0,001$). Pour toutes ces variables, ce sont les résultats obtenus en 1998 qui témoignent de la plus grande instabilité. Ainsi, si les concertations sont instables en 2021, elles le sont moins qu'il y a 20 ans.

Pouvoir des acteurs

La distribution du pouvoir parmi les membres des tables de concertation apparaît hétérogène au sein des instances de ces instances. D'un côté, un peu plus de la moitié des participantes de la phase 2 soutiennent que la majorité (32,9%) ou tous les membres (25%) de leur table de concertation ont un pouvoir décisionnel. De l'autre, elles sont plus d'un quart à rapporter que seules la moitié (15,7%) ou une minorité de membres (12,1%) détiennent ce pouvoir. Parmi les réponses colligées par le biais d'une question ouverte,

certaines ont mentionné que les comités de coordination détenaient de plus grands pouvoirs décisionnels, d'autres ont relevé que les actrices institutionnelles avaient plus de pouvoirs au sein de leur table et au contraire, certaines autres ont dit qu'il y avait moins de pouvoir accordé aux représentantes des institutions. Lorsque ces réponses qualitatives sont analysées, on remarque que sur certaines tables régionales, le devoir de réserve des représentantes institutionnelles et le pouvoir des organismes communautaires sont mis de l'avant :

Les membres des instances institutionnelles sont liés aux politiques et orientations gouvernementales et leurs structures sont très hiérarchiques, ce qui a pour effets de limiter leur pouvoir décisionnel et de les placer dans une position qui est plus dans le « devoir agir » alors que les membres issus des organismes communautaires ont un pouvoir décisionnel plus grand avec une position qui est plus dans le « pouvoir d'agir ». Deux réalités pas toujours faciles à concilier qui exigent des parties une compréhension du contexte organisationnel de l'autre. (Participant 274).

A contrario, elles sont quelques-unes à mentionner que le pouvoir décisionnel revient surtout aux actrices de l'institutionnels « *Les organismes communautaires portent la Table au niveau des enjeux et du travail de routine, mais les acteurs décisionnels restent les institutions. La critique de celles-ci est presque impossible.* » (Participant 49).

En 1998, c'était un peu plus de 50% des participantes de l'étude de Rondeau *et al.* (2000) ayant rapporté que tous les membres de leur table (19,3%) ou une majorité (34,1%) détiennent un pouvoir décisionnel. C'était cependant plus du 1/3 qui rapportait qu'environ la moitié des membres (18%) ou une minorité (20%) détenait ce pouvoir. On constate donc des fluctuations au regard de cette variable, mais celles-ci ne témoignent pas d'une différence significative entre les deux études. L'hétérogénéité des expériences et des perceptions relatives aux pouvoirs décisionnels sur les différentes tables de concertation en violence conjugale apparaît ainsi comme une constance.

Dans ces circonstances, des analyses plus fines, qui distinguent le pouvoir sur les tables régionales et locales seraient pertinentes afin d'avoir une compréhension approfondie de cette réalité. En effet, la répartition égalitaire des pouvoirs est un facteur impactant de façon cruciale la collaboration professionnelle dans le domaine de la violence conjugale (Lessard *et al.*, 2014; Malik *et al.*, 2008; O'Brien Smith, 2020; Stewart, 2020). Elle ne peut, à notre sens, être négligée pour prétendre à des pratiques plus efficaces et satisfaisantes. Les données qualitatives que nous détenons sont cependant trop maigres pour formuler des pistes permettant de comprendre ou d'expliquer cette diversité des expériences et des perceptions au regard du pouvoir dans les processus décisionnels des tables de concertation. Des études qualitatives s'intéressant au pouvoir des acteurs tel qu'il se négocie actuellement au sein de plusieurs concertations auraient avantage à être réalisées pour élucider la question.

Ressources financières et soutien matériel des tables

En regard des ressources financières et matérielles allouées aux tables, les points de vue apparaissent eux aussi partagés. D'un côté, environ 60% des participantes rapportent que leur table a suffisamment de ressources et de l'autre côté, légèrement plus de 40% soulignent être en désaccord avec l'énoncé selon lequel la table aurait suffisamment de ressources. En 1998, des données similaires avaient été colligées alors que 63% croyaient que leur table recevait le soutien nécessaire et 27,8% répondaient le contraire. Il est difficile de dire si ces perceptions contrastées qui perdurent dans le temps sont dues au fait que les tables sont inégalement soutenues ou encore, parce que certaines sont plus actives que d'autres et auraient avantage à recevoir plus de fonds. Cette question mériterait d'être approfondie en comparant avec plus de précisions les budgets alloués à chaque table, le soutien technique et logistique qui leur est concrètement offert (p. ex. l'accès à des salles gratuitement) et les activités qui y sont réalisées.

Évaluation du fonctionnement global des tables de concertation

À l'instar de Rondeau *et al.* (2000), nous avons voulu documenter l'évaluation du fonctionnement global des tables de concertation par leurs membres. Selon les résultats obtenus, une large majorité de participantes (85%) évaluent que leur table fonctionne plutôt bien ou très bien et une minorité (13,5%) croient, pour leur part, qu'elle fonctionne mal ou très mal. En 1998, 91,5% des participantes de l'étude de Rondeau et collègues rapportaient que leur table fonctionnait bien ou très bien et 6,7% qui répondaient l'inverse. On constate ainsi une légère dégradation des évaluations, mais un test de khi2 comparant les données des deux études ne relève pas de différence significative à cet égard.

Activités

Après avoir décrit le portrait général des tables et leur fonctionnement, cette prochaine sous-section rend compte des activités de concertation au sein et à l'extérieur des tables. Ici, l'idée « d'activités » est pensée au sens large, et porte autant sur la façon d'organiser celles-ci que sur leur contenu. Dans cette optique, il sera question de la mise en place de différents sous-comités de travail; des contenus abordés dans le cadre des travaux des tables; des protocoles de concertation en place; des stratégies mobilisées par les membres des tables de concertation lorsque des défis se présentent et des collaborations qui s'actualisent entre les membres hors des tables.

Comités de travail

Près de trois quarts des participantes (70,4%) ayant répondu au questionnaire en ligne mentionnent que leur table de concertation structure et effectue ses travaux par le biais de sous-comités de travail. Ce chiffre est cohérent avec les propos de plusieurs répondantes régionales, qui ont, elles aussi, relaté cette façon de faire dans leur région. Selon les

réponses colligées par le biais d'une question ouverte, les sous-comités de travail les plus fréquemment présents au sein des tables de concertation ont pour thèmes : la gestion de crise/risque homicide; la victimisation des jeunes (adolescentes; exposition des enfants, etc.); la sensibilisation et de la formation; la mobilisation et les actions collectives (en particulier pour organiser les 12 jours d'action pour l'élimination des violences envers les femmes); les projets spéciaux; et les trajectoires de services. Quelques tables ont par ailleurs des sous-comités de coordination qui y assument le leadership et l'organisation.

Cette façon de gérer les travaux des tables de concertation n'a pas été notée dans les documents publiés par nos prédécesseurs. On remarque toutefois, dans l'inventaire des instances de concertation de l'époque (Rondeau *et al.*, 1999), que certaines s'identifient alors en tant que comités (aviseurs, de travail, régionaux, etc.). Il est impossible de dire s'il s'agit essentiellement d'une différence de nomenclature impliquant que les tables étaient jadis appelées « comités » ou bien si l'organisation des activités des tables de concertation sous forme de sous-comités de travail était une pratique déjà instaurée. Il serait nécessaire de consulter une personne déjà impliquée dans des organes de concertation de l'époque afin d'être en mesure de répondre à cette question.

Contenus des travaux des tables de concertation

Tout comme dans l'étude de Rondeau *et al.* (2000), les données du questionnaire en ligne ont permis de documenter les contenus des travaux des tables de concertation. Les dix mêmes thèmes du questionnaire de 1998 ont été repris et proposés aux participantes afin que celles-ci indiquent lesquels étaient traités très souvent, souvent, occasionnellement ou jamais. À ces dix thèmes, nous avons ajouté celui de la prévention du suicide et de l'homicide, qui est au cœur des réflexions en violence conjugale depuis quelques années.

Les résultats relatifs à ces contenus sont exposés dans le tableau 8 où ils sont classés par ordre décroissant. Ils mettent de l'avant que 1) la planification/la réalisation d'activités de sensibilisation ou de formation (p. ex. pour les 12 JCVFFF; journée du 8 mars; etc.), 2) la compréhension de la violence conjugale et 3) l'établissement des priorités d'action sont les contenus les plus présents lors des concertations auxquelles participent notre échantillon. On note par ailleurs, tel qu'anticipé, que la prévention du suicide et de l'homicide est un thème important. Ces résultats sont cohérents avec ceux présentés ci-haut au sujet des principaux sous-comités de travail des tables. A contrario, d'autres contenus sont rapportés comme occasionnellement ou jamais traités par plus de 50% des participantes. Ils font tous partie du sujet plus large des moyens à prendre pour mieux répondre aux réalités particulières (femmes trans, femmes en situation de handicap, femmes autochtones, communautés LGBTQ2+). Ainsi, bien que l'adaptation aux réalités particulières fasse partie des priorités de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale (Gouvernement du Québec, 1995) depuis déjà plus de 25 ans, il s'agit encore d'un champ sous-développé qui reste à investir. Ceci paraît d'ailleurs particulièrement marqué pour les besoins des personnes issues de la diversité sexuelle.

Tableau 8 Contenus des travaux des tables de concertation en ordre d'importance

Contenus	Jamais ou à l'occasion	%	Souvent ou très souvent	%	NSP ou N/R¹⁰	%
	<i>Planification ou réalisation d'activités de sensibilisation ou de formation</i>	17	12	99	70	26
<i>Compréhension de la violence conjugale</i>	24	17	89	63	29	20
<i>Établissement des priorités d'actions</i>	36	25	75	53	31	22
<i>Prévention du suicide et de l'homicide</i>	37	26	70	49	35	25
<i>Protocoles de collaboration</i>	34	24	65	46	43	30
<i>Positionnement face au partenariat</i>	41	29	65	46	36	25
<i>Partage des fonds attribués</i>	40	28	64	45	38	27
<i>Orientation de la Politique d'intervention</i>	43	30	60	42	39	28
<i>Confidentialité et partage des renseignements</i>	57	40	51	36	34	24
<i>Mise sur pied de nouveaux services</i>	59	42	43	30	40	28
Moyens pour répondre aux besoins particuliers de certains groupes	X=74		X=26			
- <i>Communautés ethnoculturelles</i>	64	45	45	32	33	23
- <i>Femmes en secteur rural</i>	64	45	34	24	44	31
- <i>Femmes âgées</i>	68	48	31	22	43	30
- <i>Femmes autochtones</i>	80	56,3	29	20,3	33	23,3
- <i>Hommes victimes</i>	76	54	24	16	44	30
- <i>Femmes en situation de handicap</i>	81	57	19	13	42	30
- <i>Communauté LGBTQ2+</i>	78	55	15	11	49	34
- <i>Femmes trans</i>	81	57	11	8	50	35

¹⁰ Ne sait pas ou non répondu.

Lorsque nous comparons nos données avec celles colligées en 1998, nous remarquons d'abord que la mise sur pied de nouveaux services et les moyens pour répondre aux besoins de groupes ayant des besoins particuliers font partie des sujets les moins discutés. À l'inverse, la compréhension de la problématique de la violence conjugale et la question de l'établissement des priorités d'actions demeurent parmi les principaux thèmes sur lesquels portent les travaux des tables depuis 20 ans.

De plus, des analyses de khi2 ont été réalisées pour chacune des 10 thématiques présentes dans les deux questionnaires. Pour ce faire, nous avons exclu les réponses « je ne sais pas » ou non répondues et avons comparé les résultats combinés « jamais/occasionnellement » VS « très souvent/souvent ». Nous avons par ailleurs établi une moyenne de réponses à l'item « réponses aux besoins particuliers » puisque les résultats proposés par Rondeau *et al.* (2000) ne sont pas ventilés par population dans son rapport de recherche.

Les résultats exposés dans le tableau 9 mettent en lumière que la planification et la réalisation d'activités de sensibilisation et de formation; le positionnement face au partenariat; le partage des fonds attribués et la mise sur pied de nouveaux services sont des contenus plus intégrés dans les travaux des concertations actuelles qu'ils ne l'étaient auparavant. En contrepartie, nous n'avons pas observé de contenus moins abordés. Ceci peut nous amener à croire que globalement, les travaux des tables de concertation couvrent une plus grande quantité de contenus. Cette différence est particulièrement marquée en ce qui a trait aux activités de sensibilisation, de formation et de gestion commune des fonds. Cette comparaison tend à invalider notre hypothèse de recherche à nouveau à l'effet que la concertation se serait dégradée.

Tableau 9 Comparaison des contenus des travaux des tables de concertation

Contenus des travaux	2021 N=142		1998 N=284		Résultats X ²
	N	%	N	%	
<i>Planification et réalisation d'activités de sensibilisation et de formation</i>					X ² _(corrigé) =56,95; p< 0,00
<i>Souvent ou très souvent</i>	99	69,7	113	39,8	
<i>À l'occasion ou jamais</i>	17	12	150	52,8	
<i>Positionnement face au partenariat</i>					X ² _(corrigé) =13,34; p< 0,001
<i>Souvent ou très souvent</i>	65	45,8	95	33,5	
<i>À l'occasion ou jamais</i>	41	28,9	141	49,6	
<i>Partage des fonds attribués</i>					X ² _(corrigé) =63,25; p< 0,00
<i>Souvent ou très souvent</i>	64	45,1	44	15,5	
<i>À l'occasion ou jamais</i>	40	28,2	202	71,1	
<i>Mise sur pied de nouveaux services</i>					X ² _(corrigé) =7,75; p= 0,005
<i>Souvent ou très souvent</i>	43	30,3	65	22,9	
<i>À l'occasion ou jamais</i>	59	41,5	182	64,1	

En vue d'approfondir notre compréhension quant au faible intérêt pour les « moyens utilisés pour répondre aux besoins particuliers de certains groupes », nous avons souhaité savoir si certaines conditions de la concertation pouvaient impacter le traitement de ces thèmes. Deux conditions ont retenu notre attention : 1) l'intérêt manifeste pour les contenus liés à la diversité rapporté par des répondantes régionales et 2) la présence de membres représentant certains sous-groupes au sein des tables¹¹. Nous avons donc créé une variable indépendante et codé les régions étudiées selon trois catégories : 1= régions où les répondantes régionales ont rapporté un intérêt manifeste pour les besoins de certains sous-groupes; 2= régions où les répondantes régionales ont dit que des représentantes de certains groupes siègent sur les tables et; 3= autres régions. Des analyses de khi2 comparant ces trois sous-groupes quant aux thématiques des « moyens pour répondre aux besoins des populations ayant des besoins particuliers » ont ensuite été réalisées.

Nos résultats démontrent que les besoins des femmes autochtones sont plus souvent traités dans les régions où un intérêt pour les réalités particulières est manifeste ou encore, lorsque des représentantes des groupes minoritaires siègent sur des tables ($X^2_{(2)}=13,69$; $p < 0,001$). Il nous apparaît donc très probable que les tables de concertation aient avantage à créer des comités de travail spécifiques à ces questions et à solliciter des représentantes des groupes minorisés pour que leurs besoins soient mieux pris en compte.

Protocoles

Des protocoles de collaboration¹² régionaux (13) et locaux (13) ont pu être recensés avec certitude dans six des 14 régions étudiées. Nous avons aussi constaté dans deux autres régions que des protocoles avaient été en place par le passé, mais les données ne sont pas claires quant à savoir s'ils sont toujours effectifs. Quelques répondantes régionales ont par ailleurs fait état d'ententes informelles entre certains organismes de leur région ou encore, de protocoles antérieurs qui n'étaient potentiellement plus effectifs. Plusieurs de ces protocoles visent l'accompagnement des victimes et excluent les ressources pour auteurs de violence. Ainsi, nous avons constaté que la pratique visant à formaliser les collaborations entre partenaires reste variable d'une région à l'autre et qu'elle semble concerner plus particulièrement les organismes qui viennent en aide aux victimes.

En 1998, des protocoles de collaboration avaient été recensés dans neuf régions (Rondeau *et al.* 1999), et dans deux autres, des projets de protocoles étaient en cours. Lorsque nous comparons les données des deux études, c'est quatre régions qui avaient antérieurement établi ces protocoles qui n'en ont plus (BSL; SLST; Outaouais; CA) et deux autres où ces protocoles n'ont pas été actualisés et ne sont potentiellement plus actifs (AT; GLI). En contrepartie, il y a une région (MCQ) où ce type d'entente formelle est actuellement en place alors qu'elle était absente à la fin des années 1990. Ces données sont cohérentes avec

¹¹ Selon les informations reçues de la part des répondantes régionales, il s'agirait principalement de représentantes du secteur de l'immigration ou des communautés autochtones.

¹² Ou des ententes de collaboration.

celles présentées ci-haut à l'effet que 46% des participantes de notre étude mentionnent le thème des protocoles de collaboration parmi les travaux réalisés souvent ou très souvent alors qu'en 1998 elles étaient proportionnellement plus nombreuses (53,5%) à rapporter la même chose.

Ces comparaisons semblent ainsi indiquer que cette pratique de formalisation des collaborations est actuellement moins employée qu'elle ne l'était par le passé. Nos données ne permettent pas d'expliquer ce constat. L'instabilité au sein des concertations pourrait être une piste. Les quelques répondantes ayant fait état de la disparition de protocole dans leur région ont mentionné que ceux-ci ne correspondaient plus aux besoins et réalités des actrices en place. Cela dit, cette question serait à investiguer, car de façon générale, la formalisation est considérée favorable à la coordination et à la collaboration (Healey *et al.*, 2018; Lalayants, 2013; Macvean *et al.*, 2018). Il est donc légitime de se questionner plus avant pour mieux comprendre le choix de formaliser ou non les pratiques de concertation, ainsi que les impacts concrets de ce choix sur les collaborations régionales et locales.

Stratégies utilisées pour gérer les défis

Quatre principales stratégies ou facteurs-clés sont mentionnés par les participantes pour surmonter les défis de concertation. La première réfère à l'animation et à la coordination : « *La responsable de la concertation est proactive, nourrit les réflexions à avoir et nous guide dans les priorités gouvernementales* » (Participante 86). La seconde relève des communications entre les membres : « *Consultation des membres sur des dossiers délicats. La transparence est mise de l'avant* » (Participante 6). En troisième lieu, les tables créent des sous-comités, ce qui permet un travail plus fluide sur des questions potentiellement controversées : « *Sous-comité de travail sur des questions ou enjeux spécifiques : amène des suggestions d'orientations possibles à la Table* » (Participante 69). Enfin, la (re)centration sur les objectifs communs va aussi être une stratégie pour favoriser le faire ensemble : « *Rappel de l'importance de se centrer sur les objectifs communs (plus que sur les heurts)* » (Participante 16). Bien que non identiques, ces stratégies s'apparentent à celles colligées en 1998 par Rondeau *et al.* (2000) alors que les participantes de l'époque réfèrent au fonctionnement des tables; à des projets ou activités spécifiques; ou encore, à la mobilisation d'expertises externes ou internes pour surmonter les défis.

Environ 11% des participantes de notre étude ont rapporté que leur instance de concertation n'a aucune stratégie efficace mise en place pour gérer les défis qui se présentent. Ce taux est inférieur au 18% de participantes de l'étude de 1998 ayant également rapporté cela (Rondeau *et al.*, 2000). La différence entre les deux échantillons n'est toutefois pas significative lorsque les résultats sont comparés par le biais de khi2.

Collaborations entre les membres à l'extérieur des tables de concertation

Il a été demandé aux participantes de la phase 2 si elles collaborent avec les membres de leur table hors des rencontres, que ce soit par rapport à des dossiers sur la violence conjugale ou à d'autres problématiques. À cette question, une large proportion (82,4%) a

répondu par l’affirmative. Parmi celles-ci, plus de la moitié (55,3%) collaborent avec 50% ou plus des membres de leur table et environ le quart, avec une minorité de membres (26,1%). Ainsi, si l’ampleur de la collaboration est inégalement répartie, le travail de concert est bien présent entre les membres. Nous ne détenons pas les données à cet effet de 1998, il est donc impossible de dire si ces chiffres témoignent d’une plus ou moins grande collaboration à l’extérieur de la table de concertation.

En vue de détailler ces réponses, il a été demandé aux participantes d’identifier les organismes avec lesquels elles sont appelées à collaborer. Selon les réponses obtenues, les organismes au cœur des collaborations sont les maisons d’hébergements pour femmes et enfants victimes de violence conjugale, les Centres de femmes, les CAVACs, les organismes pour conjoints violents et les services de police. Ce résultat est cohérent avec ceux déjà relevés dans une étude précédente que nous avons menée (Lalande, 2018).

Nous appuyant sur les données recueillies dans cette même étude, nous avons voulu détailler les types de collaborations rapportées par les participantes. Quelques questions à cet effet ont donc été ajoutées au questionnaire original. Les résultats à ces questions sont présentés au tableau 10.

Tableau 10 Collaborations mises en œuvre par les participantes

Types de collaboration	N= 142	%
<i>Partage d’informations</i>	121	85,2
<i>Références</i>	99	69,7
<i>Consultation/formation</i>	98	69
<i>Références personnalisées</i>	69	48,6
<i>Intervention crise/risque homicide ou suicide</i>	58	40,8
<i>Interventions informelles en commun</i>	55	38,7
<i>PI et intervention en commun</i>	49	34,5

Les données recueillies mettent en lumière une pratique collaborative particulièrement courante en violence conjugale : le partage d’information, et deux autres répandues : la référence vers d’autres ressources et la consultation/formation. Les collaborations les moins fréquemment rapportées sont pour leur part : la co-intervention, qu’elle soit formalisée par un plan d’intervention commun (34,8%), ou non (38,7%); ainsi que la collaboration en vue de prévenir le suicide ou l’homicide (40,8%). Enfin, la référence personnalisée, qui consiste à assurer la liaison ou à faciliter l’accès au service référé, est pratiquée par près de la moitié des participantes. De nouveau, ces constats sont cohérents avec ceux de nos précédents travaux (Lalande, 2018) et témoignent de degrés d’interdépendances et d’intégration faibles à moyens au sein des régions étudiées. Étant donné 1) l’importante médiatisation des féminicides depuis les dernières années; 2) les différents rapports d’experts recommandant une plus grande collaboration en matière de violence conjugale et (Bureau du Coroner 2020; Corte et Desrosiers, 2020), et 3) la volonté gouvernementale d’une réponse plus intégrée à la violence conjugale (voir Gouvernement

du Québec, 2022), il sera certainement pertinent de reposer cette question aux membres des tables de concertation dans quelques années afin de documenter les impacts de ces nouvelles orientations sur les pratiques collaboratives.

Perceptions des membres des tables de concertation

Différentes croyances, attitudes, perceptions, motivations, etc. des acteurs, sont à considérer pour saisir l'action intersectorielle. Ces perceptions se rapportent à un ensemble d'éléments susceptibles d'impacter la concertation, par exemple les conditions de réussite de la concertation, les politiques gouvernementales, les causes des problèmes sociaux, pour n'en mentionner que quelques-uns. La prochaine section rend ainsi compte des perceptions des participantes au regard de ces différents éléments et les compare avec les résultats diffusés par Rondeau *et al.* (1999; 2000) lorsque possible.

Conditions de réussite de la concertation

Les 14 conditions de réussites énoncées dans le questionnaire de Rondeau *et al.* (2000) ont été reprises dans notre questionnaire en ligne. Nous leur avons ajouté trois autres conditions gagnantes documentées : la capacité des membres à mettre les besoins des aidé(e)s au centre des préoccupations (Breckenridge *et al.*, 2015) ; la présence d'acteurs-clés de la communauté au sein des collaborations (Cummings, 2019; Stagner, 2015) ; l'ouverture des membres à travailler avec les partenaires et à répondre à leurs demandes (Drouin, 2019; Lalayants, 2013). Il a été d'abord demandé aux participantes d'identifier si selon elles ces conditions sont essentielles, importantes, peu importantes et inutiles. Puis, ces mêmes conditions ont été reprises et il a été cette fois-ci demandé aux participantes d'identifier si elles sont tout à fait, en partie ou pas du tout présente au sein de leur table.

Comme nos prédécesseurs, nous avons attribué des scores relatifs aux réponses obtenues dans les questionnaires¹³ afin de transformer nos résultats en données ordinales et être en mesure d'établir des scores moyens. Ces calculs ont permis d'évaluer et de comparer le poids relatif de ces conditions au sein des tables. Les résultats obtenus sont exposés dans le tableau 11 dans lequel les conditions gagnantes investiguées sont ordonnées de façon décroissante selon leur score d'importance. L'ordonnement des scores de présence est quant à lui indiqué entre parenthèses tout de suite après lesdits scores dans la quatrième colonne du tableau.

¹³ L'importance des conditions gagnantes : essentielle=3 ; importante=2 ; peu importante=1 ; inutile=0 et la présence de ces conditions au sein des tables : tout à fait présente=2 ; en partie= 1 ; pas du tout=0.

Tableau 11 Conditions gagnantes de la concertation : leur importance et leur présence

	Répondantes ayant mentionné que selon eux et elles cette condition est <u>essentielle</u>		Répondantes ayant mentionné que la condition énoncée est <u>tout à fait présente</u> au sein de la Table de concertation à laquelle ces personnes participent	
	2021 N=110 ¹⁴ %	Scores (max 3)	2021 N=111	Scores (max 2)
<i>Le respect mutuel entre les partenaires.</i>	101/91,8	2,92	81/73	1,7 ⁽²⁾
<i>Des objectifs clairs de concertation.</i>	84/76,4	2,76	50/45	1,38 ⁽¹⁴⁾
<i>La connaissance des services offerts à la clientèle par chaque partenaire.</i>	80/72,7	2,7	42/37,8	1,38 ⁽¹⁴⁾
<i>La capacité des membres à mettre les besoins des aidé(e)s au centre des préoccupations.</i>	73/66,4	2,66	74/67,3	1,65 ⁽³⁾
<i>Le respect de la philosophie et des orientations de chaque partenaire.</i>	73/66,4	2,66	57/51,4	1,48 ⁽¹⁰⁾
<i>L'ouverture d'esprit de tous les membres face à des cultures organisationnelles et des approches d'intervention différentes.</i>	70/63,6	2,64	49/44,5	1,4 ⁽¹³⁾
<i>La cohérence entre les interventions des différents secteurs impliqués (que les interventions ne se contredisent pas).</i>	71/64,5	2,62	44/39,6	1,36 ⁽¹⁵⁾
<i>Une coordination efficace des activités de la Table.</i>	67/60,9	2,61	73/65,8	1,63 ⁽⁴⁾

¹⁴ 22 personnes n'ont pas répondu à cette question, les résultats ont donc été repondérés en tenant compte seulement des réponses données.

<i>Une bonne circulation de l'information entre les membres.</i>	66/60	2,57	52/47,3	1,44 ⁽¹²⁾
<i>La capacité du groupe à résoudre respectueusement les conflits entre les membres.</i>	63/57,3	2,55	65/59,1	1,52 ⁽⁷⁾
<i>La présence d'acteurs-clés de la communauté.</i>	62/56,4	2,55	64/58,2	1,53 ⁽⁶⁾
<i>Un bon degré de complémentarité entre les interventions des différents secteurs impliqués.</i>	57/51,8	2,52	57/51,4	1,46 ⁽¹¹⁾
<i>Une bonne qualité d'animation des rencontres de la table.</i>	57/51,8	2,52	84/75,7	1,74 ⁽¹⁾
<i>Une bonne capacité de tous les membres à travailler en équipe.</i>	52/47,3	2,45	62/56,4	1,51 ⁽⁸⁾
<i>Un bon degré de consensus entre les membres sur les orientations à privilégier.</i>	49/44,5	2,45	61/55	1,5 ⁽⁹⁾
<i>L'ouverture des membres à répondre aux demandes provenant des partenaires.</i>	46/41,8	2,37	64/58,2	1,55 ⁽⁵⁾
<i>La compétence dans le domaine de la violence conjugale de tous les partenaires.</i>	51/46,4	2,36	56/50,5	1,48 ⁽¹⁰⁾

Dans le tableau 11, on constate que les conditions gagnantes rapportées comme étant les plus importantes sont le respect mutuel entre partenaires, la présence d'objectifs clairs de concertation et la connaissance des services offerts par chaque partenaire. A contrario, la compétence dans le domaine de la violence conjugale de tous les partenaires et l'ouverture des membres à répondre aux demandes provenant des partenaires sont considérées moins essentielles. Ce résultat semble contredire les études rapportant que les connaissances au sujet de la violence conjugale sont essentielles aux collaborations dans ce domaine et leur absence est perçue comme un manque de compétence (Langenderfer-Magruder *et al.*, 2019; Nikolova *et al.*, 2020). Il faut toutefois nuancer en mettant de l'avant que toutes les conditions de la concertation sont considérées très importantes ou essentielles (scores variant de 2,36 à 2,92/3) par les participantes. De plus, il est probable que les connaissances et les compétences spécialisées en matière de violence conjugale soient plus essentielles lorsqu'il s'agit d'intervenir directement auprès des personnes aux prises avec la violence

conjugale et de collaborer dans ce contexte d'intervention directe. Lors des concertations, alors qu'il s'agit surtout de coordonner une réponse cohérente de la communauté, les connaissances pointues sur la violence conjugale peuvent être moins essentielles, bien qu'importantes.

Les résultats obtenus tendent par ailleurs à démontrer l'actualisation de ces conditions au sein des tables. Celles considérées les plus présentes sont : une bonne qualité d'animation des rencontres, le respect mutuel entre les partenaires et la capacité des membres de mettre les besoins des aidés au centre de leurs préoccupations. Dans l'optique où une animation de qualité a été rapportée précédemment comme facilitateur à la résolution des défis de la concertation, il est rassurant de constater que la plupart des tables investiguées semblent en bénéficier.

Nous notons toutefois que deux conditions rapportées comme étant moins présentes (la connaissance des services et la présence d'objectifs clairs de concertation) sont parmi les plus importantes chez les participantes, indiquant très probablement le besoin qu'elles soient mieux actualisées. Cette divergence entre l'importance accordée à ces conditions et leur présence concrète pourrait être une piste pour expliquer des irritants ou un moins bon fonctionnement au sein de quelques tables. Cette piste serait à investiguer par des recherches futures.

La comparaison de nos résultats avec ceux de Rondeau *et al.* (2000) met en lumière la convergence des données colligées en 1998 et en 2021. En ce qui a trait à leur importance, les trois mêmes conditions se retrouvent en haut de la liste. De même, la même condition, soit « la compétence dans le domaine de la violence conjugale de tous les partenaires » est considérée par les participantes des deux études moins essentielles à la concertation. Enfin, la très large majorité des conditions sont considérées comme étant aussi ou légèrement plus importantes par les participantes de notre étude (variation de scores entre 0 et 0,1), mais ces différences ne sont pas statistiquement significatives. Seules deux conditions sont considérées comme étant légèrement moins importantes : la connaissance des services offerts par les partenaires (- 0,12) et le bon degré de consensus entre les membres (-0,04).

En ce qui a trait à la présence de ces conditions au sein des concertations, celles-ci apparaissent légèrement plus présentes en 2021 qu'elles ne l'étaient en 1998 (variation des scores entre +0,08 à + 0,26) à l'exception de la connaissance des services par les partenaires (-0,1). Les analyses comparatives de khi2 révèlent pour leur part, qu'elles sont moins nombreuses en 1998 à avoir rapporté que : le respect mutuel entre partenaires ($X^2_{(2)}=14,5$, $p < 0,00$), un bon degré de complémentarité entre les interventions des partenaires ($X^2_{(2)}=12,37$, $p < 0,01$), une coordination efficace des activités de la table ($X^2_{(2)}=10,85$, $p < 0,01$), une bonne qualité d'animation des rencontres ($X^2_{(2)}=16,46$, $p < 0,01$), une bonne capacité de tous les membres à travailler en équipe ($X^2_{(2)}=23,19$, $p < 0,00$) et la capacité du groupe à résoudre respectueusement les conflits ($X^2_{(2)}=10,51$, $p < 0,001$), sont tout à fait

présentes au sein de leur table. Globalement, ces résultats semblent indiquer des conditions de la concertation en violence conjugale plus favorables en 2021 qu'en 1998.

En plus de ces conditions, nous nous sommes intéressées aux perceptions du soutien reçu de la part des organisations pour participer aux activités de concertation. Il s'agit en effet d'un facteur souvent rapporté comme étant nécessaire et favorable à la collaboration en violence conjugale (Hamilton *et al.*, 2021; Lalayants, 2013). Parmi les participantes s'étant prononcées sur le sujet, c'est une majorité (74,8%) qui rapporte un soutien complet. Elles sont par ailleurs très peu à mentionner ne pas recevoir ou recevoir peu de soutien (4,9%). En comparaison, c'est 66,2% qui mentionnaient recevoir un soutien complet en 1998 et 7,8% rapportant très peu ou pas du tout de soutien. Malgré ces variations de proportions, la comparaison des données des deux échantillons par khi2 ne témoigne pas d'une différence significative à cet égard.

Perceptions relatives à la Politique d'intervention en matière de violence conjugale (1995) et aux causes de cette problématique.

Les connaissances et l'adhérence des participantes aux principes directeurs de la Politique gouvernementale d'intervention en matière de violence conjugale (Gouvernement du Québec, 1995) ont été investiguées. Pour ce faire, ces neuf principes leur étaient présentés et elles devaient identifier si chacun de ceux-ci constituent ou non un élément sur lequel se fonde cette politique. Les réponses à cette question sont exposées au tableau 12.

Tableau 12 Perceptions relatives aux principes directeurs de la Politique d'intervention en violence conjugale (1995)

<i>Je pense que l'énoncé est un élément à la base de la Politique</i>	Oui %	Non %	NSP %
N=106			
<i>La sécurité et la protection des femmes victimes et des enfants ont priorité en matière d'intervention.</i>	94,3	2,8	2,8
<i>La société doit refuser toute forme de violence et la dénoncer.</i>	93,4	2,8	3,8
<i>La violence conjugale est criminelle.</i>	92,4	3,8	3,8
<i>La violence conjugale est un moyen choisi pour dominer une autre personne et affirmer son pouvoir sur elle.</i>	92,4	3,8	3,8
<i>La société doit promouvoir le respect des personnes et de leurs différences.</i>	88,7	4,7	6,6
<i>Toute intervention doit tenir compte des effets de la violence conjugale sur les enfants et viser à les atténuer.</i>	87,7	5,7	6,6

Les agresseurs sont responsables de leurs comportements violents; l'intervention doit viser à leur faire reconnaître leur responsabilité face à leur violence et à l'assumer.

Toute intervention auprès des victimes doit être basée sur le respect de leur autonomie et reposer sur leur capacité à reprendre le contrôle de leur vie.

L'élimination de la violence conjugale repose d'abord sur des rapports d'égalité entre les sexes.

86,8	3,8	9,4
85,8	6,6	7,5
84,9	5,6	9,4

Les résultats à cette question mettent en lumière une très bonne connaissance des principes de la Politique. Pour chacun, au moins 85% des participantes reconnaissent qu'il s'agit d'un des éléments sur lesquels elle se fonde. Ces taux sont similaires à ceux déjà colligés par Rondeau *et al.* (2000). Ainsi, déjà en 1998 les membres des tables de concertation en violence conjugale avaient une bonne connaissance des principes directeurs de la Politique et cette connaissance apparaît s'être maintenue dans le temps.

Les participantes devaient, dans un second temps, indiquer leur adhésion à ces principes. Les réponses à cette question sont présentées dans le tableau 13. En plus des taux d'accord et de désaccord, un score d'adhésion été calculé en attribuant la cote pondérée suivante aux réponses : tout à fait d'accord = +2 ; plutôt d'accord = +1 ; plutôt en désaccord = -1; tout à fait en désaccord = -2. Les scores obtenus en 1998 ont par ailleurs été insérés dans le tableau pour faciliter la comparaison.

Tableau 13 Taux et scores d'adhésion aux principes de la Politique en matière de violence conjugale

<i>Je suis en accord avec l'énoncé</i>	Tout à fait D' accord %	Plutôt D' accord %	En désaccord %	Scores d' adhésion 2021	Scores d' adhésion 1998
N= 106					
<i>Toute intervention doit tenir compte des effets de la violence conjugale sur les enfants et viser à les atténuer.</i>	97,2	2,8	-	$\bar{X}=1,97$ ET= 0,17	$\bar{X}=1,95$
<i>La sécurité et la protection des femmes victimes et des enfants ont priorité en matière d'intervention.</i>	96,2	3,8	-	$\bar{X}=1,96$ ET= 0,19	$\bar{X}=1,89$
<i>La société doit promouvoir le respect des personnes et de leurs différences.</i>	96,2	3,8	-	$\bar{X}=1,96$ ET= 0,19	$\bar{X}=1,93$

<i>Les agresseurs sont responsables de leurs comportements violents; l'intervention doit viser à leur faire reconnaître leur responsabilité face à leur violence et à l'assumer.</i>	91,5	8,5	-	$\bar{X}=1,92$ ET=0,28	$\bar{X}=1,90$
<i>Toute intervention auprès des victimes doit être basée sur le respect de leur autonomie et reposer sur leur capacité à reprendre le contrôle de leur vie.</i>	93,4	5,7	,9	$\bar{X}=1,92$ ET=0,37	$\bar{X}=1,88$
<i>La société doit refuser toute forme de violence et la dénoncer.</i>	94,3	4,7	,9	$\bar{X}=1,88$ ET=0,53	$\bar{X}=1,93$
<i>La violence conjugale est criminelle.</i>	91,6	5,7	2,8	$\bar{X}=1,86$ ET=0,54	$\bar{X}=1,88$
<i>La violence conjugale est un moyen choisi pour dominer une autre personne et affirmer son pouvoir sur elle.</i>	87,7	9,4	2,8	$\bar{X}=1,82$ ET=0,57	$\bar{X}=1,81$
<i>L'élimination de la violence conjugale repose d'abord sur des rapports d'égalité entre les sexes.</i>	82,1	15,1	2,1	$\bar{X}=1,78$ ET=0,53	$\bar{X}=1,57$

L'examen du tableau 13 révèle que l'adhésion personnelle des membres aux principes directeurs est très forte, alors qu'il y a peu de participantes qui se disent en désaccord avec ceux-ci. L'énoncé qui suscite le taux le plus faible d'accord personnel : « L'élimination de la violence conjugale repose d'abord sur des rapports d'égalité entre les sexes » soulève tout de même une adhésion chez 82% des participantes ayant répondu à cette question.

Lorsque nous comparons nos résultats avec ceux de Rondeau *et al.* (2000), nous remarquons des scores d'adhésion aux principes directeurs similaires. Un seul énoncé suscite un écart plus important (+ 0,21/2) soit celui à l'effet que « L'élimination de la violence conjugale repose d'abord sur des rapports d'égalité entre les sexes ». En 1998, respectivement sept (2,5%) et 14 (4,9%) participantes s'étaient dit totalement en désaccord ou en désaccord avec celui-ci. En 2021, ce ne sont plus que trois participantes (2,1%) qui se sont dit en désaccord avec cet énoncé, laissant supposer des changements de représentation sur la question de l'égalité entre les sexes. Afin de déterminer si cette différence est significative, nous avons réalisé un test de khi2 qui s'est toutefois avéré inconcluant.

Au regard des connaissances des politiques et des actions gouvernementales plus récentes, c'est seulement le quart des participantes de notre étude qui rapporte connaître complètement les engagements du dernier plan d'action 2018-2023 en matière de violence conjugale. Elles sont cependant près de la moitié à dire qu'elles les connaissent en partie. Enfin, un quart rapporte les connaître très peu, pas du tout ou avoir répondu « ne sait pas »

à cette question. En 1998, c'était 66,5% qui rapportaient connaître les engagements pris par leur ministère et 30,3% qui disaient les ignorer (Rondeau *et al.*, 2000). Puisque les réponses dans l'étude de nos prédécesseurs ne permettent pas de distinguer une connaissance complète et partielle de ces engagements, la comparaison est impossible.

Le dernier thème abordé dans cette sous-section concerne les causes de la violence conjugale. D'abord, nous avons désiré identifier si les participantes sont en mesure de reconnaître les principales causes mises de l'avant par l'État pour expliquer la violence conjugale. D'un côté, il y a 42,5% des participantes (45/106) qui croient que l'énoncé suivant illustre mieux les orientations de la Politique :

La violence conjugale est la manifestation de rapports de force historiquement inégaux qui ont abouti à la domination des hommes sur les femmes. L'origine réelle du problème est souvent confondue avec les facteurs qui lui sont associés, par exemple l'alcool, la drogue, les difficultés personnelles et économiques.

De l'autre côté, 46,2% de ces dernières (49/106) croient que c'est plutôt cet énoncé-ci qui illustre ses orientations :

La violence conjugale est d'origine multifactorielle. Les facteurs sociétaux, notamment ceux liés aux inégalités entre les hommes et les femmes et aux conditions sociales, sont des causes importantes. Différents autres facteurs individuels et familiaux contribuent aussi au développement des comportements violents.

Les autres participantes ont répondu ne pas savoir lequel des deux énoncés oriente la Politique gouvernementale. Ces taux ne se distinguent pas de façon significative lorsque comparés avec les résultats de Rondeau *et al.* (2000).

Nous avons aussi voulu dégager la compréhension personnelle des participantes en la matière en nous basant sur les deux mêmes énoncés. L'analyse des réponses met de l'avant qu'environ 60% (59,4) des répondantes adhèrent au deuxième énoncé selon lequel la violence conjugale est multifactorielle. Près de 40% croient, pour leur part, qu'il s'agit principalement d'une manifestation de rapports de force inégaux entre les hommes et les femmes. Une personne (0,9%) ne sait pas lequel des deux énoncés explique le mieux la violence conjugale. Tout comme pour la question précédente, ces taux sont similaires à ceux retrouvés dans l'étude de 1998. On constate donc une persistance dans le temps de deux groupes ayant à la fois des croyances personnelles ainsi qu'une vision divergente des causes de la violence conjugale avancées dans la Politique. Ce constat peut contribuer à expliquer que le thème de la « compréhension de la problématique de la violence conjugale » fait partie des contenus récurrents des travaux des tables depuis plus de 20 ans. En effet, la diversité des croyances mène potentiellement à des échanges et controverses qui ne trouvent pas de résolution, alors qu'un « terrain d'entente médian » ne semble pas émerger.

Perceptions de certains éléments contextuels de la concertation

Dans le cadre de leurs travaux, Rondeau *et al.* (2000) se sont particulièrement intéressés au contexte « inter » de la concertation et à ses impacts, de même qu'à la cogestion des ressources financières au sein des tables. Spécifiquement, ils ont investigué relativement à la coprésence d'organismes communautaires et publics; à la coprésence d'organismes visant des populations distinctes (p. ex., victimes; auteurs de violence; enfants); ainsi que sur le fait que les tables aient à se prononcer sur le partage des fonds leur étant alloués par le gouvernement. À l'instar de nos prédécesseurs, nous avons demandé aux participantes si ces contextes étaient présents au sein de leur table et si ceux-ci étaient la cause de certains effets positifs et négatifs. De plus, pour chacun des trois contextes, les participantes ont été invitées à compléter ou détailler par une réponse à court développement les « autres » effets qu'elles remarquent.

Présence conjointe d'organismes communautaires et public au sein des concertations et ses effets

C'est une large majorité des participantes (93,7%) qui rapporte la présence d'organismes communautaires et publics au sein de leur table de concertation en violence conjugale, ce qui était déjà le cas à la fin des années 1990. Les perceptions des effets générés par cette pratique sont présentées au tableau 14 en ordre d'importance.

Tableau 14 Effet de la présence d'organismes communautaires et publics

Effets perçus	2021		1998	
	N= 134 ¹⁵		N=273	
	N	%	N	%
<i>A favorisé la concertation</i>	95	72	174	63,7
<i>A donné lieu à des alliances entre les membres</i>	65	48,5	128	46,9
<i>A suscité des débats constructifs</i>	63	48,1	170	62,3
<i>A rendu la concertation plus difficile</i>	17	12,9	16	5,9
<i>N'a pas eu d'effets particuliers</i>	12	9,1	31	11,3
<i>A généré des conflits entre les membres</i>	8	6	9	3,3
<i>A suscité des débats stériles</i>	7	5,3	12	4,4
<i>A nui au développement d'une meilleure réponse aux besoins des clientèles</i>	6	4,5	8	2,9
<i>Autres</i>	7	4,9	15	5,5

L'examen de ce tableau permet de constater des perceptions généralement positives des effets de l'intersectorialité entre le communautaire et les établissements publics. De fait,

¹⁵ À noter que le N varie de 1 ou 2 répondantes en regard de certains effets perçus en raison de non-réponses.

les effets en tête de liste sont : que cette coprésence a favorisé la concertation; qu'elle a donné lieu à des alliances entre les membres et qu'elle a suscité des débats constructifs. C'est par ailleurs une minorité (13% et moins) qui rapporte des effets négatifs associés à cette réalité, tels que d'avoir nui à la concertation ou d'avoir généré des conflits entre les membres. Quelques participantes ont détaillé leurs perceptions. Dans ces réponses, des enjeux de fonctionnement et de pouvoir permettant d'éclairer les défis que cette coprésence peut comporter ont pu être relevés : « *Le roulement de personnel et de responsables au niveau du CISSS a fortement contribué à ce que la Table ne se rencontre pas très souvent.* » (Participante 121); « *Parfois tentative de contrôle de certaines situations* » (Participante 196).

La comparaison de nos données à celles obtenues par Rondeau *et al.* (2000) en 1998, met en lumière une légère dégradation des perceptions positives de la coprésence d'organismes communautaires et publics. De fait, les participantes de 1998 étaient plus nombreuses à rapporter que ce contexte intersectoriel suscite des débats constructifs ($X^2_{\text{(corrigé)}} = 7,94$; $p=0,004$). Toutefois, ayant très peu de données qualitatives pour comprendre ce changement de perception, il ne nous est pas possible de l'expliquer. Il serait certainement opportun de rencontrer des membres des tables de concertation pour recueillir plus avant leur point de vue à cet effet.

Présence conjointe d'organismes œuvrant auprès des victimes de violence conjugale et auprès des auteurs

C'est également une large majorité de participantes (89,4%) qui rapporte la coprésence d'acteurs ayant des préoccupations et des cibles d'intervention différentes (victimes, auteurs de violence, enfants, etc.) au sein des tables de concertation. Dans l'étude de Rondeau *et al.* (1999), 75% des participantes rapportaient la même chose. On constate donc une augmentation de ce côté depuis 20 ans.

Les perceptions relatives à cette coprésence, exposées dans le tableau 15, sont généralement positives. Celles qui ont le plus haut taux d'accords sont : que ce contexte a favorisé la concertation, qu'il a permis de mieux répondre aux besoins des usagers, qu'il a suscité des débats constructifs et qu'il a donné lieu à des alliances entre les membres. Comparativement aux réponses obtenues pour la question précédente, elles sont toutefois plus nombreuses à rapporter que cette situation a rendu la concertation difficile (19,5%) et qu'elle a généré des conflits entre les membres (17,3%). On constate donc des effets perçus plus nuancés de ce contexte, ce qui peut d'ailleurs être constaté dans le commentaire d'une participante : « *Je fais partie de deux tables de concertation ; dans une c'est constructif le partage, dans l'autre destructeur* » (Participante 143).

Tableau 15 Effet de la coprésence d'organismes avec des cibles d'intervention différentes

Effets perçus	2021		1998	
	N= 128		N=211	
	N	%	N	%
<i>A favorisé la concertation</i>	72	56,3	103	48,8
<i>A permis de mieux répondre aux besoins des usagers</i>	63	49,2	85	40,3
<i>A suscité des débats constructifs</i>	58	46,1	126	59,7
<i>A donné lieu à des alliances entre les membres</i>	56	43,8	70	33,2
<i>A rendu la concertation plus difficile</i>	25	19,5	48	22,7
<i>A généré des conflits entre les membres</i>	22	17,3	26	12,3
<i>A suscité des débats stériles</i>	17	13,3	26	12,3
<i>A nui au développement d'une meilleure réponse aux besoins des clientèles</i>	12	9,4	16	7,6
<i>N'a pas eu d'effets particuliers</i>	6	4,7	12	5,7
<i>Autres</i>	13	9,1	16	7,6

Les taux d'effets perçus de notre échantillon sont généralement comparables à ceux obtenus par Rondeau et ses collègues (2000) à quelques points de pourcentage près. Lorsque les données sont analysées par le biais de khi2, un seul des effets rapportés se distingue de façon significative entre les deux études, soit, le fait qu'elles sont moins nombreuses en 1998 a rapporté que la coprésence d'organismes avec différentes cibles d'intervention ait suscité des débats constructifs ($X^2_{\text{(corrigé)}}= 6,09$; $p=0,01$). De nouveau, cette réponse serait à investiguer plus avant pour bien en comprendre la teneur.

Perceptions de la gestion de fonds et de ses impacts

Au regard de la question de la gestion des fonds, 50% des participantes de la phase 2 ont mentionné que leur table doit se prononcer sur les fonds alloués. En 1998, c'était seulement 25% des participantes qui avaient rapporté une telle cogestion (Rondeau *et al.* 2000). Les principaux impacts perçus de cette responsabilité collective, tels que rapportés au tableau 16, sont qu'elle a suscité des débats constructifs, qu'elle a favorisé la concertation, qu'elle a permis de mieux répondre aux besoins des usagers et qu'elle a donné lieu à des alliances entre les membres.

Tableau 16 Effets de la gestion commune de fonds

Effets perçus	2021		1998	
	N= 72		N= 69	
	N	%	N	%
<i>A suscité des débats constructifs</i>	29	40,3	22	31,9
<i>A favorisé la concertation</i>	28	38,9	16	23,2
<i>A permis de mieux répondre aux besoins des clientèles</i>	27	37,5	15	21,7
<i>A donné lieu à des alliances entre les membres</i>	27	37,5	9	13
<i>N'a pas eu d'effets particuliers</i>	16	22,2	12	17,4
<i>A rendu la concertation plus difficile</i>	6	8,3	13	18,8
<i>A généré des conflits entre les membres</i>	4	5,5	13	18,8
<i>A suscité des débats stériles</i>	5	6,9	6	8,7
<i>A nui au développement d'une meilleure réponse aux besoins des clientèles</i>	2	2,3	9	13
<i>Autres</i>	7	9,7	5	7,2

Les participantes sont par ailleurs plus nombreuses que pour les deux autres questions à mentionner que cette réalité n'a pas eu d'effets particuliers.

Contrairement aux données rapportées chez Rondeau et ses collègues, seule une petite minorité rapporte des effets négatifs de cette gestion commune de fonds et elles sont généralement plus nombreuses à rapporter des effets positifs qui y sont associés. Toutefois, les analyses de khi2 entre les résultats obtenus dans les deux études témoignent d'une seule différence significative entre les effets perçus de cette réalité au sein des deux échantillons alors qu'elles sont plus nombreuses en 2021 à rapporter qu'elle a donné lieu à des alliances entre les membres ($X^2_{\text{(corrigé)}} = 9,84$; $p = 0,002$). La gestion de fonds au sein des tables de concertation en violence conjugale apparaît donc à la fois plus commune qu'à la fin des années 1990 et plus appréciée des membres des tables ayant instauré cette pratique.

Perceptions des relations entre les membres

En vue de documenter les perceptions des participantes en regard des collaborations et des relations entre les membres, les variables investiguées sont les suivantes : 1) ouverture envers la philosophie, les objectifs et les approches d'intervention de leur organisme; 2) reconnaissance du rôle de leur organisation en matière de violence conjugale; 3) affinités sur le plan des intérêts, motivations ou personnalité avec d'autres membres; 4) degré de respect manifesté envers la participante; 5) degré de confiance manifesté envers la participante; 6) attitude collaborative des autres membres et 7) degré de collaboration perçu

chez les autres membres. Les réponses obtenues relativement à ces différentes variables dans les études de 2021 et 1998 sont exposées dans les tableaux 17 à 21.

Tableau 17 Ouverture d'esprit vis-à-vis la philosophie, les orientations, les objectifs et les approches d'intervention de l'organisme de la participante

	2021		1998	
	N=142	%	N= 284	%
Oui (non spécifié)			7	2,4
<i>Tous les membres</i>	35	24,6	63	22,2
<i>La majorité des membres</i>	75	52,8	143	50,3
<i>Environ la moitié des membres</i>	4	2,8	35	12,3
<i>Une minorité de membres</i>	0	0	17	6,7
Non	7	4,9	5	1,8
Je ne sais pas	11	7,7	11	3,9
Non répondu	10	7	1	0,4

L'examen du tableau 17 met en évidence que plus de 80% des participantes rapportent ressentir de l'ouverture relativement à la philosophie, aux objectifs et aux approches d'intervention de leur organisme. Les précisions à cette question ont par ailleurs permis de constater que cette ouverture est perçue de la part d'une majorité des membres ou de tous les membres par plus de 75% des participantes.

Tableau 18 Reconnaissance du rôle de l'organisation

	2021		1998	
	N=142	%	N=284	%
Oui (non spécifié)			5	1,8
<i>Tous les membres</i>	49	34,5	101	35,6
<i>La majorité des membres</i>	50	35,2	117	41,2
<i>Environ la moitié des membres</i>	5	3,5	24	8,5
<i>Une minorité de membres</i>	0	0	15	5
Non	11	7,7	5	1,8
Je ne sais pas	16	11,3	15	5,3
Non répondu	11	7,7	3	0,8

De plus, tel qu'il est possible de le constater dans le tableau 18, pour près du trois quarts des participantes, le rôle de leur organisation en matière de violence conjugale est reconnu par la majorité ou tous les membres de leur table.

Tableau 19 Affinités des intérêts, motivations ou personnalité avec d'autres membres

	2021		1998	
	N=142	%	N= 284	%
Oui (non spécifié)			5	1,8
<i>Tous les membres</i>	9	6,3	24	8,5
<i>La majorité des membres</i>	68	47,9	155	54,6
<i>Environ la moitié des membres</i>	28	19,7	58	20,8
<i>Une minorité de membres</i>	11	7,7	28	10
Non	7	4,9	6	2,1
Je ne sais pas	7	4,9	5	1,8
Non répondu	12	8,5	2	0,4

Une large majorité (81,7%) rapporte par ailleurs dans le tableau 19 partager des affinités sur le plan des intérêts, motivations ou personnalité avec d'autres membres. Parmi ces participantes, c'est plus de la moitié qui a des affinités avec toutes ou une majorité de membres.

Tableau 20 Degrés de respect et de confiance manifestés envers la participante et degré de collaboration perçu chez les partenaires

	2021		1998	
	N=142	%	N= 284	%
Degré de respect				
Très élevé	55	38,7	85	29,9
Élevé	61	43,0	176	61,9
Moyen	10	7,0	8	2,8
Faible	1	,7	3	1,1
Je ne sais pas	4	2,8	9	3,1
Non répondu	11	7,7	3	1,2
Degré de confiance				
Très élevé	39	27,5	60	21,1
Élevé	66	46,5	185	65,1
Moyen	13	9,2	0	0
Faible	13	9,2	14	4,9
Je ne sais pas	39	27,5	22	7,8
Non répondu			3	1,1
Degré de collaboration perçu				
Très élevé	30	21,1	47	16,5
Élevé	73	51,4	188	66,2
Faible	15	10,6	30	10,5
Très faible	0	0	3	1,1
Je ne sais pas	13	9,2	13	4,6
Non répondu	11	7,7	3	1,1

Toujours selon les participantes au questionnaire, le tableau 20 fait état de degrés de respect, de confiance et de collaboration manifestés envers elles de la part des partenaires élevés ou très élevés variant entre 72% et 82%.

Tableau 21 Attitudes collaboratives perçues chez les partenaires

	N=142	%
Oui	121	85,2
<i>Tous les membres</i>	43	30,2
<i>La majorité des membres</i>	68	47,7
<i>Environ la moitié des membres</i>	8	5,6
<i>Une minorité de membres</i>	2	1,4
Non	3	2,1
Je ne sais pas	7	4,9
Non répondu	11	7,7

Enfin, pour ce qui de l'attitude collaborative des autres membres, dont les résultats sont exposés au tableau 21, c'est 85% des participantes qui répondent positivement à cette question précisant que la majorité (47,9%) ou tous les membres (30,3%) sont généralement collaboratifs. On constate donc que les perceptions des participantes relativement à différentes dimensions de la collaboration professionnelle tendent à démontrer un vécu généralement positif des concertations au sein des tables.

Cela étant dit, ces perceptions positives ne sont pas sans équivoque. Il y a tout de même entre 0,7% et 10,6% des participantes, selon les questions posées, qui mentionnent de faibles degrés de respect, de confiance ou de collaboration perçus ou encore, une absence de perception d'ouverture à l'égard de leur organisation, une absence de reconnaissance de leur rôle au sein de la table, une absence d'affinités avec les autres membres ou encore, peu ou pas d'attitudes collaboratives perçues chez les partenaires.

Pour plusieurs de ces variables, la comparaison avec les résultats de nos prédécesseurs est impossible en raison des nombres de réponses trop faibles, et de fréquences théoriques rendant impossible des analyses de khi2. Une comparaison a toutefois mis en évidence qu'elles sont moins nombreuses en 2021 à rapporter un degré élevé de respect de la part des partenaires ($X^2_{(3)}=12,39$; $p < 0,001$). Ce résultat est cohérent avec ce qui a précédemment été relevé lorsqu'il a été question des conditions gagnantes de la concertation, alors que le respect de la philosophie et des orientations des partenaires faisait partie des conditions cotées parmi les moins présentes au sein des réponses (10/15). Il est toutefois à nuancer puisque dans la même section de résultats, on relève que le respect mutuel entre partenaires est la deuxième condition gagnante en termes de présence. Ce serait ainsi potentiellement moins le respect entre individus qui serait à bonifier, que celui relatif à la diversité des orientations des organisations qui collaborent. Étant donné l'importance du respect mutuel et du respect de la philosophie et des orientations des partenaires, respectivement première et cinquième conditions gagnantes rapportées par nos

participantes, cette question mériterait d’être investiguée plus avant par le biais de données qualitatives pour bien saisir les enjeux qui y sont relatifs.

Perception de la participation des membres

La dernière thématique où les perceptions des participantes ont été explorées se rapporte à différentes dimensions de la participation des membres à leur table de concertation en violence conjugale (engagement, intérêt pour la table, satisfaction en regard de la participation et utilité de la participation). Les résultats relatifs à ces dimensions sont exposés dans le tableau 22. Les résultats de l’étude de Rondeau *et al.* (2000) sont également insérés dans le tableau pour comparaison.

Tableau 22 Perceptions relatives à la participation à la table de concertation en violence conjugale

	2021		1998	
	N=142	%	N=284	%
Engagement/implication				
Très élevé à élevé	79	55,6	204	71,8
Moyen	38	26,8	-	-
Faible à très faible	8	5,6	75	26,4
Non répondu	17	12	5	2,5
Intérêt pour la table				
Très élevé	41	28,9	75	26,4
Élevé	62	43,7	163	57,4
Moyen	19	13,4	-	-
Faible à très faible	4	2,8	39	13,7
Non répondu	16	11,3	7	2,5
Satisfaction relative à la participation				
Très élevé à élevé	85	59,9	218	76,7
Moyen	34	23,9	-	-
Faible à très faible	6	4,2	61	21,5
Non répondu	12	8,4	5	1,8
Utilité de la participation pour l’organisme				
Très utile	47	33,1	87	30,6
Plutôt utile	68	47,9	162	57
Plutôt inutile	5	3,5	23	8,1
Totalement inutile	2	1,4	4	1,4
Je ne sais pas	3	2,1	3	1,1
Non répondu	17	12	5	1,8
Utilité de la participation pour les travaux de la table				
Très utile	47	33,1	79	27,8
Plutôt utile	64	45,1	161	56,7
Plutôt inutile	5	3,5	20	7

Totalement inutile	1	,7	3	1,1
Je ne sais pas	8	5,6	13	4,6
Non répondu	17	12	8	2,8

Globalement, une majorité rapporte 1) un intérêt envers leur table (72,6%); 2) un engagement (55,6%); et 3) une satisfaction relative à leur participation (59,9%) élevés ou très élevés. Une majorité mentionne par ailleurs que leur participation à la table est plutôt ou très utile à leur organisme (81%) ou à l'avancement des travaux de la table (78,2%).

Il y a néanmoins une proportion non négligeable de membres qui rapporte un intérêt (13,4%), une satisfaction (23,9%) et un engagement (26,8%) moyens ou encore faibles/très faibles (2,8%; 4,2%; 5,6%). Il en va de même pour l'utilité de la participation, alors que quelques-uns rapportent que leur participation à la table est plutôt ou tout à fait inutile à leur organisme (4,9%) ou à l'avancement des travaux de la table (4,2%).

Il a été impossible de comparer les résultats relatifs à l'engagement, l'intérêt et la satisfaction relative à la participation avec ceux de Rondeau *et al.* (2000) en raison de la formulation des choix de réponse qui diffère d'une étude à l'autre. Les analyses comparatives au sujet de l'utilité de la participation n'ont par ailleurs pas démontré de différences significatives entre les deux échantillons.

Différences observées entre certains sous-groupes de participantes

Enfin, une dernière vague d'analyses s'est intéressée en particulier aux différences entre certains sous-groupes de participantes. N'ayant pas d'hypothèses prédéfinies quant à de potentielles différences à cet égard, nous avons adopté une posture exploratoire et avons croisé et comparé plusieurs variables. Celles-ci sont en lien avec : 1) les structures de concertation (p. ex. les modèles de concertation ou les mandats des tables); 2) les caractéristiques des organisations (p. ex. selon le type d'organisme); et 3) des caractéristiques plus individuelles (genre, expérience professionnelle, etc.).

Les principales distinctions ayant émergé relèvent de caractéristiques organisationnelles et individuelles et sont détaillées dans les pages qui suivent. Des différences en lien avec les structures de concertation ont aussi été relevées avant que nous décidions d'adopter un seuil de signification conservateur ($p < 0,001$) pour diminuer le risque de relever des différences dues au simple hasard. Par exemple, il a été noté que les participantes des régions où un modèle mixte est en place se disent moins satisfaites du leadership et évaluent moins positivement le fonctionnement global de leur table. On a également remarqué que les tables ayant un mandat jumelé de violence conjugale/agressions sexuelles trouvent plus importante que les autres la cogestion des fonds disponibles pour leur table et ont des perceptions plus positives à cet effet. Bien que ces différences, considérées significatives à un seuil plus usuel de $p=0,05$ ait été rejetées dans le présent rapport, nous les gardons en tête et certaines nous apparaissent mériter d'être ultérieurement investiguées.

Différences selon des variables liées aux organisations dans lesquelles œuvrent les participantes

Des caractéristiques organisationnelles ont été intégrées dans des analyses comparatives afin de mettre en lumière les distinctions entre les participantes qui œuvrent dans les différents milieux impliqués dans la concertation. Il y a deux caractéristiques organisationnelles pour lesquelles des différences significatives ont émergé soit la comparaison : 1) organismes communautaires vs établissements publics; 2) avoir ou non la violence conjugale comme principale mission. À l’instar de nos prédécesseurs, nous voulions comparer les participantes selon leur secteur d’appartenance. Cependant, la répartition très faible des participantes dans certains secteurs (p. ex. emploi, éducation, etc.) ne permet pas des fréquences théoriques suffisamment élevées pour que les résultats de telles comparaisons soient crédibles. Cela dit, on note des recoupements entre les variables où nous avons relevé des distinctions intergroupes et les secteurs (p. ex. des liens entre le secteur des services de santé et sociaux, les organisations communautaires, le fait d’intervenir principalement auprès des victimes). Il est donc plausible de croire que si nous avions pu comparer les secteurs entre eux, des différences auraient émergé.

Communautaire et établissements publics

Nous nous sommes intéressées à savoir si les participantes des organismes communautaires et publics se distinguent entre elles quant à leurs caractéristiques sociodémographiques et à leur expérience de concertation. Les données relatives à ces catégories sont exposées dans le tableau 23.

Tableau 23 Secteurs communautaires et publics croisés avec caractéristiques sociodémographiques et expérience de concertation

	Comm.	Pub.	Autre¹⁶	Total	Total
	(N)	(N)	(N)	N=142	%
Genre					
Femme	56	29	35	120	84,5
Homme	10	4	6	20	14,1
Autre	1	0	0	1	,7
Ne souhaite pas répondre	0	0	1	1	,7
Catégorie d’âge					
20-29 ans	4	2	2	8	5,6
30-39 ans	15	9	7	31	21,8
40-49 ans	25	14	14	53	37,3
50-59 ans	10	7	14	31	21,8

¹⁶ Une large proportion de la catégorie « autre » correspond à des non-réponses.

60 ans ou plus	13	1	5	19	13,4
Impliquée en VC depuis combien de temps					
Moins d'un an	2	1	3	6	4,2
1 à 5 ans	10	11	9	30	21,1
6 à 10 ans	6	3	5	14	9,9
Plus de 10 ans	48	18	23	89	62,7
Ne sait pas	1	0	2	3	2,1
Proportion de la tâche hebdomadaire consacrée à la VC					
Moins d'une journée	15	25	18	58	40,8
De 1 à 3 jours	21	6	9	36	25,4
4 jours ou plus	25	2	12	39	27,5
Autre ou je ne sais pas	6	0	3	9	6,3
Participation à la table depuis					
Moins de 1 an	4	7	6	17	12,0
1-5 ans	19	18	18	55	38,7
6-10 ans	8	3	7	18	12,7
10 ans et plus	30	5	10	45	31,7
Autre (ne sait pas ou aucune réponse)	6	0	1	7	4,9
Membres d'une autre table de concertation					
Oui	57	21	28	106	74,6
Non	7	12	13	32	22,5
Autre (ne sait pas ou aucune réponse)	3	0	1	4	2,8

Puis, nous avons porté attention aux caractéristiques des organismes représentés sur les tables. Tel qu'exposé dans le tableau 24, nous avons discernées les organisations publiques/communautaires selon leur secteur de pratique, cible(s) d'intervention, mission principale ou non en violence conjugale et le fait que ces organisations offrent ou non de l'intervention directe aux personnes aux prises avec la problématique.

Tableau 24 Caractéristiques des organismes communautaires et publics

	Comm.	Pub.	Total
	(N)	(N)	N=101
Secteur de la pratique			
Santé et services sociaux	58	13	71
Justice	3	5	8
Sécurité publique	3	14	17
Autre	3	2	5
Cible d'intervention			
Femmes, enfants, victimes	48	3	51
Auteurs de violence	12	5	17
Tous	6	22	28
Mission principale est la violence conjugale			
Oui	35	5	40
Non	32	29	61
Intervention directe auprès des personnes			
Oui	66	30	96
Non	1	4	5

Afin de déterminer si les sous-groupes se distinguent en regard de ces variables, des analyses comparatives de khi2 ont été réalisées. Les résultats révélant des différences significatives sont exposés au tableau 25. Ces analyses mettent en lumière le fait que les intervenantes des organismes communautaires ayant répondu au questionnaire en ligne sont plus investies dans la problématique de la violence conjugale au quotidien : elles sont beaucoup plus nombreuses que leurs partenaires à dédier quatre jours ou plus à la problématique de la violence conjugale alors que ces dernières sont beaucoup plus nombreuses à y dédier moins d'une journée par semaine. Les participantes du communautaire participent par ailleurs depuis plus longtemps à la table de concertation et sont plus nombreuses à participer à d'autres concertations que leurs partenaires des milieux publics. Enfin, elles sont plus nombreuses à pratiquer dans un organisme qui a pour principale mission la violence conjugale, à intervenir spécifiquement auprès des femmes, des enfants et des victimes et à faire partie du secteur de la santé et des services sociaux. A contrario, les participantes des établissements publics pratiquent plus souvent auprès de plusieurs cibles d'un même couple ou d'une même famille et sont significativement plus représentées dans le secteur de la sécurité publique.

Tableau 25 Caractéristiques différenciées des organismes et participantes du communautaire et des établissements publics pratiques.

Intersectorialité communautaire-public					
Caractéristiques	Communautaire		Établissements publics		Résultats des khi2
	<i>N</i>	<i>%</i>	<i>N</i>	<i>%</i>	
Portion hebdomadaire de temps dédié à la violence conjugale					$X^2_{(3)}=43,99;$ $p < 0,00$
<i>Moins d'une journée</i>	14	21	26	76,4	
<i>Un à trois jours</i>	21	31	6	17,6	
<i>Quatre jours et plus</i>	27	40	2	6	
<i>Ne sais pas ou autre</i>	5	8	0	0	
Expérience de concertation en violence conjugale					$X^2_{(corrigé)}=9,31;$ $P= 0,002$
<i>Cinq ans ou moins</i>	24	38,7	25	73,5	
<i>Six ans ou plus</i>	38	61,3	9	26,6	
Participation à d'autres concertations					$X^2_{(2)}=10,12;$ $P= 0,006$
<i>Oui</i>	57	85	22	65	
<i>Non</i>	7	10	12	35	
<i>Ne sais pas</i>	3	5	0	0	
Cibles d'intervention					$X^2_{(2)}=44,49;$ $p < 0,001$
<i>Victimes, enfants, femmes</i>	48	72,7	3	10	
<i>Auteurs de violence</i>	12	18,1	5	17	
<i>Plusieurs membres d'un même couple ou famille (victimes, auteurs, enfants)</i>	6	9,2	22	73	
Principale mission la violence conjugale					$X^2_{(corrigé)}=11,76;$ $p < 0,001$
<i>Oui</i>	35	52,2	5	14,7	
<i>Non</i>	32	47,8	29	85,3	
Secteurs de pratique					$X^2_{(3)}=28,61;$ $p < 0,001$
<i>Santé et services sociaux</i>	58	86,5	13	38,2	
<i>Justice</i>	3	4,5	5	14,7	
<i>Sécurité publique</i>	3	4,5	14	41,2	
<i>Autre</i>	3	4,5	2	6	

En troisième lieu, nous avons réalisé des analyses comparatives afin d'identifier si l'appartenance à ces contextes organisationnels tend à être liée à des différences de perceptions à l'égard de la concertation en violence conjugale. Celles qui ont pu être observées sont exposées dans le tableau 26 qui suit.

Tableau 26 Perceptions distinctives des participantes des organismes communautaires et des établissements publics

Intersectorialité communautaire-public					
Perceptions	Communautaire		Établissements publics		Résultats des khi2
	<i>N</i>	<i>%</i>	<i>N</i>	<i>%</i>	
La coprésence comm/pub. a donné lieu à des alliances					$X_{(corrigé)}= 6,63,$ $p= 0,01$
<i>Oui</i>	21	33,3	21	65,6	
<i>Non</i>	42	66,7	11	44,4	
La coprésence d'org. avec des cibles différentes a donné lieu à des débats stériles					$X_{(corrigé)}= 5,91,$ $p= 0,015$
<i>Oui</i>	13	21	0	0	
<i>Non</i>	49	79	30	100	
La coprésence d'org. avec des cibles différentes a permis de mieux répondre aux besoins des usagers					$X_{(corrigé)}= 7,36,$ $p= 0,007$
<i>Oui</i>	24	38,7	22	73,3	
<i>Non</i>	38	61,3	8	26,7	
La coprésence d'org. avec des cibles différentes a favorisé la concertation					$X_{(corrigé)}= 6,72,$ $p= 0,01$
<i>Oui</i>	29	46,8	24	80	
<i>Non</i>	33	53,2	6	20	
La cogestion des fonds a permis de mieux répondre aux besoins des usagers					$X_{(corrigé)}= 6,16,$ $p= 0,01$
<i>Oui</i>	8	26,7	12	63,2	
<i>Non</i>	24	73,3	7	36,8	
Degré de collaboration perçu de la part des autres membres de la table					$X^2_{(2)}= 10,96,$ $p< 0,01$
<i>Très élevé</i>	7	12,5	12	36,4	
<i>Élevé</i>	36	64,3	20	60,6	
<i>Faible</i>	13	23,2	1	3	
Compréhension des causes de la violence conjugale					$X^2_{(2)}=15,31;$ $p< 0,001$
<i>Énoncé A (inégalités de genre)</i>	36	54,5	5	15,2	
<i>Énoncé B (multifactorielles)</i>	30	45,5	28	84,8	

Par ces analyses, nous constatons que les participantes du communautaire sont plus susceptibles de rapporter que la coprésence d'organismes ayant des cibles d'intervention

différentes donne lieu à des débats stériles. Ces participantes sont par ailleurs significativement plus nombreuses à percevoir un degré faible de collaboration de la part de leurs partenaires. A contrario, celles du public rapportent plus d'effets positifs de ce contexte de coprésence, et sont proportionnellement plus nombreuses à percevoir un degré très élevé de collaboration de la part des autres membres de la table. Enfin, toujours en ce qui a trait aux perceptions des unes et des autres, les analyses réalisées mettent en lumière que les participantes des établissements publics sont significativement plus nombreuses à croire que les causes de la violence conjugale sont multifactorielles (énoncé B). En comparaison, celles qui pratiquent en organismes communautaires se répartissent plutôt également entre les deux énoncés expliquant les causes de la violence conjugale.

En plus des analyses de khi2 réalisées, nous avons vérifié par le biais de *tests-t* si les participantes issues des secteurs communautaire (N=66) et public (N=34) rapportent une satisfaction quant au leadership et une évaluation du fonctionnement global de leur table qui se distinguent de façon significative. Les résultats de ces analyses démontrent une différence entre les deux groupes autant en ce qui a trait à la satisfaction en regard du leadership ($t_{(98)} = -2,42$, $p=0,017$) qu'à l'évaluation du fonctionnement global des tables ($t_{(98)} = -2,93$, $p=0,004$). Ce sont cette fois-ci, les actrices du communautaire qui rapportent une satisfaction à l'égard du leadership ($\bar{X} = 0,67$, $ET=0,9$) et une évaluation du fonctionnement des tables ($\bar{X} = 0,7$, $ET=0,99$) moins élevées que leurs partenaires des services publics ($\bar{X} = 1,12$, $ET=0,84$ satisfaction; $\bar{X} = 1,26$, $ET=0,75$ fonctionnement). Ces résultats sont congruents avec les perceptions moins positives des actrices du communautaire rapportées ci-haut.

Globalement, on constate un contraste somme tout important entre les participantes des organismes communautaires et des établissements publics et ce, autant en ce qui a trait à leurs caractéristiques qu'à certaines de leurs perceptions. Sachant que plusieurs différences interorganisationnelles sont réputées nuisibles à la collaboration (voir par exemple Lalande, 2018; Lessard *et al.*, 2017; Vinton & Wilke, 2014) il nous apparaît nécessaire de mieux comprendre les impacts de ces différences et la façon dont ces dernières sont négociées au sein des concertations. À cet effet, des travaux sur cette question auraient avantage à être réalisés.

Mission principale

Les analyses comparatives effectuées ont aussi mis en lumière des distinctions intergroupes relatives à une autre caractéristique organisationnelle : le fait que la mission principale de l'organisme où œuvrent les participantes soit ou non directement liée à la violence conjugale.

Du point de vue de leurs caractéristiques, les participantes qui œuvrent auprès d'un organisme dont la principale mission est la violence conjugale sont, sans surprise, plus susceptibles de consacrer quatre jours ou plus à la violence conjugale ($X^2_{(4)}=49,5$, $p < 0,001$) alors que leurs partenaires vont beaucoup plus souvent consacrer un jour ou moins

à la problématique. Elles sont par ailleurs une majorité de ce groupe (85%) à faire partie du secteur de la santé et des services sociaux. En contrepartie, les participantes issues d'un organisme dont la mission principale n'est pas la violence conjugale se retrouvent plus fréquemment que les autres dans les établissements publics ($X^2_{\text{(corrigé)}}=11,76$; $p < 0,001$).

En regard de leurs perceptions, un résultat qui nous apparaît notable est que celles œuvrant dans un organisme dont la mission principale est la violence conjugale rapportent être généralement moins satisfaites du leadership à leur table ($t_{(105)}=-2,69$; $p=0,009$) ($\bar{X}_{\text{(mission)}}=0,45$ VS $\bar{X}_{\text{(généraliste)}}=1,08$) et elles évaluent moins positivement le fonctionnement global ($t_{(105)}=-3,67$; $p < 0,001$) de leur table que leurs partenaires ($\bar{X}_{\text{(mission)}}=0,57$ VS $\bar{X}_{\text{(généraliste)}}=1,11$). Tel que nous pourrions le constater sous peu lorsqu'il sera question des éléments individuels distinguant les participantes entre elles, ces deux éléments subjectifs (satisfaction et évaluation du fonctionnement) ont une incidence sur plusieurs autres perceptions. Il nous apparaît donc important de mieux comprendre, à moyen terme, les raisons faisant en sorte que les actrices spécialisées en matière de violence conjugale apparaissent moins apprécier leur instance de concertation afin de proposer des pistes de solutions pouvant améliorer leur expérience en la matière.

Différences selon des variables liées aux caractéristiques individuelles des participantes

Pour clore les analyses comparatives entre les participantes, nous avons investigué les différences intergroupes pouvant être liées à leurs caractéristiques individuelles. Les résultats de ces analyses ont mis en lumière des distinctions selon le genre des participantes; l'expérience professionnelle (en violence conjugale et en matière de concertation); la satisfaction du leadership à la table; et enfin, selon l'évaluation globale du fonctionnement de la table.

Genre

Les différentes analyses comparant les résultats selon le genre des participantes ont relevé que les hommes et les femmes se distinguent sur plusieurs variables : leurs cibles d'intervention; leur adhésion à certains principes de la Politique; différentes perceptions associées à 1) la coprésence d'organismes ayant des cibles d'intervention différentes, 2) la gestion commune des fonds et 3) leur participation à leur table. Les résultats relatifs au genre doivent cependant être traités avec précaution puisqu'un nombre restreint de participants masculins ont répondu au questionnaire en ligne.

D'abord, on constate sans surprise que les hommes apparaissent minoritaires dans la sphère de la concertation en violence conjugale. Ils sont absents des organismes qui interviennent auprès des femmes, victimes et enfants (1 seul), ce qui n'est pas surprenant puisque plusieurs de ces organismes s'actualisent par et pour les femmes et embauchent seulement des intervenantes. Les participants masculins se retrouvent principalement au sein des services de la Sécurité publique (policiers, services correctionnels, centres résidentiels

communautaires) et les services pour les auteurs de violence. Même parmi ces groupes cependant, ils représentent seulement près de 30% des participants.

Qui plus est, en ce qui concerne les perceptions relatives à la participation, des analyses comparatives *par test-t* révèlent que les hommes rapportent un engagement envers leur table qui est moindre $T_{(122)} = -2,41$, $p = 0,017$; $\bar{X}_{(femmes)} = 0,85$; $\bar{X}_{(hommes)} = 0,29$ et considèrent que leur implication est moins utile pour la table $T_{(122)} = -2,92$, $p = 0,004$; $\bar{X}_{(femmes)} = 1,3$; $\bar{X}_{(hommes)} = 0,71$. Est-ce que cette participation moindre pourrait s'expliquer par le fait que ces hommes sont minoritaires ? Est-ce que ce serait plutôt parce qu'ils se positionnent comme alliés au sein des tables, mais préfèrent laisser plus de place à leurs partenaires féminines pour la coordination des actions autour de cette problématique qui touche particulièrement les femmes ? Est-ce que ce serait plutôt un manque d'intérêt ou de valorisation de cette problématique chez les hommes qui gravitent dans les secteurs touchés par la violence conjugale ? Il est difficile de répondre. Ces questions devraient certainement être posées aux principaux intéressés afin de mieux comprendre le peu de présence masculine au sein des tables et leur participation moindre.

Expérience professionnelle

Pour comparer les participantes en regard de leur expérience en violence conjugale et en matière de concertation, celles-ci ont été regroupées en deux groupes : 1) avoir cinq ans ou moins d'expérience et 2) avoir six ans ou plus d'expérience. Ce regroupement a été effectué pour favoriser la production d'analyses valables où les sous-groupes sont constitués d'un nombre suffisant de participantes. De plus, il est présumé de notre part qu'à partir de six ans d'expérience professionnelle, une certaine stabilité des perceptions peut être attendue.

Les comparaisons effectuées par *test-t* entre les plus ou moins expérimentées en violence conjugale ont mis en lumière le fait que les participantes ayant une expérience professionnelle de 6 ans et plus ont des scores de satisfaction quant au leadership significativement plus faible ($t_{(134)} = -2,59$; $p = 0,011$) que leurs collègues ($\bar{X}_{(6 \text{ et } +)} = 0,77$; $ET = 0,87$ VS $\bar{X}_{(5 \text{ et } -)} = 1,2$; $ET = 0,76$). À noter toutefois, la variance somme toute importante des scores au sein des sous-groupes est à considérer et il est probable que d'une table à l'autre, ou d'un individu à l'autre, des variables inconnues contribuent à expliquer les résultats obtenus.

Les participantes qui ont une expérience en violence conjugale différenciée se distinguent aussi en regard de leurs perceptions des effets de la coprésence d'organisme avec des cibles d'intervention différentes. De fait, des tests de khi2 démontrent que les participantes moins expérimentées sont plus susceptibles de rapporter que ce contexte a permis de mieux répondre aux besoins des usagers $X^2_{(corrigé)} = 6,19$; $p = 0,013$. Enfin, ces participantes sont aussi plus susceptibles de rapporter que la gestion commune des fonds au sein de leur table n'a pas eu d'effets particuliers $X^2_{(corrigé)} = 7,08$; $p = 0,008$. Ce résultat pourrait s'expliquer par le fait que celles qui participent aux concertations depuis peu n'ont pas expérimenté l'absence de gestion commune, et ne sont donc pas en mesure d'en rapporter les effets.

Du côté de l'expérience en concertation, une différence significative entre les plus expérimentées et celles qui le sont moins a également été révélée en ce qui a trait à la satisfaction du leadership assumé à la table ($t_{(130)} = -2,5$, $p=0,014$) alors que celles qui ont plus d'expérience rapportent aussi une moins grande satisfaction ($\bar{X}=0,72$, $ET=0,85$) que celles qui ont moins d'expérience ($\bar{X}= 1,07$, $ET=0,78$). On constate ainsi que les intervenantes qui sont plus expérimentées, que ce soit en matière de concertation ou de violence conjugale, se disent moins satisfaites. Les liens subséquents entre cette absence de satisfaction et d'autres caractéristiques et perceptions des participantes sont explorés dans les lignes qui suivent.

Satisfaction relative au leadership à la table

D'abord, rappelons que les comparaisons précédentes ont révélé que celles qui se disent très satisfaites ou satisfaites du leadership au sein de leur table sont plus souvent : 1) issues des établissements publics; 2) elles ont cinq ans ou moins d'expérience professionnelle en violence conjugale ou en concertation ou 3) elles pratiquent moins souvent que leurs partenaires dans des organismes dont la mission principale est la violence conjugale. À l'opposé, celles qui se disent moyennement, peu ou très peu satisfaites œuvrent dans le communautaire, ont 6 ans et + d'expérience en violence conjugale ou en matière de concertation ou sont spécialisées en violence conjugale. Lorsque les perceptions des premières et des secondes relativement à la collaboration sont comparées, on constate, tel qu'exposé dans le tableau 27, que les moins satisfaites sont plus susceptibles de rapporter un degré de collaboration faible de la part des autres membres. De plus, celles qui ont une satisfaction moindre sont plus nombreuses à rapporter que les autres membres ne sont pas prêts à : faire des références personnalisées vers leur organisme, partager des informations ou encore, leur offrir des consultations ou des formations. Ainsi, bien que le leadership à la table et la collaboration avec les membres soient des dimensions distinctes de la concertation, des liens apparaissent présents entre ces variables dans les perceptions des participantes. Nos données ne permettent pas d'interpréter ces liens, ils seraient à investiguer plus avant auprès des membres des tables de concertation.

Tableau 27 Perceptions différenciées relatives à la collaboration selon le niveau de satisfaction à l'égard du leadership

Perceptions relatives à la collaboration	Satisfaction à l'égard du leadership				
	Satisfait ou très satisfait		Moyennement, faiblement ou très faiblement satisfait		
	N	%	N	%	
Degré de collaboration des membres de votre table?					$X^2_{(2)} = 9,71$; $p < 0,01$
Très élevé	27	34	3	8	

<i>Élevé</i>	47	59	26	68	
<i>Faible</i>	6	7	9	24	
Les membres de la table sont prêts à faire une référence personnalisée vers votre organisme?					$X^2_{(corrigé)}=9,12$ $p=0,003$
<i>Oui</i>	56	62	14	33	
<i>Non</i>	34	38	29	67	
Les membres de la table sont prêts à partager de l'information avec vous?					$X^2_{(corrigé)}=5,49$; $p=0,019$
<i>Oui</i>	86	96	35	84	
<i>Non</i>	4	4	8	16	
Les membres de la table sont prêts à vous offrir des consultations ou formations?					$X^2_{(corrigé)}=5,48$; $p=0,019$
<i>Oui</i>	73	81	26	60	
<i>Non</i>	17	19	17	40	

Les participantes qui mentionnent une satisfaction moyenne, faible ou absente quant au leadership, rapportent également, tel qu'exposé dans le tableau 28, que la coprésence d'organismes communautaires et publics a suscité des débats stériles ou a rendu la concertation plus difficile. A contrario, elles sont moins susceptibles que leurs collègues qui se disent satisfaites ou très satisfaites, de rapporter des effets positifs tels que d'avoir favorisé la concertation

Tableau 28 Perceptions différenciées relatives aux effets l'intersectorialité communautaire-public selon le niveau de satisfaction à l'égard du leadership.

<i>Satisfaction en regard du leadership sur la table</i>					
Perceptions relatives aux effets de la coprésence d'organismes des établissements publics et d'organismes communautaires	<i>Élevée ou très élevée</i>		<i>Moyenne, faible ou très faible</i>		
	<i>N</i>	<i>%</i>	<i>N</i>	<i>%</i>	
A suscité des débats stériles?					
<i>Oui</i>	1	1	7	17	$X_{(corrigé)}=7,34$;
<i>Non</i>	90	99	35	83	$p=0,007$
A rendu la concertation difficile?					
<i>Oui</i>	5	5	12	29	$X_{(corrigé)}=11,36$;
<i>Non</i>	86	95	30	71	$p<0,001$
A favorisé la concertation?					
<i>Oui</i>	81	89	16	38	$X_{(corrigé)}=34,26$;
<i>Non</i>	10	11	26	62	$p<0,001$

Comme nous pouvons le constater dans le tableau 29, pour ce qui est de la coprésence d'organismes ayant des cibles d'intervention différentes (victimes, femmes et enfants; auteurs de violence; tous), celles qui se disent moyennement, peu ou pas satisfaites du leadership sont de nouveau plus susceptibles de rapporter des perceptions négatives telles que : ce contexte a généré des conflits entre les membres, a suscité des débats stériles, a nui au développement d'une meilleure réponse pour les besoins des usagers ou a rendu la concertation plus difficile. Elles sont aussi moins susceptibles de rapporter des effets positifs de cette situation tels que de permettre de mieux répondre aux besoins des usagers ou encore, d'avoir favorisé la concertation.

Tableau 29 Perceptions différenciées relatives aux effets de la coprésence d'organismes avec des cibles d'intervention différentes selon le niveau de satisfaction à l'égard du leadership

Satisfaction à l'égard du leadership sur la table					
Perceptions relatives aux effets de la coprésence d'organismes avec des cibles d'intervention différentes	<i>Satisfait ou très satisfait</i>		<i>Moyennement, faiblement ou très faiblement satisfait</i>		
	<i>N</i>	<i>%</i>	<i>N</i>	<i>%</i>	
A généré des conflits entre les membres					$X^2_{(corrigé)}=7,21;$ $p= 0,007$
<i>Oui</i>	9	10	13	33	
<i>Non</i>	79	90	26	66	
A suscité des débats stériles					$X^2_{(corrigé)}=11,89;$ $p< 0,001$
<i>Oui</i>	5	6	12	31	
<i>Non</i>	83	94	27	69	
A rendu la concertation difficile?					$X^2_{(corrigé)}=13,42;$ $p< 0,001$
<i>Oui</i>	9	10	16	41	
<i>Non</i>	79	90	23	59	
A nui au développement d'une meilleure réponse pour les besoins des usagers					$X^2_{(corrigé)}=5,9;$ $p= 0,015$
<i>Oui</i>	4	5	8	21	
<i>Non</i>	84	95	31	79	
A permis de mieux répondre aux besoins des usagers?					$X_{(corrigé)}=7,87;$ $p= 0,005$
<i>Oui</i>	52	59	11	28	
<i>Non</i>	36	41	28	72	
A favorisé la concertation?					$X_{(corrigé)}=9,94;$ $p= 0,002$
<i>Oui</i>	59	67	13	33	
<i>Non</i>	29	33	26	66	

Nous notons enfin que les participantes rapportant une satisfaction moyenne, faible ou absente du leadership rapportent plus souvent que la gestion commune des fonds a rendu la concertation plus difficile ($X^2_{\text{(corrigé)}}= 6,09$ $p= 0,014$). Ainsi, nous constatons globalement que celles qui sont moins satisfaites du leadership assumé sur leur table se disent aussi plus critiques quant aux différents éléments contextuels qui forgent la concertation dans leur région ou localité.

Évaluation du fonctionnement de la table

Dans la même veine, celles qui évaluent que leur table fonctionne bien ou très bien pratiquent dans des établissements publics qui n'ont pas pour mission principale la violence conjugale alors qu'à l'inverse celles qui l'évaluent moins bien sont dans des organismes communautaires qui ont pour principale mission la violence conjugale. Lorsque ces participantes sont comparées, des résultats similaires à ceux exposés précédemment, mais moins prononcés en regard de la collaboration sont remarqués. Ainsi, les participantes qui rapportent le fait que leur table fonctionne mal ou plutôt mal sont plus susceptibles de rapporter un degré de collaboration faible ($X^2_{(2)}= 24,03$; $p < 0,00$) et que les autres membres ne sont pas prêts à partager de l'information avec elles ($X^2_{\text{(corrigé)}}= 11,76$; $p < 0,001$).

De plus, tel qu'exposé au tableau 30, celles qui considèrent que leur table fonctionne mal ou très mal rapportent plus d'effets négatifs de la coprésence d'organismes ayant des cibles d'intervention différentes. Parmi ces effets, mentionnons : d'avoir généré des conflits entre les membres, suscité des débats stériles, nuire au développement d'une meilleure réponse aux besoins des usagers ou rendu la concertation difficile. En contrepartie, elles sont moins susceptibles que leurs partenaires, qui évaluent positivement leur table, de rapporter que cette situation a donné lieu à des débats constructifs, qu'elle a permis de mieux répondre aux besoins des usagers ou qu'elle a favorisé la concertation.

Tableau 30 Perceptions différenciées relatives aux effets l'intersectorialité communautaire-public selon l'évaluation du fonctionnement de la table

Évaluation globale du fonctionnement de la table					
Perceptions relatives aux effets de coprésence d'organismes ayant des cibles d'intervention différentes	<i>Bien ou très bien</i>		<i>Plutôt mal ou très mal</i>		Résultats Khi2 N=128
	<i>N</i>	<i>%</i>	<i>N</i>	<i>%</i>	
A généré des conflits entre les membres					$X^2_{\text{(corrigé)}} = 12,68$; $p < 0,001$
<i>Oui</i>	14	12	8	53	
<i>Non</i>	99	88	7	47	
A suscité des débats stériles					$X^2_{\text{(corrigé)}} = 8,06$; $P = 0,005$
<i>Oui</i>	11	10	6	40	
<i>Non</i>	102	90	9	60	

A nui au développement d'une meilleure réponse aux besoins des usagers					$X^2_{(corrigé)} = 8,51; p = 0,004$
<i>Oui</i>	7	6	5	33	
<i>Non</i>	106	94	10	67	
A rendu la concertation difficile?					$X^2_{(corrigé)} = 27,54; p < 0,00$
<i>Oui</i>	14	12	11	73	
<i>Non</i>	99	88	4	27	
A donné lieu à des débats constructifs					$X^2_{(corrigé)} = 8,91; P = 0,003$
<i>Oui</i>	58	51	1	7	
<i>Non</i>	55	49	14	93	
A permis de mieux répondre aux besoins des usagers					$X^2_{(corrigé)} = 10,46; p < 0,001$
<i>Oui</i>	62	55	1	7	
<i>Non</i>	51	45	14	93	
A favorisé la concertation					$X^2_{(corrigé)} = 19,33; p < 0,001$
<i>Oui</i>	72	64	0	0	
<i>Non</i>	41	36	15	100	

Les participantes qui évaluent que leur table fonctionne mal ou très mal sont également peu susceptibles de rapporter des impacts positifs de la coprésence d'acteurs des secteurs public et communautaire, contrairement à leurs partenaires. Ainsi, tel qu'exposé au tableau 32, elles relèvent statistiquement moins que cette situation a donné lieu à des alliances entre les membres ou a favorisé la concertation. Elles rapportent plutôt que cette coprésence a rendu la concertation difficile ou encore, qu'elle n'a pas eu d'effets particuliers.

Tableau 31 Perceptions différenciées relatives aux effets de la coprésence d'organismes avec des cibles d'intervention différentes selon l'évaluation du fonctionnement de la table

Évaluation globale du fonctionnement de la table					
Perceptions relatives aux effets de la coprésence d'organismes des établissements publics et d'organismes communautaires	<i>Bien ou très bien</i>		<i>Plutôt mal ou très mal</i>		Résultats Khi2 N=134
	<i>N</i>	<i>%</i>	<i>N</i>	<i>%</i>	
A rendu la concertation difficile					$X^2_{(corrigé)} = 12,49; p < 0,001$
<i>Oui</i>	10	8	7	44	
<i>Non</i>	108	92	9	56	
A donné lieu à des alliances entre les membres					$X^2_{(corrigé)} = 7,87; p = 0,005$
<i>Oui</i>	62	53	2	13	
<i>Non</i>	56	47	14	87	
A favorisé la concertation					

<i>Oui</i>	94	80	3	19	$X^2_{\text{(corrigé)}} = 22,65;$ $p < 0,001$
<i>Non</i>	24	20	13	81	
N'a pas eu d'effets particuliers					$X^2_{\text{(corrigé)}} = 7,98;$ $p = 0,005$
<i>Oui</i>	7	6	5	31	
<i>Non</i>	111	94	11	69	

On ne peut manquer de remarquer des similitudes dans les résultats des sous-groupes créés à partir des deux dernières variables individuelles. Qui plus est, lorsque la satisfaction et de l'évaluation du fonctionnement se traduisent en scores et que les corrélations entre elles sont analysées, on remarque une corrélation positive élevée (0,69). Plus précisément, celles qui se disent satisfaites ou très satisfaites du leadership disent aussi que leur table fonctionne bien ou très bien à une exception près. Pour celles qui se disent moyennement, peu ou pas satisfaites du leadership la relation est toutefois moins claire, alors que 27 d'entre elles évaluent que leur table fonctionne bien ou très bien et 17 évaluent que leur table fonctionne mal ou très mal. On note donc que d'un côté la satisfaction élevée ou très élevée du leadership est très fortement liée à une évaluation positive du fonctionnement de la table, mais que parmi celles qui sont moins satisfaites, il y a une plus grande variété de perceptions en ce qui a trait à l'évaluation du fonctionnement de leur table. Étant donné l'apparence de liens entre ces deux variables et aussi leurs liens avec un ensemble d'autres éléments de la concertation et de la collaboration, il serait certainement intéressant d'investiguer plus avant et de façon qualitative les perceptions des membres des tables afin 1) de mieux comprendre comment les différentes dimensions du leadership et du fonctionnement des tables se recoupent et se distinguent et 2) d'explorer les liens entre ces variables avec la collaboration au sein et en dehors des tables ainsi qu'avec l'appréciation des différents éléments du contexte des concertations (p. ex. coprésence public/communautaire).

Synthèse des différences inter-groupes

Globalement, les analyses comparatives réalisées mettent en lumière des distinctions intergroupes en regard de variables principalement liées aux organisations et aux individus. Du côté des variables organisationnelles témoignant de différences intergroupes, les principales sont relatives à l'appartenance à une organisation publique ou communautaire et à la mission principale des organismes (dirigée vers la violence conjugale ou non). Plus spécifiquement, on constate que les participantes des organismes communautaires sont plus susceptibles de travailler sur des dossiers en violence conjugale à temps plein et qu'elles ont une plus grande expérience de la concertation. Elles ont aussi des perceptions moins positives que leurs partenaires du public en ce qui a trait à certains aspects de la collaboration, de la participation et des effets des trois contextes de la concertation investigués (coprésence public/communautaire; coprésence organismes avec cibles différentes; gestion des fonds). Enfin, ces mêmes participantes rapportent une satisfaction du leadership de la table moins élevée.

En regard de la mission des organisations, on remarque sans surprise que les participantes qui pratiquent au sein d'organismes qui ont pour principale mission la violence conjugale sont plus susceptibles de traiter cette problématique à temps plein. Ces participantes sont par ailleurs plus souvent dans le secteur de la santé et des services sociaux, elles se disent moins satisfaites du leadership à leur table, elles évaluent moins positivement son fonctionnement global et perçoivent un degré de collaboration plus faible.

Du côté des caractéristiques individuelles, il a été relevé que le genre, l'expérience professionnelle, la satisfaction quant au leadership sur la table et l'évaluation de son fonctionnement global influencent le portrait et les perceptions des participantes. Ainsi, on remarque que les hommes sont moins présents et impliqués sur les tables de concertation. De plus, on constate que celles qui ont une plus grande expérience professionnelle se disent généralement moins satisfaites du leadership de leur table et évaluent son fonctionnement moins positivement. En contrepartie, celles qui ont moins d'expérience en violence conjugale perçoivent plus positivement la coprésence d'organismes avec des cibles d'intervention différentes ainsi que la coprésence d'organismes publics et communautaires au sein des tables. Enfin, les résultats des analyses mettent en lumière des liens significatifs entre d'une part la satisfaction quant au leadership et l'évaluation du fonctionnement globale des tables et différentes variables liées à la collaboration et aux effets des 3 questions (coprésence communautaire/public; coprésence organismes avec différentes cibles et gestions communes des fonds). On remarque ainsi que celles qui se disent moins satisfaites du leadership, et dans une moindre mesure, celles qui évaluent moins bien le fonctionnement de leur table, perçoivent également moins positivement différents aspects liés à la collaboration et certains effets relatifs aux trois contextes d'intérêts.

Comparaison des différences intergroupes 1998 VS 2021

Lorsque ces résultats sont comparés à ceux rapportés par Rondeau *et al.* (2000), quelques divergences et similitudes sont constatées. Les principales divergences se rapportent au fait que les tables de notre étude dont le mandat est la violence conjugale seulement ne se distinguent pas des autres tables sur différents points. De même, la taille des tables n'est pas une variable qui semble impacter sur les perceptions et les expériences des participantes selon les données que nous avons colligées.

Du côté des similitudes, on remarque autant dans notre étude que dans celle de Rondeau *et al.* (2000) que le fait d'être à l'emploi d'un organisme communautaire ou public, la satisfaction relative à la concertation et l'évaluation du fonctionnement global de la table sont des caractéristiques organisationnelles et individuelles liées à un ensemble d'autres caractéristiques et perceptions. Par exemple, dans les deux études les caractéristiques des organisations communautaires et publiques se distinguent. D'une part, les organismes communautaires se concentrent dans le secteur de la santé et des services sociaux, interviennent principalement auprès des victimes et environ la moitié d'entre eux ont pour principale mission la violence conjugale. D'autre part, les établissements publics se répartissent dans les différents secteurs, ils interviennent souvent auprès de plusieurs

membres du couple ou de la famille et les participantes qui y pratiquent sont une majorité à croire que les causes de la violence sont multifactorielles. Dans les deux études, on constate par ailleurs que la satisfaction en matière de leadership ou encore, l'évaluation du fonctionnement global de la table vont être liées à des perceptions relatives aux contextes dans lesquels se produit la concertation. Ainsi celles qui rapportent être moins satisfaites et évaluent moins positivement leur table rapportent plus d'effets négatifs relativement à ces contextes et à l'inverse, celles qui se disent satisfaites et évaluent positivement leur table ont en ont des perceptions plus positives. Nous ne savons pas si ce sont les perceptions en regard des contextes de concertation qui influencent la satisfaction et l'évaluation du fonctionnement des tables ou si la relation est inverse. Ces éléments seraient à investiguer plus avant étant donné leur persistance dans le temps.

Événements ayant influencé la concertation en violence conjugale

Deux principaux événements historiques sont revenus dans les réponses des participantes lorsqu'elles nous ont fait part de changements au sein des concertations. D'abord, il y a la réforme du RSSS en 2015, qui a fait suite à l'adoption du projet de loi 10 mis en œuvre par le ministre de la Santé et des Services sociaux de l'époque Gaétan Barette. Les impacts associés à cette restructuration rapportés sont d'une part, structurels : certaines tables ont cessé leurs activités ou encore, de nouvelles ont été créées. D'autres parts, ils relèvent de la gouvernance des tables et de la coordination des actions régionales en violence conjugale alors que l'abolition des agences a fait en sorte que dans plusieurs régions administratives, le dossier « violence conjugale » a périclité parce qu'il est passé entre plusieurs directions, ce qui a causé une instabilité sur le plan du leadership. Cela dit, il y a des régions où le leadership a été assuré pendant ce temps et que la violence conjugale a été un des dossiers qui s'est maintenu malgré les changements du RSSS. Les effets de cette réforme n'apparaissent donc pas uniformes entre les régions, bien qu'une certaine fragilisation apparaît en avoir émergé dans plusieurs régions.

À noter par ailleurs que plusieurs tables ont été créées ou ont disparu entre 2000 et 2015 et les données recueillies n'ont pas toujours permis d'en connaître les raisons. Ceci est particulièrement vrai pour les tables locales dont l'historique n'était pas toujours, voire rarement, connu en détail par les répondantes régionales. Quelques répondantes régionales ont mentionné qu'il y avait eu des directives ministérielles au début des années 2000 visant à établir une table de concertation régionale dans toutes les régions où il n'y en avait pas. Nous ne détenons toutefois pas assez d'information pour être en mesure d'élaborer plus avant au sujet de ces directives et de leurs impacts. Clairement, cette directive n'a pas été implantée partout puisque plusieurs régions n'ont pas de table régionale en violence conjugale.

Le second événement d'importance dont plusieurs répondantes de la phase 1 nous ont fait part est la pandémie de la COVID-19. Afin d'estimer les impacts de ce contexte inédit, nous avons demandé aux participantes de la phase 2 d'explicitier, par le biais d'une réponse

ouverte, les effets de la pandémie sur la concertation intersectorielle en violence conjugale dans leur région. Elles sont nombreuses et de plusieurs régions à avoir rapporté que la pandémie a causé l'arrêt des activités de concertation pendant un certain temps, et à plus long terme, semble avoir diminué le nombre ou la durée des rencontres. Qui plus est, des enjeux de mobilisation et de collaboration ont été soulignés en lien avec la pandémie. D'un côté, la réalisation de projets a été ralentie et des activités ont cessées. De l'autre, les organisations étaient centrées sur leurs propres besoins et la gestion des impacts de cette pandémie sur les usagers et les employés : « *Plusieurs projets ou activités ont été suspendus ou reportés, les intervenants de toutes missions étaient préoccupés à gérer la pandémie dans chacune de leur organisation* » (Participante 124).

Les rencontres de concertation ont toutefois pu reprendre en raison des outils technologiques à la disposition des membres. Ainsi, la visioconférence a remplacé les rencontres en présence afin qu'il y ait un minimum d'activités en place. Cette alternative a été appréciée de certaines : « *Lorsque nous avons repris, nous avons pu constater une augmentation de notre efficacité en nous rencontrant par Zoom plutôt qu'en présentiel.* » (Participante 51). Ce point de vue positif n'est cependant pas unanime et des défis ont été relevés par plusieurs. Les principaux enjeux rapportés en lien avec le virtuel et le contexte pandémique sont la plus grande difficulté d'établir les liens : « *Les rencontres virtuelles ne favorisent pas les échanges entre les membres. Les liens sont plus difficiles à créer avec les partenaires.* » (Participante 32), d'assurer la présence : « *Il a été plus difficile d'arrêter des dates convenant à tout le monde, on dirait que le fait de tenir des réunions virtuelles fait en sorte que nos agendas sont plus chargés* » (Participante 43) et d'assurer la motivation et l'engagement des membres : « *Moins d'implication étant donné que c'est par zoom...on se sent moins "dedans"* » (Participante 42).

Plus largement, en regard des services aux usagers aux prises avec la violence conjugale, plusieurs se sont montrées préoccupées pour les victimes en contexte pandémique : « *Il y a eu une préoccupation grandissante en lien avec la violence conjugale et l'isolement des victimes.* » (Participante 96). Des hausses dans les demandes ont par ailleurs été soulignées par quelques-unes : « *Il y a une hausse d'appel et de demande d'hébergement dans les ressources d'aide pour femmes et de demandes d'aide pour hommes.* » (Participante 110).

Synthèse des résultats

Dans l'optique de synthétiser les résultats de notre étude, rappelons que ses trois objectifs spécifiques sont de : 1) documenter les profils des mécanismes de concertation actuellement en place dans les 17 régions administratives de la province ; 2) documenter les activités de ces mécanismes de concertation; et 3) dégager des pistes de compréhension relativement à l'évolution de la concertation, au cours des 20 dernières années, dans 16 des 17 régions administratives de la province. Rappelons par ailleurs l'hypothèse posée selon laquelle la concertation s'est dégradée en quantité et en qualité dans une majorité des régions administratives de la province au cours des vingt dernières années.

Au regard du premier objectif, l'étude que nous avons menée a permis de mettre à jour et de brosser le portrait de la concertation en violence conjugale dans 14 des 17 régions

administratives du Québec. Globalement, trois modèles de concertation (régionale, locale, mixte) regroupant 10 tables régionales et 39 tables locales ont été recensés dans ces régions. Ces tables ont principalement pour mandats la violence conjugale uniquement ou la violence conjugale et les agressions sexuelles. Une majorité de ces tables est coordonnée par des représentantes des CISSS ou CIUSSS¹⁷ ou par des actrices des milieux communautaires. Elles regroupent des représentantes de trois principaux secteurs - santé et services sociaux ; sécurité publique ; justice - auxquels se greffent à géométrie variable des actrices des secteurs de l'éducation, de l'immigration, de l'emploi, de la recherche et des affaires autochtones. En ce qui a trait au nombre de membres constituant ces tables, une importante hétérogénéité est constatée alors que certaines sont composées de moins de 10 membres et d'autres de plus de 20 membres, le nombre de membres le plus fréquent étant de 10 à 15 représentantes d'organismes. Il en va de même pour la fréquence des rencontres alors qu'une majorité se rencontre de 2 à 4 fois par an, mais qu'une faible minorité se rencontre jusqu'à 11 fois par année.

Au regard du second objectif, notre étude a favorisé la mise à jour des connaissances au sujet des activités des tables régionales et locales des 14 régions étudiées. Il a ainsi été possible de constater que plus des 2/3 des participantes ayant répondu au questionnaire en ligne rapportent que les travaux de leur table sont effectués par le biais de sous-comités de travail par projets. Les projets les plus fréquemment rapportés sont liés à la planification ou la réalisation d'activités de sensibilisation ou de formation; la compréhension de la violence conjugale; et l'établissement des priorités d'action de la table. A contrario, les thématiques les moins traitées dans le cadre des travaux des tables portent sur les moyens visant à mieux répondre aux réalités particulières (femmes trans, femmes en situation de handicap, femmes autochtones, communautés LGBTQ2+). Des activités de collaboration que les membres des tables entretiennent entre elles à l'extérieur des rencontres de ces instances ont également pu être recensées. À cet effet, nos données soulignent que les activités les plus fréquentes sont : le partage d'informations entre les organisations, les références interorganismes et la formation/consultation entre partenaires.

Au regard du troisième objectif de notre étude, diverses analyses comparatives ont mis en lumière des convergences et des divergences entre nos résultats et ceux de Rondeau *et al.* (1999; 2000) relativement aux profils et activités des tables de concertation en violence conjugale au Québec, aux perceptions de leurs membres et aux différences entre des sous-groupes de membres selon une diversité de caractéristiques structurelles, organisationnelles et individuelles. Sur le plan du profil de la concertation, une constance relative a pu être constatée eu égard aux trois modèles de concertation implantés dans les régions, au nombre de tables existantes dans les régions étudiées, aux secteurs représentés au sein des tables, à l'instabilité des tables, aux défis liés à la coordination de même qu'à l'hétérogénéité des tables en matière de nombre de représentantes et de fréquences de rencontres. Malgré cette constance, on relève un important mouvement de structures de

¹⁷ Par exemple par la répondante régionale du dossier violence conjugale, une organisatrice communautaire, etc.

concertation alors que plusieurs régions ont changé de modèle de concertation au cours des 20 dernières années et que plusieurs tables ont été créées ou ont disparues. De même, il y aurait plus de tables actuellement dont le mandat est la violence conjugale et les agressions sexuelles et moins orientées vers la violence familiale ou la violence envers les femmes. Moins de tables sont par ailleurs coordonnées par des répondantes régionales que par le passé, plus d'acteurs semblent participer à la concertation et les tables, bien que toujours instables, semblent l'être de façon moins marquée que par le passé.

En regard des perceptions des membres des tables de concertation en 2021 et en 1998, on constate globalement des résultats qui s'apparentent. Les quelques distinctions entre nos données et celles de nos prédécesseurs sont liées à des perceptions très spécifiques investiguées. Par exemple, il a été noté que les trois mêmes conditions gagnantes de la concertation sont considérées comme étant les plus importantes, bien qu'elles ne soient pas tout à fait dans le même ordre, et la même condition est au bas de la liste. Il a toutefois été noté que les participantes de notre étude attribuent une importance moindre à la connaissance des services offerts à la clientèle par les partenaires et attribuent une plus grande importance au respect mutuel entre partenaires. Parmi les différentes perceptions colligées, un seul sujet se distingue de façon notable lorsque les données de 1998 et de 2021 sont comparées, celui de la cogestion des fonds. De fait, il apparaît que cette situation est plus commune actuellement qu'elle ne l'était à la fin des années 1990 et qu'elle est considérée de façon plus positive par les membres des tables de concertation en violence conjugale, en particulier par les membres des tables qui ont pour double mandat les agressions sexuelles et la violence conjugale.

En regard des différences intergroupes au sein des membres des tables de concertation, il est principalement remarqué qu'en 2021, tout comme en 1998, le fait d'être à l'emploi d'un organisme communautaire ou d'un établissement public, la satisfaction élevée ou basse relative à la concertation et l'évaluation positive ou négative du fonctionnement global de la table sont des caractéristiques organisationnelles et individuelles liées à un ensemble d'autres caractéristiques et perceptions distinguant les membres entre elles.

Deux événements sociohistoriques ont été exposés par les participantes de notre étude pour expliquer l'évolution de la concertation en violence conjugale depuis 20 ans : la réforme du RSSS en 2015 et l'avènement de la COVID-19. S'il est possible de lier la réforme du RSSS à la création et à la disparition de plusieurs tables de concertation et la pandémie à des défis de concertation récents ayant limité les activités des tables, les données qualitatives que nous avons sont trop peu étayées pour que des liens avec les autres variables à l'étude puissent être proposés. Nous concluons que notre étude permet moins de tracer le fil de l'évolution de la concertation en violence conjugale que d'en comparer deux portraits brossés à un peu plus de 20 ans d'intervalle. Une étude qualitative menée auprès des membres de table de concertation possédant une vaste expérience serait nécessaire pour détailler cette évolution.

Enfin, au regard de l'hypothèse que nous avons émise postulant que la concertation se serait dégradée en quantité et en qualité au cours des 20 dernières années, les données que nous détenons tendent à l'invalider. D'abord, du point de vue quantitatif : il y a globalement un nombre similaire de tables et de secteurs impliqués, de même que d'activités ou de rencontres réalisées. De plus, nos données tendent à soutenir que plus d'actrices seraient maintenant partie prenante des instances de concertation.

Puis, du point de vue la qualité de la concertation, bien que le concept soit difficile à circonscrire clairement, des données relatives aux perceptions des participantes permettent d'alimenter nos réflexions à cet effet. Parmi celles-ci, nous constatons que les tables sont plus stables que par le passé; que la très large majorité des conditions gagnantes de la concertation sont considérées aussi ou légèrement plus présentes par les participantes de notre étude; que la cogestion des fonds est perçue plus positivement que par le passé ; qu'une large majorité de participantes évalue que leur table fonctionne plutôt bien ou très bien et que le deux tiers d'entre elles rapportent une satisfaction élevée ou très élevée par rapport à la façon dont le leadership sur la table est assumé.

Qui plus est, en regard des perceptions portant sur les relations entre les membres des tables, qui nous apparaissent de très bons indices pour témoigner de la qualité de la collaboration et de la concertation, les données indiquent des expériences généralement positives en termes d'ouverture, de respect, de reconnaissance de l'autre, d'attitudes collaboratives des partenaires, etc. Ainsi, bien que des nuances doivent être apportées, par exemple en rappelant que les perceptions de certains sous-groupes sont moins positives, les résultats de nos analyses ne permettent pas de conclure que la qualité de la concertation en violence conjugale s'est dégradée au cours des 20 dernières années.

Recommandations

Bien que notre hypothèse de départ, postulant la dégradation de la concertation en violence conjugale au Québec ait été invalidée, notre étude permet de proposer quelques recommandations en vue d'améliorer ces processus d'intervention collective et de poursuivre le développement des connaissances à leur sujet.

De point de vue de la pratique :

- Assurer une plus grande stabilité des actrices participant aux concertations en violence conjugale (répondantes régionales, coordonnatrices, représentantes d'organismes) en améliorant leurs conditions de travail reliées à cette activité. À cet effet, les répondantes régionales pourraient par exemple se voir attribuer moins de dossiers différents, plus de temps pourrait être alloué à la participation aux collaborations et concertation, ce qui permettrait une meilleure reconnaissance de ces activités dans les tâches des coordonnatrices et représentantes, etc.

- Intégrer des représentantes des groupes minorisés au sein de toutes les tables de concertation afin que les moyens pour répondre aux besoins spécifiques de ces groupes soient mieux pris en compte dans les travaux de ces tables.
- En regard des conditions gagnantes de la concertation : 1) définir et diffuser régulièrement les objectifs des tables de concertation à leurs membres; 2) mettre à la disposition des nouvelles intervenantes des documents et des formations assurant la connaissance des services dispensés par les partenaires.
- Mieux comprendre le peu de présence et de participation masculine afin que les hommes puissent être plus et mieux intégrés dans les instances de concertation et ajouter aux forces mobilisatrices de cette problématique.
- Mieux comprendre pourquoi certaines actrices du communautaire, en particulier celles qui ont plus d'expérience et qui sont spécialisées en violence conjugale, semblent évaluer moins positivement leur table et être moins satisfaites du leadership qui y prend place. Cette plus grande compréhension comporte le potentiel de prévenir la perte d'expertise qui pourrait résulter de leur démobilisation sur les tables de concertation.

Du point de vue de la recherche, notre principale recommandation est de compléter l'étude présentée en ces pages par un volet qualitatif qui permettrait :

- D'explorer et approfondir notre compréhension relativement aux nombreux changements de structures de concertation (changement de modèles régionaux, création et disparition de tables, etc.).
- De comprendre le contexte et les raisons ayant mené au plus grand nombre de tables de concertation ayant pour double mandat la violence conjugale et les agressions sexuelles. Comprendre les impacts de ce choix.
- De recueillir plus de données relativement au pouvoir décisionnel des membres des tables de concertation étant donné l'hétérogénéité constatée relativement à cette question et approfondir notre compréhension des facteurs l'impactant.
- D'explorer et comprendre la nature des liens entre d'une part, l'évaluation du fonctionnement des tables et la satisfaction relative au leadership et d'autre part, un ensemble d'éléments au cœur de la concertation (participation, relations avec les membres, types de collaborations, etc.) afin de proposer des pistes pour améliorer l'expérience de concertation de chacun.

Conclusion

La concertation en violence conjugale appert active au Québec dans les 14 régions étudiées malgré des défis qui y sont inhérents et persistants, par exemple son instabilité. Il a été noté que les réformes dans la gouvernance du principal secteur qui s’y implique, la santé et les services sociaux, et la pandémie mondiale de la Covid-19 ont eu des impacts négatifs sur les instances en place. Toutefois plusieurs d’entre elles ont réussi à assurer leur continuité et poursuivre leur mission lors de ces moments adverses. On remarque par ailleurs que la plupart des membres ayant participé à notre étude considèrent que les conditions gagnantes de la concertation sont présentes au sein de leur instance. Ces membres apparaissent également satisfaites de leur participation au sein des tables et des collaborations qu’elles y développent. Au-delà de ces constats généralement positifs, on note toutefois qu’après des décennies d’action collective, les pratiques collaboratives hors des tables et entre les acteurs du terrain restent relativement peu intégrées. De fait, celles les plus fréquentes : l’échange d’information, la référence et la consultation/formation, requièrent peu d’interdépendance. Les pratiques plus fortement interreliées, par exemple l’intervention en commun, sont moins recensées. Pour augmenter ces liens au sein des communautés, les études recommandent l’offre de formations intersectorielles (Laing *et al.*, 2018; Stylianou & Ebright, 2021) permettant aux actrices du terrain de se côtoyer directement ou encore, la création d’espaces d’intervention colocalisés (Cumming, 2019; Simmons *et al.*, 2016).

Depuis quelques années, la volonté d’augmenter et d’intensifier les collaborations entre les actrices impliquées en violence conjugale au Québec est de fait manifeste. Plusieurs des recommandations du rapport *Rebâtir la confiance* (Corte et Desrosiers, 2022) ou *La Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance 2022-2027* (Gouvernement du Québec, 2022) en témoignent. D’importants chantiers requérant un engagement intersectoriel à de multiples paliers de gouvernance sont par ailleurs en cours. Le projet pilote des tribunaux spécialisés en violence conjugale et agressions sexuelles en est un bon exemple. Dans cette mouvance, les concertations existantes apparaissent des espaces privilégiés pour rejoindre et mobiliser les actrices et organisations directement concernées par ces changements. Pour ce faire et pour assurer le déploiement réussi de ces projets, l’intégration verticale entre ces paliers représentés par les décideurs sur le plan provincial, les actrices des régions et celles des communautés locales nous apparaît essentielle. Cet arrimage est complexe. Il requiert de naviguer et de trouver un équilibre entre d’une part, une certaine uniformité dans les pratiques, et d’autre part, le respect et l’adaptation aux réalités locales. Or, tel que nos travaux et ceux de nos prédécesseurs (Rondeau *et al.*, 1999; 2000; 2001) l’ont démontré, l’hétérogénéité est la norme plutôt que l’exception dans les communautés québécoises en matière de pratiques concertées et collaboratives en violence conjugale. Nous invitons donc les leaders des différents paliers de gouvernance impliqués dans la mise en œuvre de ces projets à être particulièrement sensibles aux particularités locales et aux enjeux d’arrimage pouvant se manifester. Dans la même veine, si de tels enjeux se manifestent de fait, comme

nous le prévoyons, ceux-ci ne doivent pas être traités à la légère puisqu'ils sont susceptibles de compromettre ou diminuer la portée des importants chantiers en cours.

Références

- Association québécoise Plaidoyer-Victimes, Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées, & Regroupement québécois des CALACS. (2011). *L'échec de la concertation : Avis au ministre de la Justice du Québec*. Table de concertation des organismes œuvrant auprès des victimes d'actes criminels (en ligne). http://fedeqc.ca/sites/default/files/upload/documents/publications/2011-echec-concertation-avis_mjq.pdf
- Bilodeau, A., Allard, D., Lefebvre, C., Cadrin, H., & Pineault, M.-J. (2007). Le protocole sociojudiciaire en matière de violence conjugale : Une mobilisation ciblée pour une innovation limitée dans un champ fortement conflictuel. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 49(3), 403-422.
- Bilodeau, A., Parent, A.-A., & Potvin, L. (2019). *Les collaborations intersectorielles et l'action en partenariat, comment ça marche?* Chaire de recherche du Canada Approches communautaires et inégalités de santé. http://chairecacis.org/fichiers/intersectorialite_partenariat_2019.pdf
- Bourque, D. (2008). *Concertation et partenariat : Entre levier et piège du développement des communautés*. Presses de l'Université du Québec.
- Bourque, J., & El Aldlouni, S. (2016). *Manuel d'introduction à la statistique appliquée aux sciences sociales par*. Presses de l'Université du Québec.
- Breckenridge, J., Rees, S., Valentine, K., Murray, S., University of New South Wales, & Australia's National Research Organisation for Women's Safety Limited. (2015). *Meta-evaluation of existing interagency partnerships, collaboration, coordination and/or integrated interventions and service responses to violence against women*. ANROWS. <http://anrows.org.au/publications/landscapes/meta-evaluation-existing-interagency-partnerships-collaboration-coordination>
- Bureau du coroner. (2022, février). *Les enfants exposés à la violence conjugale : Des enfants à protéger. Mémoire déposé par le Comité d'examen des décès liés à la violence conjugale du Bureau du coroner à l'occasion des consultations particulières et des auditions publiques sur le projet de loi 15, loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives*. Bureau du Coroner du Québec. https://www.coroner.gouv.qc.ca/fileadmin/Organisation/M%C3%A9moire_comit%C3%A9_violence_conjugale.pdf

- Bureau du Coroner. (2020, décembre). *Agir ensemble pour sauver des vies : Premier rapport annuel du Comité d'examen des décès liés à la violence conjugale*. Bureau du Coroner du Québec.
https://www.coroner.gouv.qc.ca/fileadmin/Media/Rapport_annuel_2018-2019_Version_amendee_20201207.pdf
- Corte, É., & Desrosiers, J. (2020, décembre). *Rebâtir la confiance : Rapport du comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale*. Gouvernement du Québec.
<http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Violences/Rapport-accompagnement-victimes-AG-VC.pdf>
- Creswell, J. W., & Plano Clark, V. L. (2011). *Designing and conducting mixed methods research* (2nd ed). SAGE Publications.
- Cummings, C. L. (2019). *Does familiarity breed collaborative practice? Co-location of domestic violence liaisons in child welfare offices in New Jersey: An implementation case study*. [Thèse de doctorat]. Fordham University.
- Drouin, C. (2019). Initiative de concertation locale afin de prévenir les homicides intrafamiliaux. *Canadian Social Work Review / Revue canadienne de service social*, 36(2), 107-124. <https://doi.org/10.7202/1068551ar>
- Gouvernement du Québec. (1995). *Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale : Politique d'intervention en matière de violence conjugale*. Gouvernement du Québec.
- Gouvernement du Québec. (2022). *Contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance—Stratégie gouvernementale intégrée 2022-2027*. Gouvernement du Québec. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/SCF/publications/plans-strategiques/Strategie-violence-sexuelle-2022-2027.pdf?1655750786>
- Hamilton, G., Harris, L., & Powell, A. (2021). Policing repeat and high-risk family violence: Police and service-sector perceptions of a coordinated model. *Police Practice and Research*, 22(1), 141-156.
<https://doi.org/10.1080/15614263.2019.1697267>
- Healey, L., Connolly, M., & Humphreys, C. (2018). A collaborative practice framework for child protection and specialist domestic and family violence services : Bridging the research and practice divide. *Australian Social Work*, 71(2), 228-237. <https://doi.org/10.1080/0312407X.2017.1409777>
- Klein, J.-L., Fontan, J.-M., Harrisson, D., & Lévesque, B. (2014). L'innovation sociale au Québec : Un système d'innovation fondé sur la concertation. Dans J.-L. Klein, J.-L. Laville, & F. Moulaert, *L'innovation sociale*. ERES.
<https://doi.org/10.3917/eres.moula.2014.01.0193>

- Laing, L., Heward-Belle, S., & Toivonen, C. (2018). Practitioner perspectives on collaboration across domestic violence, child protection, and family law : Who's minding the gap? *Australian Social Work*, 71(2), 215-227.
<https://doi.org/10.1080/0312407X.2017.1422528>
- Lalande, C. (2018). *Intervention sociojudiciaire en violence conjugale au Québec. Représentations professionnelles des intervenantes qui en font l'expérience* [Thèse de doctorat]. Université de Montréal.
- Lalayants, M. (2013). Multidisciplinary collaboration in child protective clinical consultations : Perceptions of best practices. *Journal of Public Child Welfare*, 7(3), 253-274. <https://doi.org/10.1080/15548732.2013.798245>
- Langenderfer-Magruder, L., Olson, C., Wilke, D. J., & Alven, L. (2019). RISE Up: Facilitating frontline responder collaboration on co-occurring child welfare and intimate partner violence cases. *Journal of Interpersonal Violence*, 088626051983292. <https://doi.org/10.1177/0886260519832921>
- Lessard, G., Alvarez-Lizotte, P., Germain, A.-S., Drouin, M.-E., & Turcotte, P. (2017). Défis et conditions de réussite d'une pratique concertée en violence conjugale et maltraitance envers les enfants. *Nouvelles pratiques sociales*, 29(1-2), 224-237.
<https://doi.org/10.7202/1043403ar>
- Lessard, G., Drouin, M.-E., Germain, A.-S., Alvarez-Lizotte, P., & Turcotte, P. (2014). Concerted practice-based actions in intimate partner and family violence: When the children's well-being is the central concern. *Social Sciences*, 3(4), 650-671.
<https://doi.org/10.3390/socsci3040650>
- Macvean, M. L., Humphreys, C., & Healey, L. (2018). Facilitating the collaborative interface between child protection and specialist domestic violence services : A scoping review. *Australian Social Work*, 71(2), 148-161.
<https://doi.org/10.1080/0312407X.2017.1415365>
- Malik, N. M., Silverman, J., Wang, K., & Janczewski, C. (2008). Domestic violence and dependency courts: The greenbook demonstration experience. *Journal of Interpersonal Violence*, 23(7).
<https://search.proquest.com/socialservices/docview/216843496/FD30EB4701824B3FPQ/116>
- Ministère de la Justice du Canada. (2022, mars 7). *La violence familiale*.
<https://justice.gc.ca/fra/jp-cj/vf-fv/apropos-about.html>
- Ministère de la Justice, & Ministère du Solliciteur Général. (1986). *Politique d'intervention en matière de violence conjugale*. Gouvernement du Québec.
- Ministère de la Santé et de Services sociaux. (1992). *L'Intervention auprès des conjoints*. Gouvernement du Québec.

- Ministère de la Sécurité publique. (2022). *Criminalité au Québec—Infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal en 2019 (Violence perpétrée contre un partenaire intime)*. Gouvernement du Québec. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/securite-publique/publications-adm/publications-secteurs/police/statistiques-criminalite/violence-conjugale/stats_violence_conjugale_2019.pdf?1642798969
- Ministère des Affaires sociales. (1985). *Politique d'aide aux femmes violentées : Résumé*. Gouvernement du Québec.
- Nikolova, K., Postmus, J. L., Buttner, C., & Bosk, E. A. (2020). Working together to protect women and children from domestic violence: Factors influencing willingness to collaborate between organizations. *Children and Youth Services Review, 118*, 105503. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2020.105503>
- O'Brien Smith, K. (2020). *How Interagency Collaboration Serves Women and Children Survivors of Domestic Violence*. [thèse de doctorat]. Capella University.
- Paillé, P., & Mucchielli, A. (2016). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales 4e édition*. Armand Colin.
- Pigeon, M., Jobin, L., & Simard, J. (2017). *Le soutien à l'action intersectorielle favorable à la santé : Stratégie ministérielle*. Ministère de la Santé et des services sociaux, & Direction des communications. <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2876962>
- Rondeau, G., Sirois, G., Cantin, S., & Roy, V. (2001). Le profil des tables de concertation intersectorielle en matière de violence conjugale au Québec. *Nouvelles pratiques sociales, 14*(1), 31. <https://doi.org/10.7202/008323ar>
- Rondeau, G., Sirois, G., Jacques, N., & Cantin, S. (1999). *La concertation intersectorielle en matière de violence conjugale au Québec portrait des mécanismes en place et points de vue des participantes et participants : Rapport abrégé*. Ministère de la santé et des services sociaux. <http://www4.bnquebec.ca/pgq/2001/553764.pdf>
- Rondeau, G., Sirois, G., Jacques, N., & Cantin, S. (2000). *La concertation intersectorielle en matière de violence conjugale au Québec portrait des mécanismes en place et points de vue des participantes et participants*. Ministère de la santé et des services sociaux.
- Simmons, C. A., Howell, K. H., Duke, M. R., & Beck, J. G. (2016). Enhancing the impact of family justice centers via motivational interviewing: An integrated review. *Trauma, Violence, & Abuse, 17*(5), 532-541. <https://doi.org/10.1177/1524838015585312>
- Stagner, C. (2015). *Examining the Impact of Collaboration between Probation, Victim Services, and Offender Treatment Providers on Domestic Violence Offender Outcomes*. [Thèse de doctorat]. Walden University.

- Statistique Canada. (2016). *La violence familiale au Canada : Un profil statistique, 2014*. 11, 6. Gouvernement du Canada.
- Stewart, S. L. (2020). Enacting entangled practice: Interagency collaboration in domestic and family violence work. *Violence Against Women, 26*(2), 191-212.
<https://doi.org/10.1177/1077801219832125>
- Stylianou, A. M., & Ebright, E. (2021). Providing coordinated, immediate, trauma-focused, and interdisciplinary responses to children exposed to severe intimate partner violence: Assessing feasibility of a collaborative model. *Journal of Interpersonal Violence, 36*(5-6), NP2773-NP2799.
<https://doi.org/10.1177/0886260518769359>
- Vinton, L., & Wilke, D. J. (2014). Are collaborations enough? Professionals' knowledge of victim services. *Violence Against Women, 20*(6), 716-729.
<https://doi.org/10.1177/1077801214539857>

ANNEXE 1 INVENTAIRE DES TABLES DE CONCERTATION

Inventaire des tables de concertation¹⁸

Régions	Dates de création
BSL (01)	
Table stratégique régionale multiproblématique programme SMD (R)	2016-2017
Table de concertation en violence conjugale et agression conjugale secteur est (L)	2016-2017
Table de concertation en violence conjugale et agression conjugale secteur ouest (L)	2016-2017
SLSJ (02)	
Table de concertation régionale en violence conjugale et agression sexuelle de SLSJ (R)	+ ou - 1999
Table locale de concertation en matière de violence faite aux femmes de Chicoutimi (L)	1988
Table de concertation en matière de violence familiale et agressions à caractère sexuel de Lac-Saint-Jean-Est (L)	1987
Table locale en violence conjugale et agressions sexuelles Domaine-du-Roi (L)	1997
Table de concertation en violence conjugale et agressions à caractère sexuel de la MRC Maria-Chapdelaine (L)	1995
Table locale de concertation en matière de violence faite aux femmes et aux adolescentes de Jonquière (L)	1994
Table de concertation en violence conjugale et agression sexuelle du Fjord (L)	2007
CN (03)	
Table de concertation carrefour violence conjugale Métro-Québec (L)	1988
Table de concertation en matière de violence conjugale et familiale de Portneuf (L)	1997
MCQ (04)	
Comité intersectoriel en matière de violence conjugale et agression sexuelle (R)	2005
Montréal (06)	
Table de concertation en violence conjugale de Montréal (R)	1986
Table de concertation en violence conjugale région nord de Montréal (L)	1986
Table de concertation en violence conjugale Montréal-Centre (L)	2015-2016
Table de concertation en violence conjugale de la Pointe-de-l'Île (L)	2015-2016
Table des partenaires du Sud-Ouest/Verdun contre la violence conjugale et familiale (L)	2015-2016

¹⁸ Pour plusieurs tables, le nom officiel des instances de concertation et l'année de création n'a pas été transmis à l'équipe de recherche. La triangulation des données avec des documents et pages web ainsi que la comparaison avec les données colligées par Rondeau *et al.* (2000) a parfois permis de compléter les informations manquantes.

Outaouais (07)	
Table régionale en violence conjugale de l'Outaouais (R)	
AT (08)	
Table de concertation en violence conjugale et agression sexuelle de l'Abitibi-Témiscamingue (R)	N/D
Table de Val-d'Or (L)	2016
Table de La Sarre (L)	2000
Table d'Amos (L)	N/D
C-N (09)	
Table régionale en agression sexuelle et violence conjugale de la Côte-Nord (R)	N/D
Table de la Haute-Côte-Nord (L)	1997
Table de la MRC de Sept-Rivières (L)	1997
MRC de Manicouagan (L)	N/D
MRC de la Minganie (L)	N/D
GLI (11)	
Table de concertation régionale en violence conjugale et agressions sexuelles de GLI (R-sectorielle)	2020
CA (12)	
Table régionale en violence conjugale de CA (R)	N/D
Table de Beauce Etchemins (L)	1988
Table de Montmagny-l'Islet (L)	1985
Table de Lévis (L)	N/D
Table de Tedfort (L)	N/D
Laval (13)	
Table de concertation en violence conjugale et en agressions à caractère sexuel de Laval (R)	1985
Lanaudière (14)	
Table régionale en violence conjugale de Lanaudière (R)	2010
Laurentides (15)	
Comité opérationnel violence conjugale Argenteuil (L)	N/D
Table de concertation en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle de la MRC Antoine-Labelle (L)	1980
Table de concertation en violence conjugale des MRC des Laurentides et des Pays-d'en-Haut (L)	N/D
Table de concertation sur la violence conjugale de Thérèse-de-Blainville (L)	1991
Table de concertation sur la violence conjugale et familiale de la MRC de Deux-Montagnes et du sud de Mirabel (L)	1986
Table de concertation sur la violence conjugale et familiale de la MRC de la Rivière-du-Nord et du nord de Mirabel (L)	N/D
Montérégie (16)	
Comité en violence conjugale, familiale et sexuelle Haut-Richelieu-Rouville (L)	N/D

Comité violence conjugale et agression sexuelle de Vaudreuil-Soulanges (L)	N/D
Table de concertation en violence conjugale et sexuelle faite aux femmes et aux enfants de Beauharnois-Salaberry (L)	N/D
Comité Violence conjugale et Agressions sexuelles du Haut-Saint-Laurent (L)	N/D
Table de concertation en matière de violence conjugale et agression sexuelle de l'Agglomération de Longueuil et de la MRC de Marguerite d'Youville (L)	2006
Réseau des partenaires contre la violence faite aux femmes Jardins-Roussillon (L)	+ ou - 2000
Table de concertation en matière de violence conjugale et d'agression sexuelle Pierre-de-Saurel (L)	N/D
Table de concertation en matière de violence conjugale et agression sexuelle pour la Vallée du Richelieu, Maskoutain et Acton (L)	N/D

ANNEXE 2 PORTRAIT DES RÉGIONS

RÉGION	BAS-ST-LAURENT (01)
MODÈLE DE CONCERTATION	Mixte
TABLE RÉGIONALE-MANDAT	Table stratégique du BSL (multiprb. Avec majeure santé mentale) où la violence conjugale peut être abordée.
TABLE(S) LOCALE(S)-MANDATS	Table en violence conjugale et agression sexuelle – Secteur Ouest (VC/AS) Table en violence conjugale et agression sexuelle – Secteur Est (VC/AS)
ACTEURS	<p>Table stratégique régionale : utilisatrice en santé mentale; groupe de défense des droits en santé mentale; entourage en santé mentale; santé mentale volet milieu de vie; santé mentale volet hébergement; organismes du secteur itinérance et lutte à la pauvreté; ACEF; organisme en dépendance; organisme en insertion socioprofessionnelle; secteur de condition de vie masculine; secteur de condition de vie féminine volet milieu de vie; secteur de condition de vie féminine volet hébergement; direction de la santé publique; médecin-conseil de la direction de la santé publique; Emploi-Québec; Commissions scolaires volet éducation aux adultes; établissements postsecondaires; Ministère de la Sécurité publique; Direction des poursuites criminelles et pénales; 3 représentants du CISSS Bas-Saint-Laurent de la direction de la santé mentale et de la dépendance</p> <p>Table VC/AS (Ouest) : CAVAC, centres de femmes, Office municipal d’habitation, Sûreté du Québec (SQ), éducation, CALACS, services correctionnels, organismes communautaires (maison de la famille, travailleur de rue, etc.), maisons d’hébergement pour femmes et enfants victimes (MH), Centre résidentiel communautaire (CRC), représentantes du CISSS santé publique</p> <p>Table VC/AS (Est) : centres de femmes, MH, organismes pour hommes, sûreté du Québec, organismes communautaires, CRC, services correctionnels, direction de la protection de la jeunesse (DPJ), représentantes CISSS santé mentale et dépendance, CALACS</p>
SECTEURS (5)	Santé et services sociaux (SSS)-communautaire et institutionnel; justice; habitation; éducation; sécurité publique.

<p>ASPECTS HISTORIQUES RENCENSÉS</p>	<p>Suite à la réforme du réseau de la santé et des services sociaux et de l'abolition des agences en 2015 : abolition de la table régionale VC et des tables locales par MRC; création d'une table stratégique régionale traitant de plusieurs enjeux, dont la VC. Création de 2 tables locales (Est/Ouest).</p> <p>Lors de l'entretien réalisé en septembre 2020, les rencontres de concertation avaient cessé en raison de la pandémie de la COVID.</p>
<p>SPÉCIFICITÉS DE LA RÉGION</p>	<p>Présence du Carrefour sécurité violence conjugale dans la région.</p> <p>La BSL est la région où les répondantes au questionnaire ont démontré le moins de satisfaction par rapport au leadership de leurs tables de concertation.</p> <p>Selon les données recueillies lors de la phase 2 au printemps 2021, les rencontres de concertation n'avaient pas repris depuis le début de la pandémie.</p>
<p>PROTOCOLE(S)</p>	<p>En 2019, le protocole d'intervention sociojudiciaire en VC a été aboli, car n'était plus actuel et ne représentait plus les réalités des milieux d'intervention en de la région.</p>
<p>PRÉSENCE SUR LE WEB</p>	<p>N/A</p>

RÉGION		SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (02)
MODÈLE DE CONCERTATION		Mixte
TABLE RÉGIONALE-MANDAT		Table de concertation régionale en violence conjugale et agression sexuelle (VC/AS)
TABLE(S) LOCALE(S)-MANDATS		6 tables locales (Chicoutimi, Maria-Chapdeleine, Lac Benjamin, Domaine-du-Roi, Jonquière, Fjord) (VC/AS)
ACTEURS		Policiers, CAVAC, CALACS, maison d'hébergement pour femmes, répondante du dossier violence conjugale et agression sexuelle, DPJ, direction de la santé publique (DSP)
SECTEURS (3)		Sécurité publique; justice; SSS-communautaire et institutionnel.
ASPECTS HISTORIQUES		<p>Les tables créées entre 1987 et 1997 sont toujours actives. Depuis l'étude de Rondeau <i>et al.</i> (1999), une table régionale a été créée (1999). Cette table régionale a été mise sur pied à la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux pour mieux gérer la communication. Elle rassemble les acteurs locaux.</p> <p>Une table locale intersectorielle (2007), Table de concertation en violence conjugale et agression sexuelle du Fjord, a remplacé le Comité d'action et de prévention vers la non-violence de La Baie.</p>
SPÉCIFICITÉS DE LA RÉGION		<p>La concertation est rapportée par la répondante de la phase 1 comme étant « bottom up ».</p> <p>Le projet Phare (concertation prévention de l'homicide) est en développement au sein d'une des tables locales (Maria-Chapdeleine) lors de la réalisation de l'entretien.</p> <p>Des difficultés de mobiliser les partenaires sont rapportées en raison de la COVID.</p>
PROTOCOLE(S)		La porteuse de dossier n'a pas ce type de document en main et ne croit pas qu'il y en ait.
PRÉSENCE SUR LE WEB		https://www.facebook.com/tablevcas02/about/

RÉGION		CAPITALE-NATIONALE (03)
MODÈLE DE CONCERTATION		Local
TABLE RÉGIONALE-MANDAT		N/A
TABLE(S) LOCALE(S)-MANDATS		Tables Métro-Québec (VC/AS) Table Portneuf (VC/VF)
ACTEURS		Métro-Qc : CIUSSS (porteuse + DPJ); directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), service de police, maisons d’hébergement pour femmes et enfants victimes, CAVAC, services correctionnels et détention, centres de femmes, maison de la famille, ESPACE, services pour conjoints, ressources communautaires, partenaires de la recherche. Portneuf : DPCP, centre de femmes, centre de formation, CAVAC, MH, SQ, organisme pour conjoints violents, organismes communautaires.
SECTEURS (5)		SSS-communautaire et institutionnel; justice; sécurité publique; recherche; éducation.
ASPECTS HISTORIQUES		Il n’y a pas de table régionale dans la région de Québec. Il y a eu un comité ad hoc intersectoriel régional mis en place en 1994 pour actualiser le plan d’action sur le plan régional, mais celui-ci n’a pas duré. Il y avait une troisième table dans la région située à Charlevoix, mais elle a disparu. Elle était en reconstruction avant la pandémie COVID-19. Les activités de concertation ont été arrêtées temporairement en raison de la pandémie, mais ont repris en mode virtuel.
SPÉCIFICITÉS DE LA RÉGION		Les deux tables intersectorielles sous-régionales traitent de la violence conjugale et des agressions sexuelles tout en considérant les réalités LGBTQ2+. La violence conjugale a toutefois une place centrale. Les tables ont des coordonnatrices embauchées pour soutenir les travaux. Le Carrefour sécurité violence conjugale est implanté dans Charlevoix et dans la Capitale-Nationale.
PROTOCOLE(S)		Protocole d’intervention auprès des victimes de violence conjugale (2019) : le protocole d’entente pour la table de Québec-Métro a été signé en 2019 par la Ville, par l’entremise du Service de police, le CIUSSS de la Capitale-Nationale, le Centre de crise, les Maisons de du cœur pour

femmes, la Maison Marie-Rollet, la Maison Hélène Lacroix, la Maison pour femmes immigrantes, la Maison des femmes de Québec et la Maison communautaire Missinak.

**PRÉSENCE SUR LE
WEB**

<https://tablesviolenceconjugale03.com/>

RÉGION**MAURICIE-CENTRE-DU-QUÉBEC (04)**

MODÈLE DE CONCERTATION	Régional
TABLE RÉGIONALE-MANDAT	Comité intersectoriel en matière de violence conjugale et agressions sexuelles (VC/AS)
TABLE(S) LOCALE(S)-MANDATS ACTEURS	N/A DPCP, Sana (organisme nouveaux arrivants), service de police municipal, SQ, MH, ressources pour hommes violents, ressources pour hommes agressés sexuellement, maison Radisson (CRC), ESPACE, Emploi Québec, Directions du CIUSSS, CAVAC, CALACS, Centres de femmes
SECTEURS (5)	Justice; immigration; sécurité publique; SSS-communautaire et institutionnel; emploi.
ASPECTS HISTORIQUES	La première mouture du comité a été créée en 1995. Depuis, il y a eu quelques changements (nom ou mandat), mais ce dernier semble toujours être demeuré actif. La pandémie a réduit l'efficacité des chantiers de travail en VC. Les activités ont été reprises en mode virtuel, mais les répondantes du questionnaire ont rapporté des défis avec cette façon de faire et une diminution des activités.
SPÉCIFICITÉS DE LA RÉGION	La porteuse de dossier actuelle est en poste depuis quelques années et son engagement semble être un facteur gagnant de la concertation dans la région. Les partenaires sont tous très mobilisés. Les valeurs sont partagées par tous les membres. Il y a un comité de mobilisation au sein du CIUSSS au sujet de la violence conjugale et des intervenantes désignée VC dans toutes les directions du CIUSSS (mesure 31 du Plan d'action gouvernemental). Quatre comités de travail (chantiers) qui se rencontrent plus souvent. Le tout est ramené à la table intersectorielle. Carrefour sécurité violence conjugale présent dans la région Il y a eu plusieurs projets en concertation au cours des dernières années, p. ex. « Allons vers les femmes autochtones » qui est un projet pour sensibiliser les autochtones aux violences sexuelles, ce document traduit en Atikamekw nomme les ressources existantes.

PROTOCOLE(S)	<p>En 2019 :</p> <p>Entente intersectorielle à l'égard des personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement, victimes ou contrevenantes, impliquées ou non, dans un processus judiciaire.</p> <p>Protocole d'entente intersectorielle en matière de services aux victimes de violence sexuelle du Centre-du-Québec.</p>
PRÉSENCE SUR LE WEB	N/A

RÉGION	MONTRÉAL (06)
MODÈLE DE CONCERTATION TABLE RÉGIONALE-MANDAT	Mixte Table de concertation en violence conjugale de Montréal (VC)
TABLE(S) LOCALE(S)-MANDATS	5 tables locales coordonnées/soutenues par chacun des CIUSSS de Montréal : <ul style="list-style-type: none"> • Table de concertation en violence conjugale région nord de Montréal (VC) • Table de concertation en violence conjugale Montréal-Centre (VC) • Table de concertation en violence conjugale de la Pointe-de-l'Île (VC) • Table des partenaires du Sud-Ouest/Verdun contre la violence conjugale et familiale (VC et VF) • Table de concertation en matière de violence sexuelle du Centre-Ouest (AS)
ACTEURS	Importante variance entre la table régionale (environ 53 membres) et les tables locales (10-15 acteurs). Sur la table régionale, les organismes membres sont : les organismes communautaires pour femmes ou pour la famille, des centres de crise, les ressources d'hébergement pour femmes itinérantes, MH (1 ^{ère} et 2 ^e étape), des organismes pour conjoints, des maisons d'hébergements spécialisées pour femmes immigrantes, le DPCP, une représentante des CIUSSS, SOS Violence conjugale, des partenaires de la recherche (UQAM), l'aide juridique, Juripop, SPVM, directions des services correctionnels, IVAC, CAVAC, l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes, L'Alliance des maisons de 2 ^e étape.
SECTEURS (5)	SSS- communautaire et institutionnel; immigration; justice; recherche; sécurité publique.
ASPECTS HISTORIQUES	La table intersectorielle régionale, Table de concertation en matière de violence conjugale du territoire de la Communauté urbaine de Montréal, existe depuis 1986. Elle a été initiée par le SPCUM après la diffusion de la première Politique en matière de violence conjugale (1986). Auparavant, il y a la table régionale et quatre sous-comités locaux pour les secteurs nord, Sud, Est et Ouest. Cependant, ces sous-comités ont été dissous en 2015 et ultérieurement, des tables locales ont été créées. On comprend que la restructuration du réseau en 2015 a eu un impact sur la concertation locale et la création de plusieurs nouvelles tables.

	<p>Les activités ont été temporairement arrêtées en raison de la pandémie, mais ont repris en mode virtuel. Cela semble toutefois être un défi de maintenir la mobilisation de cette façon.</p> <p>Une cellule d'action concertée en violence conjugale (prévention de l'homicide) est implantée en 2022.</p>
<p>SPÉCIFICITÉS DE LA RÉGION</p>	<p>La table régionale est coordonnée par une ressource embauchée à cet effet et est une entité légale (gérée par un CA)</p> <p>Il y a un comité de concertation institutionnel qui regroupe un(e) représentant(e) VC de chaque CIUSSS de la région de Montréal (mesure 31). Une de ces personnes représente les CIUSSS à la table régionale.</p> <p>Les différents secteurs de Montréal comportent des réalités spécifiques (p. ex. certains secteurs avec une forte population immigrante ou de nouveaux arrivants, certains autres secteurs avec un taux important de population vulnérable, etc.).</p> <p>Enjeux : La table régionale comprend un nombre très important d'acteurs avec des réalités différentes, ce qui peut rendre la mobilisation et l'action plus complexe. Une certaine insatisfaction est manifestée à l'égard des acteurs institutionnels qui semblent peu présents sur le plan régional.</p> <p>La région de Montréal-Nord vient tout juste de se doter d'un plan d'action quinquennal en matière de violence conjugale et violence dans les relations intimes.</p>
<p>PROTOCOLE(S)</p>	<p>Sur le plan régional, plusieurs protocoles sont en place entre les acteurs impliqués en VC à Montréal et sont disponibles sur le site de la TCVCM.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protocole communic-action - Protocole SPVM/CAVAC - Protocole ISA - Protocole de récupération des biens - Protocole de collaboration en matière de disparition - Protocole de collaboration SPVM-CLSC - Entente de collaboration intersectorielle pour les enfants exposés à la violence conjugale
<p>PRÉSENCE SUR LE WEB</p>	<p>https://www.tcvcm.ca/</p> <p>https://www.facebook.com/tcvcmc/</p>

RÉGION	OUTAOUAIS (07)
MODÈLE DE CONCERTATION	Régional
TABLE RÉGIONALE-MANDAT	Table régionale en violence conjugale (VC)
TABLE(S) LOCALE(S)-MANDATS	N/A
ACTEURS	MH; organismes pour conjoints violents, DPCP (peu présents), sécurité publique (SPVG-ville de GAT), directions du CISSS (DPJ, gestionnaire des services sociaux généraux et activités communautaires, une gestionnaire de la direction des programmes jeunesse) AFIO, Accueil-Parrainage (deux derniers moins présents maintenant), CAVAC, 2 chercheurs de l'Université d'Ottawa (sous-comités ponctuels), services correctionnels dans un des sous-comités, donc acteurs vont parfois être en périphérie. Ce sont les cadres ou gestionnaires qui sont présents à la table.
SECTEURS (5)	SSS-communautaire et institutionnel; justice; sécurité publique; immigration; recherche.
ASPECTS HISTORIQUES	<p>Les tables locales ne sont plus actives depuis la réforme de la loi 10 et l'abolition des agences. Il y a toutefois une tradition de concertation intersectorielle qui demeure présente, par exemple dans la Vallée de la Gatineau, et il y a des pratiques exemplaires qui dépassent la VC. Idem dans le territoire du Pontiac.</p> <p>Les dossiers VC/AS/SBEH ont été maintenus, même quand on savait que les agences allaient être abolies en 2015.</p> <p>Il n'y a pas eu de nouvelles tables VC depuis la fin des années 1990, mais d'autres concertations multiprogrammes ont été créées afin de favoriser les services de proximité (présence d'adjoints de proximité).</p> <p>Il y a eu un changement de gestionnaire fréquent au sein du CISSS depuis sa création, ce qui est un enjeu pour la concertation. Le dossier VC a de ce fait été « ballotté » entre directions SMD et direction multidisciplinaire depuis la réforme et des changements de chaise ont été fréquents. La porteuse du dossier VC est toujours demeurée la même toutefois. Ainsi, la porteuse de dossier régionale est la figure stable pour les partenaires en ce qui a trait à la concertation.</p> <p>Depuis la COVID, la concertation régionale en VC est une activité qui a été délestée, mais il y a des échanges/rencontres fréquentes avec les MH</p>

<p>SPÉCIFICITÉS DE LA RÉGION</p>	<p>pour gérer l'adaptation des services due à la pandémie. Ainsi, les relations et collaborations ont été amplifiées avec ces actrices et le réseau.</p> <p>Depuis 2021, le projet Cascade (cellule de crise prévention homicide) est en déploiement.</p> <p>Moins de ressources en territoires ruraux, mais les liens sont présents entre les acteurs. Il y a aussi des concertations entre les acteurs des mêmes groupes (p. ex. entre MH; entre organismes pour hommes; entre organismes communautaires).</p> <p>Territoire large qui demande le déplacement inégal des membres pour la concertation. C'est ainsi un défi que la concertation régionale ne soit pas dans les faits une concertation urbaine.</p> <p>Certains acteurs du MSP ou MJ ne prennent pas toute la place qu'ils/elles pourraient au sein de la concertation régionale, mais font avancer le dossier VC au sein de leur organisation et avec les partenaires privilégiés.</p>
<p>PROTOCOLE(S) PRÉSENCE SUR LE WEB</p>	<p>Présence de protocoles informels entre certains organismes.</p> <p>N/A</p>

RÉGION		ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (08)
MODÈLE DE CONCERTATION	DE	Mixte
TABLE RÉGIONALE-MANDAT		Table de concertation en violence conjugale et agression sexuelle de l'Abitibi-Témiscamingue (VC/AS)
TABLE(S) LOCALE(S)-MANDATS		3 tables locales ¹⁹ : <ul style="list-style-type: none"> - La Sarre (VC/AS); - Val-D'Or (VC/AS); - Amos (VC/AS)
ACTEURS		<p>Régional : MH, CALACS et CAPACS (AGS), CAVAC, Centre de femmes l'Érige, représentantes autochtones, représentants CISSS (DPJ, DSM, agente de relation autochtone, DSP, bureau du PDG) Coalition d'aide à la diversité sexuelle de l'AT, Centre scolaire (1), DPCP, ESPACE, Point d'appui (AGS), SATAS, Service Correctionnel du Canada et du Québec, Sûreté du Québec.</p> <p>Local (+ ou – 10 par tables) : CISSS, Centre scolaire, MH, SQ, organismes communautaires (centre femmes ou maisons de la famille), police communautaire autochtone, organismes pour conjoints ayant des comportements violents; CAVAC, CALACS, carrefour jeunesse emploi</p>
SECTEURS (6)		SSS- communautaire et institutionnel; éducation; emploi; justice, sécurité publique; populations autochtones.
ASPECTS HISTORIQUES		Plusieurs des tables locales créées après 1998 : Lasarre (2000); Témiscamingue (2005); Val-D'Or (2016). La table de Rouyn est disparue, mais les raisons ne sont pas connues.
SPÉCIFICITÉS DE LA RÉGION	DE	<p>Historique récent (policiers Val d'Or) influence la concertation, de même que la question autochtone, p. ex. dans la façon de soigner, rythme de travail, etc.</p> <p>Bien que les tables de concertation soient vouées à la violence conjugale et aux agressions sexuelles, il n'y a pas de financement spécifique en agression sexuelle. Cela a pour effet que les enjeux sur la violence conjugale prennent plus de place dans les concertations, ce qui peut être un irritant pour certaines.</p> <p>La cellule Rabaska (gestion risque homicide) est en place dans cette région.</p>

¹⁹ Il y a par ailleurs une table locale spécifique pour la problématique des agressions sexuelles au Témiscamingue.

	<p>Les CALACS de l’Abitibi-Témiscamingue ont la particularité d’offrir des services aux hommes victimes d’agression sexuelle. Ces organismes travaillent par ailleurs en collaboration avec les organismes pour hommes (violents et pères en difficultés), ce qu’on voit moins fréquemment dans les autres régions.</p> <p>Globalement, il appert que l’Abitibi-Témiscamingue est une région qui démontre de l’intérêt pour les réalités particulières (p. ex. personnes trans, autochtone, LGBTQ2+, pers. âgées, etc.). Il est toutefois plus difficile de mobiliser les communautés autochtones (notamment en raison des distances à parcourir) dans les concertations locales.</p>
PROTOCOLE(S)	<ul style="list-style-type: none"> - La SQ et le CAVAC ont signé un protocole de référence en 2013, il était toujours en vigueur en 2018-2019. - Protocole de référence entre la SQ et la maison d’hébergement l’Équinoxe. - Protocole de référence entre la SQ et la maison Mikana. - Protocole de référence entre le Point d’appui et le CAVACAT - Protocole de référence le CAPACSAO et le CAVACAT. - Protocole de référence entre la maison d’hébergement Alternative pour elles et le CAVACAT. - Protocole de référence entre le CAVACAT et les différentes communautés autochtones depuis 2013. - Protocole de référence (avril 2019) entre le CAVACAT, le Centre de santé de Pikogan et la SQ pour des références plus rapides sur le terrain. À venir, le même protocole avec le Lac Simon.
PRÉSENCE SUR LE WEB	N/A

RÉGION		CÔTE-NORD (09)
MODÈLE DE CONCERTATION	DE	Mixte
TABLE RÉGIONALE-MANDAT		Une Table régionale (VC/AS)
TABLE(S) LOCALE(S)-MANDATS		<p>Quatre tables locales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Table de la Haute Côte-Nord (VC/AS) • Table de la MRC des Sept-Rivières (VC/AS) • Table de la MRC de la Minganie (VC/AS) • Table de la MRC de Manicouagan (VC/AS)
ACTEURS		MH; SQ; DPCP; CISSS; services correctionnels (sur tables locales); ressources pour hommes; organisatrices communautaires du CISSS; chef de service DPJ; programme jeunesse; ESPACE; CALACS; CAVAC; Centre local d'emploi (concertation locale); Centre scolaire (concertation locale)
SECTEURS (5)		SSS- communautaire et institutionnel; justice; emploi; éducation; sécurité publique.
ASPECTS HISTORIQUES		Suite à la restructuration du réseau et à l'implantation de la Loi 10 en 2015, la concertation a été mise de côté, car les mandats des gestionnaires étaient trop vastes. Il a été proposé de faire de la concertation régionale seulement (notamment pour limiter la redondance) et un projet de « forum » régional annuel a été proposé. Ce projet n'a pas été bien reçu des milieux. Il n'y a pas ou peu eu de concertation VC/AS en 2019-2020. Puis, des postes d'agente de planification, de programmation et de recherche ont été créés et le dossier leur a été assigné, ce qui a amené à réactiver les dossiers et les fonctionnements locaux en VC/AS.
SPÉCIFICITÉS DE LA RÉGION	DE	<p>Territoire très grand et présence de communautés autochtones. Avec la pandémie, nouvelles façons de faire avec la technologie, mais cela demeure difficile d'assurer l'équité de représentation des acteurs en raison de la distance (pour formation, concertation, etc.). Certaines régions sont par ailleurs mal desservies sur le plan de l'internet donc les communications peuvent être difficiles.</p> <p>Les déplacements et l'accès aux ressources sont très dispendieux et exigeants. Pour certains territoires, il y a peu d'accès aux grands centres.</p> <p>Il y a des liens entre le régional et le local pour ce qui est de la gestion des fonds.</p>

	<p>Équilibre VC/AS : pendant plusieurs années ++ VC, mais maintenant une certaine équité, mais il arrive que va prendre + de place, notamment en raison des budgets qui sont moindres pour AS.</p> <p>Il y a eu beaucoup de mouvements dans le RSSS au cours des dernières années et cela a nui à la concertation.</p>
PROTOCOLE(S)	Protocole d'entente sur l'intervention en matière de violence conjugale et d'agression sexuelle pour la MRC des Sept-Rivières. (Depuis 2007)
PRÉSENCE SUR LE WEB	https://www.tableconcertationlocale.com/accueil

RÉGION	GASPÉSIE-LES-ÎLES (11)
MODÈLE DE CONCERTATION	Régional sectoriel
TABLE RÉGIONALE-MANDAT	Une table régionale sectorielle regroupant des acteur-trices de la santé et des services sociaux fondée en 2020. Cette instance a remplacé la table régionale intersectorielle ayant existé de 1997 à 2015.
TABLE(S) LOCALE(S)-MANDATS	N/A
ACTEURS	CALACS, MH, ESPACE, la ressource pour conjoints violents des Îles-de-la-Madeleine
SECTEUR (1)	SSS- communautaire
ASPECTS HISTORIQUES	La table régionale intersectorielle a cessé ses activités lors de l'implantation de la Loi 10 dans le Réseau de la santé et des services sociaux et de l'abolition des Agences. Selon ce qui a été rapporté, la restructuration en 2015 a créé un « néant » pendant environ 1 an et ensuite le dossier VC a passé par plusieurs mains dans le réseau avec de revenir à la porteuse de dossier responsable de la concertation régionale depuis 1995. Une volonté de recréer une concertation régionale entre les organismes en violence de la région est actuellement présente et est portée par l'organisme Espace Gaspésie. Les rencontres qui ont eu lieu en ce sens semblent regrouper seulement le secteur services sociaux communautaire. Les objectifs de la table et mandats restaient à définir lors de l'entretien. La COVID a ralenti les travaux.
SPÉCIFICITÉS DE LA RÉGION	<p>L'Alliance des maisons d'aide et d'hébergement de la Gaspésie pour femmes violentées dans un contexte conjugal et leurs enfants est considérée comme un acteur central de la mobilisation et de l'action en violence conjugale dans cette région administrative.</p> <p>À noter que la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine sont deux réalités distinctes, même si les territoires sont joints en une même région.</p>
PROTOCOLE(S)	Il y a un protocole de collaboration intersectoriel en matière de violence conjugale ayant été mis en place en février 2007. Ce n'est pas clair si ce protocole est toujours actif.
PRÉSENCE SUR LE WEB	N/A

RÉGION	CHAUDIÈRE-APPALACHES (12)
MODÈLE DE CONCERTATION	Mixte
TABLE RÉGIONALE-MANDAT	Une table régionale coordonnée par le porteur de dossier en collaboration avec une organisatrice communautaire du CISSS (VC).
TABLE(S) LOCALE(S)-MANDATS	<p>Quatre tables locales coordonnées par des organismes communautaires impliqués, souvent les ressources pour femmes, soutenues pour des organisatrices communautaires :</p> <p>Beauce-Etchemin (VC) Montmagny-L'Islet (VC) Tedford (? mandat) Le Grand-Lévis (? mandat)</p>
ACTEURS	<p>Table régionale : centres femmes, MH, organismes pour conjoints violents, organisme Partage au masculin, ESPACE, DPCP, un représentant de chaque table locale.</p> <p>Tables locales : MH, centres de femmes, organismes pour conjoints, DPJ, organisatrices communautaires, services de police.</p>
SECTEURS (3)	SSS- communautaire et institutionnel; sécurité publique; justice.
ASPECTS HISTORIQUES	La table régionale a été reprise après un arrêt lié à la réforme de la Loi 10 en 2015. Lors de la restructuration, il y a eu une absence des acteurs du réseau pendant quelques années.
SPÉCIFICITÉS DE LA RÉGION	La table régionale est très restreinte et il y a beaucoup d'activité au niveau local. Il y a une confusion entre le rôle du local et du régional. Les organismes pour femmes sont très impliqués et assument du leadership, tout en ayant moins d'intérêt envers les activités où elles ne sont pas en charge. Ainsi, lors de l'entretien, une redéfinition de la table régionale/repositionnement par rapport aux tables locales semble nécessaire. Présence de beaucoup de questions sur l'autonomie des tables locales. Table régionale a un pouvoir de décision seulement lorsque les activités proposées s'éloignent du plan d'action gouvernemental. Questionnements sur la régionalisation des activités locales.
PROTOCOLE(S) PRÉSENCE SUR LE WEB	N/A https://www.facebook.com/tabledeconcertationVCBE/?ref=page_internal

RÉGION	LAVAL (13)
MODÈLE DE CONCERTATION	Régional
TABLE RÉGIONALE-MANDAT	Table de concertation en violence conjugale et en agression sexuelle de Laval (VC/AS).
TABLE(S) LOCALE(S)-MANDATS	N/A
ACTEURS	Services de police, l'Urgence sociale, MH, quelques secteurs des services sociaux, les organismes pour homme, le CAVAC, le CALACS et les représentants des directions de CISSS siègent à la table.
SECTEURS (3)	SSS- communautaire et institutionnel; sécurité publique; justice.
ASPECTS HISTORIQUES	Laval est une des rares régions où les structures de concertation n'ont pas bougé depuis 20 ans. La table régionale existe depuis les années 1980 et la concertation pour la gestion des situations à haut risque AGIR est en place depuis la fin 1990-2000. Il s'agit de la première cellule de crise au Québec à être développée. Lors de l'entretien avec le porteur de dossier VC en automne 2020, il était sous l'impression que les rencontres de concertation avaient été arrêtées complètement depuis l'avènement de la COVID.
SPÉCIFICITÉS DE LA RÉGION	<p>Les mandats entre VC/AS rendent les rencontres et la concertation plus difficiles, car il semble y avoir une représentation trop large pour la VC.</p> <p>Présence de la cellule AGIR (gestion risque homicide).</p> <p>Le contexte lavallois « une île/une ville » crée une certaine stabilité sur le plan des partenaires, même s'il s'agit d'une région où la population est importante en nombre.</p> <p>La table de concertation a un comité « clinique » et un comité « décisionnel ».</p>
PROTOCOLE(S) PRÉSENCE SUR LE WEB	N/A https://tcvcasl.com/

RÉGION	LANAUDIÈRE (14)
MODÈLE DE CONCERTATION TABLE RÉGIONALE-MANDAT	Régional Table de concertation régionale en matière de violence conjugale (VC)
TABLE(S) LOCALE(S)-MANDATS	N/A
ACTEURS	MH, organismes pour conjoints violents; DPCP, corps de police (5), représentation des programmes jeunesse, DPJ, représentantes autochtones, CAVAC, représentantes d'organismes pour personnes immigrantes.
SECTEURS (5)	SSS- institutionnel et communautaire; justice; sécurité publique; populations autochtones; immigration.
ASPECTS HISTORIQUES	La table existe depuis 2010 et selon la répondante en VC, la concertation a toujours été régionale dans Lanaudière. La table en VC est une des seules tables de concertation de la région ayant continué d'être active lors de la restructuration en 2015. Bien que la concertation se soit maintenue après l'avènement de la COVID, les travaux en cours ont été ralentis (p. ex. la transposition du nouveau plan d'action 2018-2023 en mandats et orientations pour la table).
SPÉCIFICITÉS DE LA RÉGION	Les acteurs sont présents et impliqués dans la concertation en violence conjugale dans la région. Les personnes sont unifiées en raison du fait qu'ils se connaissent et se concertent depuis longtemps. La formation développée en VC est unique, un catalogue de formation a été créé pour les intervenant-es en vue d'aider et accompagner plus adéquatement les enfants, les femmes et les conjoints (disponible dans le réseau, mais pas obligatoire). Il y a une formation pour débutants et une autre de niveau 2 pour ceux et celles qui sont plus expérimenté-es.
PROTOCOLE(S)	Protocole de concertation intersectoriel en matière de violence conjugale (en place depuis 2012) http://www.santecom.qc.ca/Bibliothequevirtuelle/Lanaudiere/9782894753972.pdf Protocole Alerte (gestion situations à haut risque) en développement lors de l'entretien.
PRÉSENCE SUR LE WEB	N/A

RÉGION	LAURENTIDES (15)	
MODÈLE DE CONCERTATION		Local
TABLE RÉGIONALE-MANDAT		N/A
TABLE(S) LOCALE(S)-MANDATS		<p>Six tables locales soutenues par des organisatrices communautaires du RSSS et liées à des organismes communautaires qui en sont fiduciaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comité opérationnel violence conjugale Argenteuil (VC) • Table de concertation en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle de la MRC Antoine-Labelle (VC/AS/VF) • Table de concertation en violence conjugale des MRC des Laurentides et des Pays-d'en-Haut (VC) • Table de concertation sur la violence conjugale de Thérèse-de-Blainville (VC) • Table de concertation sur la violence conjugale et familiale de la MRC de Deux-Montagnes et du sud de Mirabel (VC/VF) • Table de concertation sur la violence conjugale et familiale de la MRC de la Rivière-du-Nord et du nord de Mirabel (VC/VF)
ACTEURS		Variables selon les tables, généralement : organismes communautaires (p. ex. MH, centres de femmes, organismes pour conjoints violents); services de police, CAVAC, représentantes DPJ, organisatrices communautaires (représentantes du CISSS)
SECTEURS (3)		SSS-communautaire et institutionnel; sécurité publique; justice.
ASPECTS HISTORIQUES		<p>Avec la COVID, plusieurs rencontres ont été annulées (à l'an 1). Ensuite, il y a eu une reprise des activités et des travaux à l'automne 2020, et après les choses sont revenues plus ou moins à la normale avec l'aide de la technologie.</p> <p>Colloque sur la violence conjugale en 2021 organisé et coordonné en partie par les acteurs de la Table de concertation en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle de la MRC Antoine-Labelle.</p>
SPÉCIFICITÉS DE LA RÉGION		Grandes disparités socioéconomiques entre le « nord » et le « sud » au sein de la région des Laurentides, ce qui peut avoir contribué à l'engagement et aux besoins locaux des populations. Il y a eu des consultations relatives à ce que les tables se rapprochent ou se rejoignent et le besoin d'autonomie a été plus important. L'idée d'une table régionale a donc été rejetée.

	<p>Il y a toutefois une ouverture à des collaborations interterritoriales relativement à des projets spécifiques. Par exemple, il y a des travaux en cours pour élaborer un modèle commun d'intervention de prévention de l'homicide qui nécessite une réflexion panrégionale.</p>
<p>PROTOCOLE(S)</p>	<p>Toutes les tables locales en violence conjugale ont un protocole de concertation intersectorielle. Il est toutefois à noter que les protocoles de concertation n'ont pas été mis à jour depuis plusieurs années. En fait, les protocoles ont été élaborés par les membres des tables locales de concertation avant la fusion des établissements (avant 2015).</p>
<p>PRÉSENCE SUR LE WEB</p>	<p>http://concertationviolenceconjugale.ca/</p> <p>https://www.santelaurentides.gouv.qc.ca/soins-et-services/violence-conjugale/</p>

RÉGION	MONTÉRÉGIE (16)
MODÈLE DE CONCERTATION	Local
TABLE RÉGIONALE-MANDAT	N/A
TABLE(S) LOCALE(S)-MANDATS	<p>Huit tables locales animées par des organisatrices communautaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Table de concertation en matière de violence conjugale et agression sexuelle de l'Agglomération de Longueuil et de la MRC de Marguerite d'Youville (VC/AS) • Table de concertation en violence conjugale et sexuelle faite aux femmes et aux enfants de Beauharnois-Salaberry (VC/AS) • Comité violence conjugale et agression sexuelle de Vaudreuil-Soulange (VC/AS) • Comité violence conjugale familiale sexuelle Haut-Richelieu – Rouville (VC/AS/VF) • Comité Violence conjugale et Agressions sexuelles du Haut-Saint-Laurent (VC/AS) • Table de concertation en matière de violence conjugale et agression sexuelle pour la Vallée du Richelieu, Maskoutain et Acton (VC/AS) • Réseau des partenaires contre la violence faite aux femmes Jardins-Roussillon (VC/AS) • Table de concertation en matière de violence conjugale et d'agression sexuelle Pierre-de-Saurel (VC/AS)
ACTEURS	<p>Variables selon les tables. Globalement :</p> <p>CAVAC, acteurs du réseau de la santé et des services sociaux (OC) représentantes de la Sécurité publique, représentantes du milieu scolaire, municipalité, représentantes de la santé, organismes communautaires (MH, organismes pour conjoints, centres de femmes) représentantes services de police (municipalités); CALACS</p>
SECTEURS (4)	SSS- communautaire et institutionnel; justice; éducation; sécurité publique.
ASPECTS HISTORIQUES	<p>Il y a eu une table régionale au temps de l'Agence, probablement abolie lors de la réforme de la Loi 10 en 2015. À ce moment l'approche régionale était plus <i>top-down</i>, ce qui donnait une image orientée vers la reddition de compte axée sur les mesures des plans d'action ministériels.</p> <p>En 2018, il y a eu une volonté de recréer la concertation régionale, cela a suscité peu d'intérêt du terrain. La concertation régionale ne semble pas un</p>

<p>SPÉCIFICITÉS DE LA RÉGION</p>	<p>besoin et il y a peu d'ouverture parce que les partenaires investissent beaucoup dans la concertation locale.</p> <p>Un colloque régional a été organisé le 25 novembre 2019 (lancement des 12 jours d'action). Il y a eu un bel engagement et présence des acteurs dans le cadre de cet événement. Après l'intérêt a été de réaliser des dossiers thématiques régionaux pour mobiliser les acteurs, mais la COVID début 2020 a mis un frein à ces efforts.</p> <p>Ce qui est fait actuellement sur le plan régional est en lien avec la COVID. Région où il y a 3 CIUSSS/CISSS.</p> <p>Présence de concertation pour la gestion de situations à haut risque (Phare Châteauguay et Phare Vaudreuil-Soulange)</p> <p>À la table de Longueuil, il est noté que la question des agressions sexuelles est peu discutée. La violence conjugale prend plus de place dans les discussions, ce qui constitue un enjeu.</p> <p>Dans la région, il y a une forte mobilisation et aussi un désir important que les actions soient « <i>bottom up</i> ».</p> <p>La concertation régionale est plus difficile, car elle soulève un sentiment de dédoublement des thématiques (itinérance, personnes âgées, etc.) et fait en sorte que les rencontres se multiplient, ce qui essouffle les partenaires, parce que ce sont les mêmes qu'on retrouve sur plusieurs des tables.</p> <p>Enjeux spécifiques à la Montérégie : urbain VS rural; immigration et intervention auprès des personnes d'autres cultures- nécessité de formation et possibilité de se former à partir du terrain; présence autochtone et enjeu de développer des liens; mobilité : entre région et MTL; près de l'Ontario, près des É.-U.; la langue (multiculturalisme et grande présence de communautés anglophones).</p>
<p>PROTOCOLE(S)</p>	<p>Protocole de collaboration d'accompagnement sociojudiciaire des victimes de violence conjugale (date de 2000, pour la MRC Richelieu, ce n'est pas clair si ce protocole est toujours valide)</p>
<p>PRÉSENCE SUR LE WEB</p>	<p>https://www.tableviolence.org/</p> <p>https://www.facebook.com/tablevcaslongueuil/</p> <p>http://cabvalleyfield.com/table-de-concertation-sur-la-violence-conjugale-et-sexuelle-faite-aux-femmes-et-aux-enfants-beauharnois-salaberry/</p> <p>http://cabvalleyfield.com/comite-violence-conjugale-et-agressions-sexuelles-du-haut-saint-laurent/</p>

<http://contreviolenceauxfemmes.org/fonctionnement.html>